

RAPPORT ANNUEL 2019



SERVING AUTHORS WORLDWIDE
AU SERVICE DES AUTEURS DANS LE MONDE
AL SERVICIO DE LOS AUTORES EN EL MUNDO





Sommaire

Avant-propos du Président Jean-Michel Jarre	
Une année fructueuse pour la CISAC et les créateurs à travers le monde	02
Avant-propos du Président du conseil d'administration Eric Baptiste	
Une année de progrès et de changements axée sur nos membres	03
Introduction du Directeur Général Gadi Oron	
Croissance, innovation et équité — les engagements de la CISAC envers ses membres	04
Vice-Présidents	06
La communauté CISAC	08
Temps forts de l'année CISAC	10
Faits marquants	
La CISAC renforce ses relations avec les Nations Unies	32
Libérer la valeur des industries créatives chinoises	33
Rapport sur les collectes mondiales	34
WOMEN @ CISAC	35
Services clés de la CISAC	
Formation et respect des règles	36
Structure et comités	38
Conseils des Créateurs	
CIAM - mobiliser la prochaine génération	40
W&DW - étendre nos alliances et notre rayonnement	41
CIAGP - au service des artistes visuels	42
Éducation	43
Technologie et innovation	44
Campagnes de la CISAC	
Transfert de la valeur	46
Copie privée	
L'étude de la cisac appuie les appels nationaux à légiférer et rémunérer	47
Campagne audiovisuelle	
Œuvrer pour la juste rémunération des créateurs audiovisuels	48
Droit de suite des artistes visuels	50
Buy-Out	
Une nouvelle étude pour aider sociétés et créateurs	51
Rapports régionaux	
Europe	52
Canada/États-Unis	54
Asie-Pacifique	56
Amérique latine et Caraïbes	58
Afrique	60
Membres par région	62
Équipe de direction et conseil d'administration	64
Crédits et remerciements	



UNE ANNÉE FRUCTUEUSE POUR LA CISAC ET LES CRÉATEURS À TRAVERS LE MONDE

Cette année encore, je suis ravi de vous présenter le Rapport annuel de la CISAC. Ces pages reflètent la façon dont notre Confédération s'emploie à promouvoir les intérêts de ses sociétés membres et des millions de créateurs qu'elles représentent à travers le monde.

L'année écoulée s'est avérée particulièrement importante pour tous ceux qui gagnent leur vie grâce à la créativité et à la culture.

En Europe, elle a vu l'aboutissement de quatre années d'efforts pour obtenir des lois qui garantiront aux créateurs des conditions plus justes quand leurs œuvres sont utilisées sur les réseaux numériques. La directive européenne sur le droit d'auteur constitue un important pas en avant. Elle établit que les plateformes numériques qui utilisent et tirent profit des œuvres créatives sont tenues de négocier des licences avec leurs créateurs. À nous de faire passer ce message au reste du monde.

C'est aussi une année au cours de laquelle la CISAC a pu démontrer toute son importance pour les créateurs et les sociétés qu'elle représente. Ces quatre dernières années, en étroite collaboration avec le Directeur Général de la CISAC, Gadi Oron, je me suis impliqué corps et âme dans cette campagne et j'ai rencontré de nombreux décideurs à Bruxelles, aux Nations Unies et dans les différents pays.

Le droit d'auteur est un droit fondamental de l'être humain et j'y crois passionnément. Pourtant, comme l'histoire l'a montré, les progrès de la technologie exigent une lutte sans fin pour garder des lois en phase avec chaque nouvelle ère.

Dans cette lutte, nous sommes face à des adversaires titanesques – les Goliaths de la technologie. Ces entreprises sont des partenaires essentiels pour nous et sont à l'origine d'innovations fantastiques. Pourtant, nous devons regarder la réalité en face : elles ont naturellement intérêt à ce que le cadre de protection du droit d'auteur soit peu contraignant. C'est pourquoi nous devons porter inlassablement la voix des créateurs : ce sont nous, les créateurs, et non les entreprises technologiques, qui sommes l'or noir de l'économie numérique.

Comme je l'ai dit souvent : n'oubliez pas qu'à l'ère des « téléphones intelligents », l'intelligence c'est nous, les créateurs.

***Ce sont nous, les créateurs,
et non les entreprises
technologiques, qui sommes
l'or noir de l'économie
numérique.***

Cela a été un véritable privilège pour moi de travailler en tant que Président de la CISAC ces huit dernières années. Les pages de ce Rapport montrent tout le chemin parcouru par notre organisation sur cette période – et comment, aujourd'hui, elle s'adapte sans cesse aux immenses défis de l'avenir.



UNE ANNÉE DE PROGRÈS ET DE CHANGEMENTS AXÉE SUR NOS MEMBRES

L'année qui vient de s'écouler a été importante pour la CISAC à bien des égards. En tant que Président du conseil d'administration, j'ai eu le plaisir de travailler avec ce dernier et la direction de la CISAC pour obtenir plusieurs résultats de taille.

Premièrement, après plus de deux années de consultations poussées avec tous les membres de la CISAC, la grande réforme des critères d'adhésion à la CISAC a été adoptée par l'Assemblée Générale. Ces critères sont désormais au diapason du paysage actuel de la gestion collective et des nouveaux cadres réglementaires dans les différentes régions.

Deuxièmement, à l'heure où l'efficacité, la transparence et l'intégrité sont des valeurs incontournables, la CISAC s'est employée sans relâche à contrôler le respect de ces règles par ses membres. C'est ainsi que nous avons pu accueillir de nouveau dans notre communauté l'Indian Performing Rights Society (IPRS) et que nous travaillons avec la société Musical Work Owners Group (MSG) en Turquie pour lui éviter des sanctions. Nous espérons pouvoir faire de même avec la Sociedad General de Autores y Editores (SGAE) en Espagne en 2019.

Troisièmement, les membres de la CISAC ont encore gagné en efficacité avec la fusion entre la CISAC et le Bureau International de l'Édition Mécanique (BIEM) et nous espérons que FastTrack, l'alliance technique internationale, nous rejoindra en 2019. Ces changements font de la CISAC le ciment d'un groupe plus soudé d'organisations au service des sociétés d'auteurs à travers le monde. La redéfinition des conditions financières relatives à l'IPI entre la CISAC et la SUIA ont également permis de réaliser d'importantes économies. Je félicite toute l'équipe de la CISAC pour ce résultat et je remercie la SUIA pour l'attention qu'elle a porté à nos arguments.

La CISAC a fait des avancées notables dans le soutien qu'elle a apporté à ses sociétés membres en Chine, en Europe, en Amérique latine, au Canada et dans les autres régions, sur les enjeux liés à la copie privée, au transfert de la valeur, à la rémunération des créateurs audiovisuels et au droit de suite.

Enfin, Jean-Michel Jarre, le Président de la CISAC, Gadi Oron, le Directeur Général, et moi-même avons rencontré António Guterres en octobre à New York, marquant la première rencontre de l'histoire de la CISAC avec le Secrétaire Général des Nations Unies. Nous avons discuté des difficultés des créateurs à travers le monde, du rôle de la CISAC dans la promotion du développement économique et culturel partout dans le monde et du pouvoir des créateurs en tant que moteurs de la croissance.

Voilà seulement un aperçu des temps forts d'une année extrêmement productive pour la CISAC et ses membres.

***La CISAC est ainsi le ciment
d'un groupe plus soudé
d'organisations au service des
auteurs à travers le monde.***



Introduction du Directeur Général Gadi Oron



CROISSANCE, INNOVATION ET ÉQUITÉ — LES ENGAGEMENTS DE LA CISAC ENVERS SES MEMBRES

C'est une période aussi passionnante que difficile pour nos sociétés membres et le monde de la gestion collective dans son ensemble. Notre rôle à la CISAC est d'aider les sociétés à remplir leur mission – augmenter les collectes, étendre leurs activités, devenir plus efficaces et se battre pour un environnement professionnel plus équitable pour des millions de créateurs.

Ces 12 derniers mois, la CISAC s'est engagée auprès de ses membres dans de nombreux domaines et plus particulièrement autour des enjeux liés à la technologie, à la gouvernance et aux affaires publiques.

Pour commencer, la CISAC a lancé un projet capital pour que le système ISWC, identifiant utilisé depuis de nombreuses années par l'industrie musicale, fonctionne mieux pour tous les acteurs du marché. Ce projet permettra d'améliorer la rapidité, l'efficacité et la précision du système d'attribution des ISWC. Il aidera les sociétés à attribuer ces codes plus rapidement et les éditeurs à les vérifier dans leur propre système, et encouragera les services numériques à les utiliser dans leurs déclarations.

Il s'agit ici d'investir pour s'adapter à un monde en constante évolution. Dans tout ce qu'elle entreprend, la CISAC veille à anticiper les futurs besoins de ses membres.

Proactivité en matière de gouvernance

La CISAC a intensifié son travail et se montre de plus en plus proactive pour renforcer la bonne gouvernance des sociétés. Notre programme de soutien aux membres et nos activités de formation donnent déjà des résultats et permettent à de nombreuses sociétés de plus petite taille et aux ressources

plus limitées de mieux se conformer aux meilleures pratiques exigées par la communauté CISAC. Ce travail nous a déjà permis de constater une amélioration du respect des Règles professionnelles de la CISAC pour l'année écoulée. L'impact positif de notre programme de soutien aux membres ressort clairement des témoignages des sociétés participantes aux pages 36-37 de ce rapport.

*Dans tout ce qu'elle entreprend,
la CISAC veille à anticiper les
futurs besoins de ses membres.*

La CISAC met aussi à profit son autorité et son expertise pour défendre et promouvoir l'intégrité dans la gestion collective. Cette année, à notre plus grande joie, nous avons pu réadmettre la société indienne IPRS parmi nos membres après une série de réformes pour améliorer son fonctionnement suite à son exclusion provisoire en 2016. En Grèce, la CISAC aide AUTODIA, sa société membre locale, à développer rapidement ses capacités. En Espagne, nous jouons un rôle de premier plan pour tenter de résoudre les problèmes de la SGAE. Dans ces pays et bien d'autres, la CISAC a prouvé sa capacité à préserver l'intégrité et la confiance en notre secteur d'activité.

Réforme des critères d'adhésion

Nous continuons également à moderniser nos règles d'adhésion, afin de les rendre plus flexibles, fédératrices et pertinentes. Lors d'un vote historique de la dernière Assemblée Générale, nous avons adopté de nouveaux critères d'adhésion à la CISAC et défini un nouveau type de relation avec les Entités de Gestion des Droits. Nous avons bien veillé à établir un juste équilibre entre tous les intérêts en jeu, de manière à préserver nos valeurs et nos principes fondamentaux, tout en nous adaptant à l'évolution du marché.

Affaires publiques et lobbying

La CISAC poursuit également son travail autour de ses quatre grandes campagnes : le transfert de la valeur, la copie privée, le droit de suite et la rémunération équitable des créateurs audiovisuels. Nous avons aussi lancé une étude sur le problème du buy-out et les solutions envisageables. Nous sommes très reconnaissants envers nos Conseils de Créateurs et nos sociétés membres pour leur soutien et leur collaboration à ces campagnes essentielles.

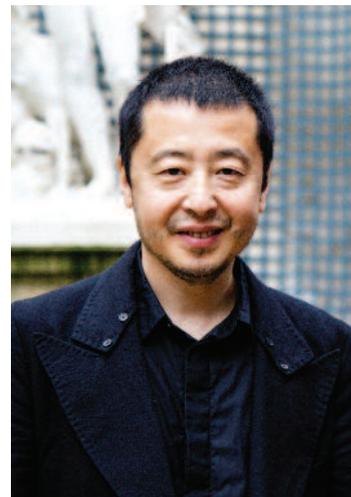
En tant que porte-parole des créateurs à travers le monde, nous avons soutenu la position de nos collègues européens sur la nouvelle directive européenne sur le droit d'auteur. Nous avons aussi franchi une nouvelle étape dans le développement de nos partenariats avec la rencontre du Secrétaire Général des Nations Unies António Guterres à New York pour parler des priorités de notre secteur et des difficultés des créateurs sur le marché numérique. Cette réunion nous a permis de gagner en visibilité et en influence.

Preuve du renforcement de nos relations avec les décideurs politiques dans certains marchés clés, nous avons été invités à nous exprimer lors du plus grand salon commercial de Chine, à Shanghai l'an dernier. Pour cet événement organisé par le Président chinois, et à l'invitation du Gouvernement chinois, la CISAC a prononcé un discours diffusé sur CCTV, la télévision centrale chinoise.

Nous sommes concentrés sur nos grandes priorités : augmenter les collectes, fournir des services essentiels pour améliorer les performances des sociétés et créer un environnement plus équitable pour les créateurs partout dans le monde.

Voilà un bref résumé des avancées obtenues par la CISAC sur la période 2018-2019 que vous découvrirez plus en détail dans ce Rapport. Nous nous réjouissons d'entrer dans une nouvelle année de travail intense, qui restera axée sur nos grandes priorités : augmenter les collectes, fournir des services essentiels pour améliorer les performances des sociétés et créer un environnement plus équitable pour les créateurs partout dans le monde.

Vice-Présidents



Angélique Kidjo

L'auteure-interprète béninoise défend l'égalité des genres et les droits des femmes en tant que Vice-Présidente de la CISAC depuis 2013. Elle prend également régulièrement la parole pour soutenir le droit des créateurs africains à une rémunération équitable. En juin 2018, lors de l'Assemblée Générale de la CISAC à Varsovie, A. Kidjo a introduit le débat Women@CISAC, appelant à plus « de dignité, d'égalité et de justice ».

Nous devons nous battre dans tous les pays... c'est une question d'équité.

En 2015, elle a profité d'une tribune dans un rapport de l'UNESCO pour saluer la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de 2005 qui, selon elle, constitue « un outil efficace que les gouvernements peuvent utiliser pour faciliter l'accès et la participation des femmes à la culture, ainsi que leur liberté artistique ».

L'artiste, qui réside à New York, a également appelé à renforcer le droit d'auteur et à soutenir la culture en Afrique lors du MASA Festival organisé en Côte d'Ivoire en mars 2018. Elle a insisté sur l'urgence d'adopter des lois sur la copie privée dans les différents pays d'Afrique : « Il faut se battre pour que ce système soit adopté dans tous les pays. »



Marcelo Piñeyro

Le réalisateur argentin, nommé à la Vice-Présidence de la CISAC en 2013, est un ardent défenseur des droits des auteurs audiovisuels.



M. Piñeyro a joué un rôle clé dans l'avancement de ces droits en Amérique latine et s'est battu pour l'instauration d'un droit à rémunération dans des pays comme le Chili et la Colombie. Il s'est engagé sans relâche par ses discours et ses nombreuses interventions publiques. Après l'adoption de la « loi Pepe Sánchez » en Colombie, il n'a pas manqué de saluer la mobilisation des auteurs audiovisuels du monde entier qui a permis cette avancée.

Un défenseur inlassable des auteurs audiovisuels



Jia Zhang-ke

L'élection du réalisateur, scénariste et producteur chinois primé Jia Zhang-ke en 2016 a coïncidé avec l'ouverture du nouveau bureau régional de la CISAC à Pékin. Elle rend compte du poids de la Chine dans la production de contenus créatifs.

Jia Zhang-ke est un défenseur infatigable du droit à rémunération des auteurs audiovisuels, dans son propre pays et sur la scène internationale. En Chine, il a interpellé le Gouvernement sur la nécessité de réformer la législation. Il était l'un des principaux acteurs de la cérémonie d'ouverture du Forum mondial des créateurs de Pékin en décembre 2016.



Pour l'avenir de notre industrie, notre capacité à vivre de notre travail doit rester un droit inaliénable et non devenir une exception rare.

À l'échelle mondiale, Jia Zhang-ke est devenu la figure de proue de la campagne audiovisuelle de la CISAC et de Writers & Directors Worldwide pour l'instauration d'un droit incessible et inaliénable à rémunération dans toutes les régions. « Pour l'avenir de notre industrie, notre capacité à vivre de notre travail doit rester un droit inaliénable et non devenir une exception rare », a-t-il déclaré.

Cofondateur du Pingyao Crouching Tiger Hidden Dragon International Film Festival (PYIFF), Jia Zhang-ke a également placé les droits des créateurs au cœur de cet événement, au cours duquel il décerne un Prix pour contribution remarquable à la protection des droits des auteurs audiovisuels.

Miquel Barceló

L'artiste visuel néo-expressionniste espagnol est devenu Vice-Président de la CISAC après le décès de l'artiste visuel sénégalais Ousmane Sow en 2016. « S'il y a bien une chose dont nous ne pouvons nous passer dans ce monde, c'est la création », a-t-il affirmé dans son discours de remerciement.

Depuis son élection, M. Barceló a soutenu les initiatives visant à promouvoir le droit de suite, en particulier dans des pays comme l'Argentine, qui étudie actuellement un projet de loi sur la question. Il a également appuyé la campagne de la CISAC pour consacrer le droit de suite dans un traité international sous l'égide de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle.

S'il y a bien une chose dont nous ne pouvons nous passer dans ce monde, c'est la création.



Inquiet de l'impact du Brexit sur le droit de suite, M. Barceló s'est associé à Gadi Oron, le Directeur Général de la CISAC, pour écrire à l'unité Droit d'auteur de la DG Connect de la Commission européenne afin d'enjoindre l'UE de continuer à soutenir ce droit, surtout si le Royaume-Uni décidait d'abroger ou d'exclure ce droit de ses accords commerciaux.

La communauté CISAC



122
pays



239
membres

9,6 Mds €

COLLECTES MONDIALES 2017
(milliards €)



4 millions de
créateurs

+ 6,2 %

évolution
en 2017

+ 28,2 %

évolution
depuis 2013

1,27 Mds €

REVENUS DU NUMÉRIQUE
EN 2017 (milliards €)

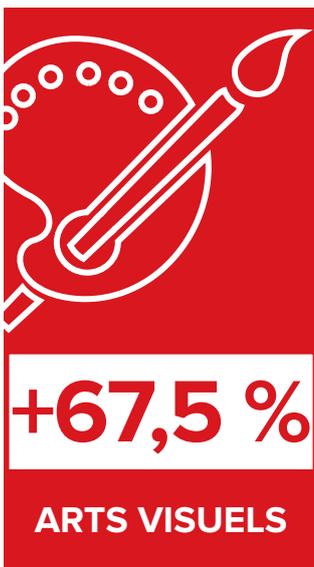
13,2 %

part du numérique dans
les collectes totales



+ 24 %

évolution du numérique
en 2017



PROTÉGER LE DROIT D'AUTEUR, FACILITER LES ACTIVITÉS, UNE RÉFÉRENCE MONDIALE POUR LES CRÉATEURS

La CISAC travaille avec 239 sociétés dans 122 pays.
Voici les temps forts qui ont marqué ses activités au cours de l'année écoulée.

Temps forts de l'année **CISAC**

Mai 2018



1

CONGRÈS DU CIAGP À DAKAR

En l'honneur de feu Ousmane Sow, ancien Vice-Président de la CISAC, 23 OGC se sont réunies à Dakar pour le congrès annuel du CIAGP. En ouverture, le ministre de la Culture Abdou Latif Coulibaly a souhaité voir le Sénégal à l'avant-garde de la protection du droit d'auteur en Afrique. Coordonné par le Premier conseiller technique du ministre de la Culture, Abdul Aziz Dieng, et le Directeur Général de la SODAV, Aly Bathily, l'évènement a été présidé par le sculpteur américain Joel Shapiro, Président du CIAGP.

3 Poursuite du travail sur la base de données audiovisuelle

IDA, International Documentation on Audiovisual works, est une base de données centralisée facilitant l'identification des œuvres audiovisuelles et de leurs ayants droit. Elle vise à simplifier l'identification des œuvres à l'échelle internationale et à améliorer les échanges transfrontaliers d'informations des sociétés membres. Le Comité de gestion d'IDA s'est penché sur le développement actuel, les rapports sur la qualité des données et le déploiement dans les sociétés.



4

DIRIGEANTS AFRICAINS, OMPI ET CISAC RÉUNIS POUR UN COLLOQUE SUR LES ARTS VISUELS

Le colloque « De la nécessité de refondation des politiques culturelles » organisé par le ministre sénégalais de la Culture, la CISAC, le CIAGP et l'OMPI a attiré différents ministres africains de la Culture. Il était animé par Javier Gutierrez Vicén, Rapporteur Général du CIAGP et Directeur Général de la VEGAP, et Marie-Anne Ferry Fall, DG de l'ADAGP. Le Président sénégalais Macky Sall a salué le travail du CIAGP lors de l'ouverture de la biennale Dak'Art : pour la première fois, la propriété intellectuelle figurait au programme du festival.

8 La CISAC parle du transfert de la valeur lors d'une conférence internationale à Tel Aviv

Le DG de la CISAC a prononcé un discours sur le transfert de la valeur lors d'une grande conférence sur l'avenir de la musique sur le marché numérique coorganisée par ACUM, Seligsohn Gabrieli & Co, l'IFPI Israël et le Centre Droit et Technologie de l'Université de Haïfa.



14

UNE ÉTUDE JURIDIQUE SUR LA RÉMUNÉRATION DES AUTEURS AUDIOVISUELS

Commandée par la CISAC et W&DW avec le soutien de la SAA, cette toute première étude de la législation sur les droits des auteurs audiovisuels à travers le monde a été présentée au Festival du film de Cannes 2018. Rédigée par la professeure de droit Raquel Xalabarder, elle propose un projet législatif clair pour garantir que les auteurs touchent une part du succès de leurs œuvres, quel que soit leur pays d'origine ou de production.

14 La CISAC revient en Grèce après la faillite d'AEPI

Une délégation de la CISAC s'est rendue en Grèce pour discuter du meilleur moyen de résoudre la crise de la gestion collective dans ce pays. Après la faillite d'AEPI, la CISAC a aidé sa société membre AUTODIA à améliorer son fonctionnement et à renforcer sa position.

16 L'Alliance régionale du CIAM rencontre les autorités de Singapour

Shunichi Tokura, Président de l'APMA, Lorenzo Ferrero, Président honoraire du CIAM, la CISAC et PRS for Music ont rencontré des représentants du ministère de la Justice, de l'Office de la propriété intellectuelle (IPOS) et du Conseil national des Arts pour discuter des possibilités de coopération. La CISAC a enjoint le ministère et l'IPOS de remédier au problème des licences de diffusion par satellite.



17

LE COMITÉ ASIE-PACIFIQUE DE LA CISAC RÉUNI À SINGAPOUR

Les représentants de 19 sociétés se sont rassemblés à Singapour pour la réunion du Comité Asie-Pacifique. Ils ont discuté des priorités régionales : octroi de licences aux radiodiffuseurs, opérateurs du câble et du satellite, cinémas et services de musique en ligne, transfert de la valeur, évaluations d'aide au développement et formation des sociétés.



25

LA CISAC PUBLIE UN GUIDE SUR LE RGPD

Ce guide explique les changements apportés à la législation européenne sur la protection des données et la façon dont ils s'appliquent aux membres de la CISAC en Europe et dans le reste du monde. Il traite en particulier du traitement et du transfert des données à caractère personnel entre sociétés.

30 Formation sur la déclaration Produits et Charges à Varsovie

À l'initiative de ZAIKS, la Responsable des adhésions de la CISAC a assuré une formation sur les déclarations de bonne gouvernance et autres sujets connexes pour les sociétés européennes et caribéennes.



31

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA JASRAC AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CISAC

Michio Asaishi a été élu à la Vice-Présidence du conseil d'administration à la veille de l'Assemblée Générale de Varsovie. Il succède à Brett Cottle, Directeur Général d'APRA AMCOS.

Temps forts de l'année **CISAC**

Juin 2018



1

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CISAC À VARSOVIE

Le Président Jean-Michel Jarre a souhaité la bienvenue en Pologne aux auteurs et sociétés pour l'Assemblée Générale de la Confédération organisée par ZAiKS, l'une de ses sociétés fondatrices. Le Président du conseil d'administration, le Directeur Général de la CISAC, Miłosz Bembinow, Vice-président de ZAiKS, et Paweł Lewandowski, sous-secrétaire d'État, ont tour à tour pris la parole lors d'une AG axée sur la mission de la CISAC à l'ère numérique. De nouvelles règles d'adhésion ont été adoptées. Elles établissent un nouveau statut pour les entités de gestion des droits tout en préservant les valeurs et les principes fondamentaux de la CISAC. Après un point sur les grandes campagnes de la CISAC, un panel s'est tenu sur les inégalités hommes-femmes dans les industries créatives et culturelles, notamment en termes de revenus.



2

RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU CIAM À VARSOVIE

L'équipe de la CISAC s'est jointe au Comité Exécutif du CIAM pour discuter de l'Étude mondiale sur la copie privée, l'égalité des genres et la coordination des actions de communication. Invitée spéciale, Imogen Heap, artiste et compositrice de renom, a présenté son projet Creative Passport.

5 La CISAC promeut la gestion collective en Bosnie-Herzégovine

Lors d'un séminaire sur la gestion collective coorganisé à Mostar par l'OMPI et l'Institut de la propriété intellectuelle de Bosnie-Herzégovine, le Directeur Régional de la CISAC a expliqué son modèle de gouvernance et l'importance des OGC pour faciliter l'accès à la culture et protéger les créateurs.

7 PACSA et CISAC s'associent aux réflexions du MIDEM sur l'Afrique

Grâce à la CISAC, la Pan-African Composers and Songwriters Alliance (PACSA) et le CIAM ont participé à un atelier sur les stratégies de développement de l'infrastructure du marché musical, la formation et la communication en Afrique dans le cadre du MIDEM, le marché international de l'édition musicale. Sam Mbende, Président de la PACSA, et Jorg Evers, membre du Comité Exécutif du CIAM, se sont joints à une quarantaine de représentants des pouvoirs publics, associations membres, acteurs du numérique, éditeurs et maisons de disques. Le MIDEM a en outre publié un Livre blanc exposant les priorités de la PACSA.



11 LA CISAC PARTICIPE À UNE FORMATION NORCODE AU NÉPAL

En coopération avec l'Académie de l'OMPI, l'association norvégienne NORCODE a organisé une formation sur la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins pour plus de 20 représentants des OGC et offices du droit d'auteur d'Asie-Pacifique à Katmandou. Le Directeur Régional de la CISAC a été invité à parler des meilleures pratiques de gestion collective et de répartition des droits et de bonne gouvernance.

18 La CISAC réclame les droits dus pour les œuvres audiovisuelles en Bulgarie

Dans une lettre au ministère bulgare de la Culture, la CISAC a déploré le défaut de paiement de la plupart des câblo-opérateurs pour l'utilisation des œuvres audiovisuelles. Elle a rappelé que la loi bulgare sur le droit d'auteur doit se conformer aux normes internationales et assurer la protection des créateurs locaux et internationaux en cas de retransmission par câble et par satellite.



26 JEAN-MICHEL JARRE AU PARLEMENT EUROPÉEN : « LE MONDE A LES YEUX TOURNÉS VERS L'EUROPE »

Le Président de la CISAC Jean-Michel Jarre a pris la parole au Parlement européen lors de la conférence « Le patrimoine culturel en Europe : relier le passé et l'avenir ». Il a enjoint l'UE d'adopter la directive sur le droit d'auteur pour garantir une rémunération équitable aux créateurs.



19 PROMOUVOIR LES DROITS DES AUTEURS AUDIOVISUELS AU FORUM DE SHANGHAI

Le Directeur Régional a pris la parole au Forum sur l'importance culturelle et économique du cinéma et le rôle du droit d'auteur coorganisé par l'OMPI et l'Administration nationale du droit d'auteur de Chine (NCAC) à Shanghai. Il a appelé à mieux protéger les auteurs audiovisuels dans le cadre du débat sur la réforme du droit d'auteur en Chine.

26 Formation du nouveau Directeur Général d'APA-Paraguay

Le bureau régional a assuré une formation à l'intention du nouveau Directeur Général d'APA, Enrique Villalba. Cette formation portait sur les bases de l'octroi de licences, de la documentation et de la répartition des droits, les Règles professionnelles de la CISAC et les responsabilités du directeur d'une OGC.

28 Comité Canada/États-Unis

Réuni à New York, le Comité Canada-États-Unis de la CISAC a fait le point sur la réforme de la loi canadienne sur le droit d'auteur et de la Commission du droit d'auteur du Canada, le Music Modernization Act et le droit de suite.

19 La CISAC enjoint l'Ukraine d'agir

La CISAC a demandé au Président ukrainien d'opposer son veto à la loi récemment adoptée sur la gestion collective des droits. Malgré certains progrès, la CISAC dénonce des failles importantes qui empêchent l'Ukraine de se doter de « guichets uniques d'octroi de licences ». La CISAC et le GESAC ont aussi fait part de leurs préoccupations à la Commission européenne, dans le cadre du dialogue UE-Ukraine sur les droits de propriété intellectuelle.

19 "Le Monde" interviewe le Président de la CISAC

À l'approche d'un vote important du Parlement européen sur la directive sur le droit d'auteur, le quotidien français *Le Monde* a consacré une interview d'une page au Président de la CISAC Jean-Michel Jarre sous le titre : « YouTube ne doit pas devenir un monopole ».



29 LA CISAC ET KOMCA RENCONTRENT LES AUTORITÉS CHINOISES EN CHARGE DU DROIT D'AUTEUR

La CISAC et la société coréenne KOMCA ont rencontré l'Administration du droit d'auteur de Chine (NCAC) en vue de renforcer leur coopération. La délégation de KOMCA, emmenée par son Président Hong Jin Young, a rencontré le Directeur Général du Département droit d'auteur Yu Cike. M. Hong a informé la NCAC de l'évolution de la situation en Corée et proposé de renforcer leur coopération en matière de protection du droit d'auteur.

Temps forts de l'année **CISAC**
Juillet 2018

3 139 organisations appellent l'UE à réformer le droit d'auteur

139 organisations culturelles et créatives de toute l'Europe, dont la CISAC, le CIAGP, le CIAM et W&DW, ont enjoint les députés européens de confirmer le mandat de négociation sur le droit d'auteur lors du vote en session plénière du 5 juillet.



3 LA COMMISSION JURIDIQUE SE RÉUNIT À SPLIT

À l'invitation de la société croate HDS-ZAMP, la CJL s'est réunie pour discuter des aspects juridiques à l'ordre du jour du conseil d'administration : des campagnes de lobbying internationales à la situation dans certains pays comme l'Espagne et la Grèce, en passant par les faits récents dans l'UE. Pour la première fois depuis des années, l'OMPI était représentée et a rendu compte de ses activités.

3 Plan stratégique pour la région Amérique latine et Caraïbes

Les membres latino-américains et caribéens du conseil d'administration se sont réunis en Argentine pour discuter d'un plan stratégique pour les trois prochaines années. Il met l'accent sur la communication et la sensibilisation, l'optimisation des infrastructures et des processus, la bonne gouvernance et la coopération avec les offices nationaux de la propriété intellectuelle et les universités.

18 La CISAC enjoint Macao de mieux protéger le droit d'auteur

Le Président du Comité Asie-Pacifique Satoshi Watanabe, le Directeur Régional et le Directeur Général de la MACA Ung Kuoc Lang ont rencontré les représentants du Bureau du secrétaire à l'Économie et au Financement. Les collectes de la MACA n'ont cessé d'augmenter ces dernières années mais la CISAC a enjoint les autorités de prendre des mesures pour encourager les utilisateurs à payer et protéger les droits et les intérêts des créateurs de musique.

23 Le Comité Exécutif du Comité Africain travaille aux réformes

Présidant pour la dernière fois la réunion du CECAF, Irène Vieira a encouragé ses membres à entreprendre les réformes nécessaires et à développer les OGC et renforcer l'efficacité de la gestion collective en Afrique de manière plus dynamique et proactive. Concernant le projet de base de données commune des sociétés africaines, le CECAF a recommandé d'étudier le système Latinautor afin de s'en inspirer.



23 LA CISAC PARTICIPE À UN ATELIER DU DÉPARTEMENT DU COMMERCE AMÉRICAIN À KIEV

Le Directeur Régional Europe a participé à l'Atelier sur la gestion collective organisé par le département du Commerce américain dans le cadre de son Programme de développement du droit commercial (CLDP), en coordination avec le ministère ukrainien du Développement économique et du Commerce.

23 Le bureau régional contribue à une formation OMPI à Bogotá

Un séminaire organisé par l'OMPI en coopération avec l'Office colombien du droit d'auteur, le ministère espagnol de la Culture et des Sports, l'Instituto Autor et la SGAE a attiré plus de 50 représentants des offices nationaux du droit d'auteur et des utilisateurs en Colombie. La CISAC a parlé de ses priorités dans le marché unique numérique et de l'avenir de la gestion collective.



23 LA CISAC RENCONTRE LE GOUVERNEMENT IVOIRIEN

Une délégation de la CISAC composée d'Irène Vieira, Présidente du Comité Africain, et de Sami Bencheikh El Hocine, Directeur de l'ONDA et membre du Conseil d'Administration de la CISAC, a rencontré le ministre ivoirien de la Culture et de la Francophonie, Maurice Kouakou Bandaman. Ils ont discuté de l'importance du soutien de l'État pour les créateurs, de l'exemple de la Côte d'Ivoire et du succès de l'ONDA dans la mise en place d'un système efficace de protection de la copie privée.



24 Réunion du Comité Africain à Abidjan

Les sociétés de toute l'Afrique, la SPA, la PACSA, l'OMPI et l'OAPI se sont penchées sur les contrats de représentation entre OGC, les licences d'exploitation en ligne et les outils de gestion lors de la réunion annuelle du Comité Africain (CAF). Les membres du nouveau Comité Exécutif du CAF ont été annoncés.

30 Les ministres africains de la culture participent à un atelier de la CISAC au Rwanda

À l'occasion du Festival Panafricain de la Danse (FESPAD), la CISAC a participé à un atelier sur la gestion collective et le droit d'auteur organisé et fréquenté par les ministres de la Culture de pays tels que le Sénégal, le Burkina Faso, la République démocratique du Congo et le Rwanda, et un représentant de l'Union africaine.

27

LA CISAC RENCONTRE LE MINISTRE ÉTHIOPEN DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

Le Directeur Général et le Directeur Régional ont cherché à renforcer les partenariats en Éthiopie suite à l'admission de la Copyright and Neighbouring Rights Collective Management Society of Ethiopia (CNRCMSE) lors de l'Assemblée Générale de la CISAC de Varsovie. La CISAC a rencontré le ministre de la Science et de la Technologie Getahun Mekuria Kuma pour discuter d'une future collaboration.



Temps forts de l'année **CISAC**

Août 2018



16

LA CISAC AU FORUM INTERNATIONAL DU DROIT D'AUTEUR DE L'UNESCO À MEXICO

Le Directeur Régional s'est exprimé dans le cadre du débat « Coopération pour la liberté artistique » au forum international « La ville de Mexico et la situation des créateurs » autour de questions comme « Comment la culture contribue-t-elle à soutenir la croissance économique et sociale ? » et « Que faire de plus pour protéger les créateurs ? ».

16 Promouvoir le droit d'auteur à Panama

Le nouveau Directeur Régional est intervenu dans le cadre du Séminaire national sur le droit d'auteur et les droits voisins de la Foire du livre de Panama. Il a parlé des licences musicales, des modèles de contrat et des conséquences et actions possibles en cas d'atteintes aux droits.

Temps forts de l'année **CISAC**

Septembre 2018

3

W&DW encourage l'adoption de la directive sur le droit d'auteur

Avec le soutien de la CISAC, Writers & Directors Worldwide et 165 scénaristes et réalisateurs européens ont appelé le Parlement européen à adopter la directive sur le droit d'auteur au Festival international du Film de Venise.



3

LA CISAC ORGANISE UNE FORMATION POUR LES SOCIÉTÉS À QUITO

Un séminaire de la CISAC a réuni les présidents des sociétés latino-américaines et caribéennes ACAM, APA, APDAYC, SAYCO, SCD, SAYCO et SPAC en Équateur.

Temps forts de l'année **CISAC**
Septembre 2018



4 LA CISAC À L'ATELIER POUR LES OFFICES DU DROIT D'AUTEUR D'AMÉRIQUE LATINE

Organisé par l'office péruvien de la propriété intellectuelle INDECOPI et l'OMPI, cet atelier sur la coopération et l'assistance technique a réuni les décideurs des offices du droit d'auteur d'Argentine, du Chili, d'Équateur, d'Uruguay, du Paraguay et de Bolivie, ainsi que des représentants de l'IFPI et de l'IFRRO.

5 Journées de la gouvernance pour les sociétés latino-américaines

Les sociétés de la région se sont réunies pour deux jours de réflexion et de planification axés sur les Règles professionnelles de la CISAC et la bonne gouvernance. Les panels se sont penchés sur les obligations des Conseils d'Administration et des DG, le moyen de favoriser l'implication des jeunes générations, la promotion de la diversité au sein des sociétés, les conflits d'intérêts, les contrôles internes, la formation et la communication.



7 LA VIDÉO DU « BATTEUR NU » DE LA CISAC ATTEINT 700 000 VUES

Avec le financement conjoint du GESAC, la CISAC a publié une vidéo de 30 secondes visant à gagner la sympathie du public à l'approche du vote sur la directive européenne. Sous le titre « Pourquoi le vote sur le droit d'auteur de l'UE compte », elle a obtenu 690 000 vues en deux jours et été largement relayée par les sociétés membres, les Conseils de Créateurs et les partenaires de la CISAC partout dans le monde.



11 LA CISAC ET L'OIF Promeuvent LA COPIE PRIVÉE EN AFRIQUE

Avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), la CISAC a réuni 16 sociétés pour un séminaire promouvant l'application de la copie privée dans toute l'Afrique. Avec le soutien de l'OMPI, l'IFRRO, l'UEMOA et la CEDEAO et du ministre sénégalais de la Culture Abdou Latif Coulibaly, l'événement a mis l'accent sur la nécessité de mettre en place des systèmes de protection efficaces, avec un cadre législatif, réglementaire et opérationnel adéquat.

12 La CISAC se réjouit des avancées sur la directive européenne

La CISAC a salué le vote du Parlement européen sur la directive sur le droit d'auteur et appelé les dirigeants du monde entier à en tenir compte : « Pour les quatre millions de créateurs représentés par la CISAC à travers le monde, l'Europe vient de prendre une décision appelée à faire date et qui aura des répercussions à l'échelle planétaire ».



14 LA CISAC COORDONNE UNE JOURNÉE D'ACTION DANS TOUTE L'AFRIQUE

Avec le soutien de leurs créateurs « ambassadeurs », plus de 20 sociétés membres de la CISAC ont participé à la première Journée annuelle africaine du droit d'auteur et de la gestion collective.
 > Voir p. 61



14

LE BIEM ET LA CISAC FUSIONNENT LEURS OPÉRATIONS

La CISAC et le BIEM ont annoncé une convergence de leurs activités pour plus d'efficacité et de synergies entre les deux organisations et plus d'économies pour leurs membres. Le BIEM restera une entité juridique indépendante et conservera ses catégories de membres mais fonctionnera grâce aux services fournis par la CISAC.



19

LA CISAC RENCONTRE LA CHINA FEDERATION OF LITERARY AND ART CIRCLES

La CFLAC est une organisation-cadre réunissant toutes les fédérations de créateurs de Chine. Pour cette première réunion officielle, la CISAC a été accueillie par Li Qianguang, Vice-Président de la CFLAC. Ils ont discuté des possibilités de coopération pour promouvoir les droits des créateurs en Chine.

19 La CISAC rencontre la MCSC et l'administration du droit d'auteur de Chine

Le Directeur Général et le Directeur Régional ont rendu visite à la Music Copyright Society of China (MCSC) pour en apprendre plus sur la licence d'exploitation en ligne récemment conclue avec Tencent. Ils ont aussi rencontré l'Administration du droit d'auteur de Chine (NCAC) et partagé leur position sur le dernier projet d'amendement de la loi sur le droit d'auteur.

19 Le Projet AIR progresse

Le Comité de gestion du projet AIR (Automated Images Recognition) s'est réuni après deux années de développement et de tests concluants par les cinq sociétés volontaires. Ce projet vise à suivre et identifier les œuvres d'art utilisées sur Internet et à permettre l'identification automatisée d'images dans les livres ou les programmes de télévision. Le Comité réuni à Vienne sous la présidence de l'ADAGP a convenu d'ouvrir la participation à quatre nouvelles sociétés : l'ARS (États-Unis), l'AUTVIS (Brésil), BUS Bildupphovsrätt (Suède) et la SABAM (Belgique).

20 La CISAC alerte les éditeurs sur la situation en Roumanie

La CISAC a fait le point sur les tendances des collectes et les activités de lobbying à la conférence annuelle CIEM CEEMP organisée par l'association des éditeurs roumains. Elle a fait part de ses inquiétudes à l'égard d'un projet de loi déposée au Parlement roumain et appelé les délégués de la CIEM à soutenir les efforts de la société UCMR-ADA pour s'opposer à ces amendements.

21 Campagne pour le droit de suite au Japon

Le Directeur Général et le Directeur Régional ont rencontré Toshiya Naito, Directeur Général de l'Agence pour les Affaires Culturelles (ACA) du Japon, à Tokyo. La CISAC espère que l'ACA soutiendra le maintien du droit de suite parmi les priorités de l'ordre du jour du SCCR de l'OMPI à Genève, principal lieu de discussion sur l'adoption d'un traité international sur ce droit.

25 La CISAC rencontre le ministère bulgare de la Culture

La CISAC, FILMAUTOR et un expert de la SACD/SCAM Belgique ont rencontré le ministère bulgare de la Culture dans l'espoir de trouver une solution au refus de paiement des câblo-opérateurs en Bulgarie.

27 Réunion du Comité technique d'IDA à Madrid

À l'invitation de la SGAE, les représentants de 13 sociétés audiovisuelles ont participé à la réunion du Comité technique d'IDA à Madrid pour parler actions prioritaires et développements techniques.

Temps forts de l'année **CISAC**
Octobre 2018

1 La CISAC encourage les meilleures pratiques en Thaïlande

La CISAC a participé à l'atelier « Promouvoir l'excellence des organisations de gestion collective dans les pays de l'ANASE » organisé par l'Office américain des brevets et des marques (USPTO) et le Secrétariat de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est.



4 RÉUNION DU FORUM SOCIÉTÉS-ÉDITEURS À LISBONNE

À l'invitation de la SPA, représentants des éditeurs, des sociétés et de la CISAC ont fait le point sur leurs projets communs. Facebook, Soundmouse et BMAT ont également pris la parole. Les participants ont pris acte des progrès réalisés sur les spécifications du format CWR 3.0, le CAF, le CRD et la musique dans les publicités. Pour l'audiovisuel, les discussions ont porté sur l'harmonisation des cue-sheets, l'AVI/AVR et les titres traduits.

9 La CISAC rencontre le Secrétaire Général de l'ONU

Le Président, le Président du conseil d'administration Eric Baptiste et le Directeur Général de la CISAC ont rencontré António Guterres, Secrétaire Général des Nations Unies, à New York.
>Voir p. 32

9 La CISAC s'implique dans le débat législatif en Roumanie

Le Directeur Régional a assisté aux auditions conjointes des Commissions juridique et culturelle du Parlement roumain concernant un projet controversé d'amendement de la loi sur le droit d'auteur (cf. 20 septembre).

10 Opposition au projet d'amendement de la loi slovaque

La CISAC a écrit aux autorités slovaques pour s'opposer à une proposition de modification de la loi slovaque sur le droit d'auteur. Son adoption introduirait un système de résolution des litiges injuste et inadéquat et saperait le système de licence globale.



11 LE FESTIVAL DE PINGYAO BRAQUE LES PROJECTEURS SUR LES DROITS AUDIOVISUELS

La 2^{ème} édition du Pingyao Crouching Tiger Hidden Dragon International Film Festival a souligné l'importance de protéger le secteur audiovisuel et les droits des auteurs. Jia Zhang-ke, réalisateur, Vice-Président de la CISAC et initiateur du festival, s'est adressé aux jeunes réalisateurs lors d'un séminaire sur la protection du droit d'auteur dans l'audiovisuel. Pascal Rogard, DG de la SACD, a adressé ses remerciements par vidéo suite à la remise à sa société du Prix 2018 pour contribution remarquable à la protection des droits des auteurs audiovisuels.



15 LA MISSION DE LA CISAC À LA UNE DU MAGAZINE "ROLLING STONE"

Dans une interview détaillée au magazine *Rolling Stone*, le Directeur Général et le Président Jean-Michel Jarre ont mis l'accent sur les missions de la CISAC, en particulier son rôle et sa volonté de tirer profit du succès de la campagne sur le transfert de la valeur menée en Europe au niveau international.

15 La CISAC soutient les négociations tarifaires au Pérou

La CISAC s'est jointe à la société locale APDAYC pour rencontrer le PDG de Telefonica del Peru concernant les nouveaux tarifs de téléphonie. L'APDAYC représente un groupe d'OGC affectées par la décision unilatérale de cesser de payer des droits pour la communication au public des œuvres musicales au moyen de signaux retransmis. La licence a expiré en janvier 2018.

15 La CISAC forme les magistrats au Mexique

Le Directeur Régional a formé des juges sur les droits d'exploitation et la gestion collective dans le cadre d'un symposium sur le droit d'auteur destiné aux magistrats. L'évènement a été organisé à Mexico par l'Escuela Judicial en collaboration avec la SACM et INDAUTOR.



16 RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE ŒUVRES DRAMATIQUES, LITTÉRAIRES ET AUDIOVISUELLES

Les analystes de FutureSource ont donné un aperçu du marché en pleine croissance de la vidéo à la demande (VOD) à la réunion du CTDLV. Les participants ont aussi discuté des identifiants et du prêt public de livres aux Pays-Bas et fait le point sur la situation en Géorgie et en Europe centrale et orientale.

20 La CISAC promeut la campagne audiovisuelle à la China International Copyright Expo

En marge de la 7^{ème} China International Copyright Expo de Suzhou, le Directeur Régional a pris la parole au Forum international sur le rôle du droit d'auteur dans le financement de la culture et de la créativité au XXI^{ème} siècle coorganisé par l'OMPI et l'Administration du droit d'auteur de Chine (NCAC).



22 LA CISAC AU SÉMINAIRE SUR LE DROIT D'AUTEUR DU SALVADOR

La CISAC était l'un des principaux intervenants du Séminaire sur l'application des droits de propriété intellectuelle organisé au Salvador par le Centre national des registres (CNR). Il a attiré une centaine de juges, procureurs, avocats, utilisateurs, fonctionnaires du CNR et universitaires qui ont examiné le point de vue des ayants droit étrangers sur la protection dans le pays.

23 La CISAC rencontre le ministre burkinabé de la Culture

Le Directeur Régional a apporté son soutien à la « Rentrée du droit d'auteur » organisée par le BBDA pour sensibiliser au droit d'auteur et à la gestion collective. La CISAC a rencontré le ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme Abdoul Karim Sango pour discuter du prochain festival du cinéma FESPACO et de la campagne pour les droits des auteurs audiovisuels.

24 L'EGC examine les stratégies internationales de la CISAC

Le Comité Exécutif et de Gouvernance a étudié la proposition de budget 2019 et les activités planifiées par la CISAC en matière de gouvernance, de technologie, de politique publique, d'éducation et de communication.

25 La CISAC rencontre les éditeurs de musique internationaux

La CISAC a rencontré la Confédération Internationale des Éditeurs de Musique (CIEM) à Neuilly pour examiner les difficultés et stratégies communes au sein du Groupe de liaison CISAC/CIEM.



26 LE COMITÉ EXÉCUTIF DE W&DW SOUTIENT LES AUTEURS RUSSES

Le Comité Exécutif de Writers & Directors Worldwide (W&DW) s'est réuni à Moscou pour renforcer les liens avec les auteurs russes et planifier à terme la création d'une société audiovisuelle dans ce pays. W&DW et plusieurs célèbres auteurs russes ont rencontré les représentants du Département juridique du ministère de la Culture pour promouvoir le droit à rémunération des auteurs audiovisuels.

29 La CISAC rencontre l'Ambassadeur du Sénégal en Chine

Le Sénégal est l'un des plus ardents partisans d'un traité international de l'OMPI sur le droit de suite. Le Directeur Régional de la CISAC a rencontré Mamadou Ndiaye, Ambassadeur du Sénégal en Chine, pour qu'il soutienne l'instauration du droit de suite dans ce pays.

Temps forts de l'année **CISAC**
Octobre 2018



29 **SÉMINAIRE SUR LES DROITS DES ARTISTES VISUELS AU CHILI**

Les sociétés latino-américaines ont rencontré les autorités en charge de la propriété intellectuelle pour réfléchir au renforcement des droits des artistes visuels. Ce séminaire, organisé par la CISAC avec le soutien de l'Office européen de la propriété intellectuelle et d'IP Key, s'est penché sur le cadre législatif qui régit les OGC en Europe, le droit de suite dans la législation et les obstacles à son application en Amérique latine, et la situation de la gestion collective des droits des artistes visuels dans cette région.

30 **Lettre collective sur le projet de directive européenne**

La CISAC, le CIAGP, le GESAC, la FEJ, Pyramide Europe et EVA ont adressé une lettre collective au Parlement européen pour défendre l'Article 13b du projet de directive européenne sur le droit d'auteur concernant l'octroi de licences aux moteurs de recherche d'images.

31 **La CISAC réagit à la révocation de l'agrément de la société du Monténégro**

Dans une lettre au premier Ministre, la CISAC a fait part de sa vive inquiétude suite à la révocation soudaine de l'autorisation de PAM CG d'exercer en tant qu'OGC par l'Office national de la propriété intellectuelle. Cette décision semble avoir été prise sous la pression d'utilisateurs poursuivis par PAM CG pour ne pas avoir payé les droits dus.

Temps forts de l'année **CISAC**
Novembre 2018

5 **L'Assemblée Générale du CIAM rassemble 30 pays**

Organisée au Mexique à l'invitation de la SACM, l'Assemblée Générale du CIAM s'est ouverte par un discours du compositeur mexicain et Président de la SACM Armando Manzanero et une allocution de la Directrice Générale d'ASCAP Beth Matthews. Les délégués se sont demandé comment attirer la prochaine génération de créateurs, améliorer l'égalité des genres et la diversité et soutenir Fair Trade Music. Ils ont aussi discuté du Code de bonnes pratiques des éditeurs, de la directive sur le droit d'auteur et du Music Modernization Act. Le Président d'ASCAP Paul Williams a animé un débat sur la place centrale des créateurs pour l'avenir des OGC.

6 **Journée des droits mécaniques**

Le BIEM a organisé la 11^{ème} Journée des droits mécaniques à Lisbonne avec le soutien de la CISAC. Les 49 participants ont été informés du travail du Comité consultatif, en particulier de la conférence en ligne avec Sindee Levin sur la gestion des droits aux États-Unis. Ils ont aussi participé à des ateliers sur la copie privée et la synchronisation.

6 **L'Étude sur la copie privée mise en avant lors d'une conférence de presse au Mexique**

La CISAC et le CIAM ont appuyé l'appel de Roberto Cantoral, Directeur Général de la SACM, pour l'instauration de la rémunération pour copie privée lors d'une conférence de presse qui a fait la part belle à l'Étude mondiale sur la copie privée de la CISAC, instrument clé de lobbying auprès des décideurs partout dans le monde.



7 **LE COMITÉ TECHNIQUE MÉDIAS SE PENCHE SUR LES PRATIQUES D'OCTROI DE LICENCES**

À Lisbonne, les spécialistes des licences des sociétés membres ont discuté du transfert de la valeur avec l'économiste Stan Liebowitz et un représentant de YouTube/Google. Une analyse du marché de la VOD a permis de clarifier certains points concernant les clauses de buy-out et les licences pour les services en ligne liés à la radiodiffusion. Il a aussi été question des services en ligne B2B de musique d'ambiance, de l'utilisation de la base de données sur les chaînes retransmises pour mieux prendre en charge les chaînes transfrontalières et de la révision des recommandations de la CISAC sur les licences de radiodiffusion.

8 **La CISAC renforce ses liens avec la société et les pouvoirs publics chinois**

Poursuivant son travail relationnel en Chine, la CISAC a rencontré Yan Xiaohong, Vice-Président de la Commission nationale Étude, Culture et Données historiques du CCPPC, Directeur de la MCSC et ancien Vice-Ministre de l'Administration générale de la Presse, de l'Édition, de la Radio, du Cinéma et de la Télévision, et l'Administration du droit d'auteur de Chine (NCAC).



8

PUBLICATION DU RAPPORT SUR LES COLLECTES MONDIALES

La CISAC a publié son Rapport sur les collectes mondiales 2018. Il contient davantage de données et dix focus pays et a obtenu un vaste soutien de ses membres et une importante couverture médiatique. Voir p. 34

13 Réunion du Comité de gestion d'IDA à Paris

Le Comité a fait le point sur les activités liées à IDA en 2018, les rapports sur la qualité des données et le déploiement dans les sociétés. Il a également planifié les projets pour 2019 et étudié les demandes d'adhésion. Rainer Vallius de la société KOPIOSTO a été réélu pour un nouveau mandat à la Présidence.



14

SÉMINAIRE DES CRÉATEURS ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'APMA EN INDONÉSIE

La CISAC et WAMI ont organisé un séminaire pour informer les créateurs d'Asie-Pacifique sur certains enjeux clés comme le buy-out et le transfert de la valeur. Ce séminaire coïncidait avec l'AG de l'Asia-Pacific Music Alliance, qui a accueilli de nouveaux membres venus d'Inde et du Myanmar. Les participants ont publié la Déclaration de Jakarta, une initiative collective des créateurs de musique pour attirer l'attention sur le buy-out et son impact sur la communauté des créateurs.



8

DISCOURS DU DG DE LA CISAC À LA CHINA INTERNATIONAL IMPORT EXPO DE SHANGHAI

Le Directeur Général a présenté le Rapport sur les collectes mondiales 2018 et un rapport spécial pour la Chine en chinois et en anglais à la China International Import Expo de Shanghai, premier salon commercial international du pays. Voir p. 33



15

LA CISAC RENFORCE SES RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS INDONÉSIENNES

Le Directeur Général de la CISAC, le Président du Comité Asie-Pacifique Satoshi Watanabe, son Vice-Président Giseob You et les délégués de WAMI ont rencontré les représentants des pouvoirs publics indonésiens. La CISAC a encouragé les autorités à conserver leur rôle de supervision, en évitant de s'engager autrement dans l'octroi de licences pour le compte des ayants droit.

8 La CISAC soutient les amendements à la loi sur le droit d'auteur en Lituanie

Le parlement lituanien a adopté différents amendements législatifs qui prévoient une rémunération pour copie privée pour les auteurs de musique et audiovisuels mais aussi, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour les auteurs des répertoires littéraire, des arts visuels et du spectacle vivant. La CISAC a soutenu la société LATGA et fait pression sur les autorités pour obtenir cette réforme.

12 Le Comité Asie-Pacifique se penche sur le buy-out et le transfert de la valeur

À l'invitation de la société indonésienne WAMI, le Comité Asie-Pacifique de la CISAC a réuni les représentants de 14 sociétés à Jakarta autour d'enjeux comme le buy-out, la directive européenne, le transfert de la valeur, les licences aux cinémas et les licences d'exploitation en ligne.

15 Séminaire sur les droits de propriété intellectuelle et le droit de la concurrence à Quito

L'équipe du bureau régional Amérique latine et Caraïbes est intervenue lors du 1^{er} séminaire international sur les droits de propriété intellectuelle et le droit de la concurrence organisé à Quito par l'Universidad Internacional del Ecuador. Ce séminaire a attiré plus de 250 participants venus de toute l'Amérique latine et d'Espagne.

Temps forts de l'année **CISAC**
Novembre 2018

16 La CISAC soutient une enquête pour atteintes aux droits à Macao

Le Président du Comité Asie-Pacifique Satoshi Watanabe, son Vice-Président Giseob You, le Directeur Régional Asie-Pacifique et le DG de la société MACA Yan Ung ont rencontré un inspecteur des douanes de Macao suite à une plainte contre l'utilisation non autorisée de musique dans des lieux de divertissement nocturnes.



16 LES DONNÉES DE LA CISAC DONNENT LE TON À LA CONFÉRENCE DE MUSIC IN AFRICA

La CISAC a fourni une analyse détaillée des droits collectés en Afrique à la Conférence ACCES de Music in Africa, qui a attiré les représentants de plus de 60 pays à Nairobi. Le Directeur Régional a présenté les données récemment publiées par la CISAC lors d'une table ronde intitulée « Collecte des droits, pire ennemi de l'Afrique ? ». Il a expliqué les efforts de lobbying de la Confédération contre le piratage et pour une protection adéquate de la copie privée.

19 Le transfert de la valeur au cœur d'une formation NORCODE

Les sociétés caribéennes anglophones, une délégation mexicaine et des représentants des pouvoirs publics ont participé à la formation régionale de NORCODE sur la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins dans l'environnement numérique à Bridgetown. Avec le soutien du ministère norvégien des Affaires étrangères et en présence de représentants de la CISAC, de l'IFPI et de l'IFFRO, cette formation portait sur l'octroi de licences, la collecte, la répartition et l'importance des licences d'exploitation numérique.

21 Les directeurs des offices latino-américains du droit d'auteur et la CISAC à Montevideo

Le Groupe de Montevideo s'est réuni en Uruguay pour analyser la situation de la gestion collective dans la région et les projets de réforme de la législation sur le droit d'auteur. Les membres de la Commission Juridique Amérique latine et Caraïbes ont assisté à la réunion avec les directeurs des Offices du droit d'auteur de 10 pays.



21 LA CISAC ET L'OIF S'ASSOCIENT POUR UN ATELIER SUR L'OCTROI DE LICENCES EN AFRIQUE

Dans le cadre d'un partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), la CISAC a organisé un atelier autour des licences de radio et de télédiffusion en Afrique. La CISAC a présenté sa campagne audiovisuelle lors d'une conférence internationale sur le secteur audiovisuel et l'économie organisée par le Rwanda Development Board.



19 RÉUNION DE LA COMMISSION JURIDIQUE AMÉRIQUE LATINE

La Commission Juridique Amérique latine s'est réunie à Montevideo pour faire le point sur les réformes législatives dans la région, le Congrès 2019 de l'ALAI, les licences extraterritoriales et les réglementations locales sur la protection des données personnelles et les sociétés de gestion collective.

Temps forts de l'année **CISAC**
Novembre 2018

23 La CISAC soutient l'adoption d'une réglementation européenne sur la radiodiffusion

Le CIAM, W&DW, le CIAGP et la CISAC se sont associés à 11 organisations de créateurs et de producteurs dans une déclaration envoyée aux négociateurs du trilogue pour soutenir l'adoption sans tarder d'une réglementation européenne sur la radiodiffusion.

26 Gros plan sur le droit d'auteur au Forum Amérique latine du MIDEM

La CISAC a fait le point sur les droits des auteurs de la région Amérique latine et Caraïbes et sur le marché numérique lors d'un débat intitulé « Protection des créateurs et droit d'auteur ». Ce forum était organisé avec le soutien du SEBRAE (Service Brésilien de Soutien aux Micro et aux Petites Entreprises), du Secrétaire de la ville de Rio à la Culture, de la CISAC, de l'IFPI et de l'ECAD.



7 LA CISAC AU SYMPOSIUM INTERNATIONAL OMPI/ALAI SUR LE DROIT D'AUTEUR

La CISAC était l'un des principaux partenaires d'un important symposium international organisé à Budapest par l'OMPI et l'ALAI Hongrie autour du thème « Stratégies d'adaptation pour le droit d'auteur au XXI^{ème} siècle : Expansion ? Contraction ? Évolution ? ». Le Directeur Régional a expliqué les tendances du secteur de la gestion collective en Europe centrale et orientale.

Temps forts de l'année **CISAC**
Décembre 2018

1 Ouverture de la Maison Ousmane Sow à Dakar

La Maison Ousmane Sow, inaugurée lors de la Biennale Dak'Art 2018, a ouvert ses portes au public pour le second anniversaire de la mort de l'artiste et ancien Vice-Président de la CISAC, qui a habité cette maison conçue comme une sculpture. Ousmane Sow était un ardent partisan du droit de suite, qu'il a défendu à l'OMPI et au festival du film de Cannes.

4 Réunion du conseil d'administration de la CISAC à Paris

Le conseil d'administration a passé en revue les avancées des 4 dernières années et salué les efforts de la CISAC pour rationaliser ses activités et permettre à ses membres de faire des économies. Il a décidé de lancer une vaste modernisation du système ISWC et approuvé un nouveau système ISWC-Net basé sur le CSI et un nouveau service d'extraction des métadonnées qui pourrait être ouvert aux FSN. Le Conseil a convenu d'engager une procédure de sanctions pour non-respect des Règles Professionnelles de la CISAC à l'encontre de la SGAE, sa société membre espagnole.

7 La CISAC parle de la copie privée lors d'un séminaire au Maroc

La CISAC a été invitée par la société marocaine BMDA à partager son expertise internationale lors des Journées du droit d'auteur et des droits voisins au Maroc. L'équipe de la CISAC a parlé du droit d'auteur dans le monde et en Afrique et de la nécessité de mettre en place une rémunération pour copie privée, source essentielle de revenus pour les créateurs.



10 LA CISAC INTENSIFIE SON LOBBYING AUTOUR DE L'ARTICLE 14

Les organisations européennes et internationales d'auteurs et d'artistes interprètes de tous les répertoires, dont la CISAC, ont enjoint les États membres de l'UE de soutenir l'Article 14 de la directive sur le droit d'auteur, qui prévoit une rémunération juste et proportionnelle pour les auteurs et les artistes interprètes ou exécutants.

10 La CISAC encourage le Canada à introduire le droit de suite

Dans le cadre de la révision de la loi canadienne sur le droit d'auteur, la CISAC a soumis une proposition réclamant l'instauration du droit de suite au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie et au Comité permanent du patrimoine canadien.

Temps forts de l'année **CISAC**
Décembre 2018



11

LES PECO ONT BESOIN D'UNE PROTECTION EFFICACE DE LA COPIE PRIVÉE

La CISAC, le BIEM et Artisjus ont organisé un séminaire sur la copie privée et la reprographie pour les sociétés d'Europe centrale et orientale. Il a réuni les représentants et législateurs de dix pays. Certains participants ont fait part de leurs inquiétudes face à la faiblesse des mesures d'application des droits dans certains pays.

13 La CISAC intervient dans la série de débats Créer2030 de l'UNESCO

La Directrice des Répertoires et des Relations avec les créateurs a pris la parole à la séance plénière du Comité intergouvernemental de l'UNESCO en charge de la mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles. Elle est revenue sur le travail de l'UNESCO pour élaborer des directives opérationnelles qui promeuvent la diversité des expressions culturelles dans l'environnement numérique.



19

LES « GUICHETS UNIQUES D'OCTROI DE LICENCES » AU CŒUR D'UN SÉMINAIRE DE L'OMPI

Le Directeur Régional Europe a parlé des « guichets uniques d'octroi de licences » et du contrôle des sociétés par l'État au séminaire de l'OMPI « Gestion collective des droits d'auteur et droits voisins : réglementation des tarifs des droits soumis à la gestion collective en Israël » organisé en coopération avec le ministère israélien de la Justice.



13

LE PRÉSIDENT DE LA CISAC S'EMPRE DU THÈME DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE À L'UNESCO

Jean-Michel Jarre, Président de la CISAC et Ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO, a abordé la question de l'intelligence artificielle devant le comité intergouvernemental de l'UNESCO. Les experts ont discuté de la titularité des droits, des implications d'une détention des algorithmes par les multinationales et de l'impact sur les économies émergentes du développement de l'intelligence artificielle par les grandes puissances économiques.

21 La CISAC dénonce les règles de limitation de responsabilité à Taïwan

À Taipei, le Directeur Régional a participé à l'Assemblée Générale annuelle de la société MÜST. En présence de plus de 250 membres, la CISAC a souligné que les règles désuètes de limitation de responsabilité appliquées à Taïwan doivent être amendées pour mieux protéger les créateurs.

Temps forts de l'année **CISAC**
Janvier 2019

8 Un groupe de travail examine l'impact du RGPD à Paris

Après la publication du Guide de la CISAC sur le Règlement Général de l'UE sur la Protection des Données (RGPD), un groupe intersociétés a discuté de ses implications pratiques sur les activités des OGC, notamment dans leurs relations avec leurs sociétés sœurs et pour le transfert de données personnelles en dehors de l'UE.

8 La CISAC s'implique dans l'amendement de la loi en Roumanie

La Roumanie a adopté de nouveaux amendements à sa loi sur le droit d'auteur. La CISAC a travaillé en étroite coopération avec sa société locale UCMR-ADA et obtenu des mesures pour préserver les intérêts des ayants droit locaux et étrangers qu'elle représente. Ces amendements étendent le système de gestion collective et garantissent le bon fonctionnement des OGC en Roumanie.

14 La CISAC réadmet la société indienne IPRS

La CISAC a réadmis l'Indian Performing Right Society Limited (IPRS) après deux ans de réforme. La société provisoirement exclue de la Confédération en 2016 a amélioré son fonctionnement avec le soutien et les conseils de la CISAC.



18 WOMEN@CISAC ET L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES AU FESTIVAL EUROSONIC NOORDERSLAG

La Directrice des Répertoires et des Relations avec les Créateurs s'est exprimée dans le cadre d'un débat sur l'égalité des genres au festival Eurosonic Noorderslag. La CISAC a exposé son plan d'action initialement présenté lors de l'Assemblée Générale 2018 de Varsovie. Voir p. 35

21 La CISAC soutient la recherche européenne sur la propriété intellectuelle

EIPIN est un projet de recherche sur la propriété intellectuelle financé par l'UE sous la direction de cinq grands instituts de recherche européens spécialisés dans ce domaine. La CISAC, qui fait partie des organisations partenaires de ce projet depuis 2015, était présente à la réunion du Conseil de surveillance d'EIPIN à Alicante.



21 LE GROUPE DES EXPERTS DE LA COMMUNICATION MISE SUR PLUS DE COORDINATION

Les Directeurs de la Communication de 20 sociétés des régions Europe, Asie, Canada/États-Unis et Amérique latine se sont réunis à Paris pour convenir d'actions communes et échanger sur les meilleures pratiques. Des journalistes du *Monde* et de *Complete Music Update* qui couvrent l'actualité du secteur créatif ont donné un aperçu des pratiques des OGC en matière de relations publiques.

22 La CISAC conseille l'Ukraine sur la fixation des tarifs

À la demande du ministère ukrainien du Développement économique et du Commerce, la CISAC a communiqué son avis sur les paramètres de fixation des tarifs prévus par la nouvelle loi ukrainienne sur la gestion collective adoptée le 22 juillet 2018.

23 La CISAC recommande des améliorations à la loi serbe sur le droit d'auteur

La CISAC a soumis ses observations à l'Office serbe de la propriété intellectuelle concernant le projet de loi sur le droit d'auteur. Elle reconnaît qu'il remédie à plusieurs insuffisances introduites par des amendements de 2012 auxquels elle s'était opposée à l'époque et formule des recommandations sur un certain nombre d'améliorations importantes comme l'introduction d'un droit inaliénable au profit des créateurs audiovisuels, le renforcement du droit de suite et la révision du système de copie privée.

Temps forts de l'année **CISAC**
Janvier 2019



24 RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU CIAM ET FORMATIONS AU CAP-VERT

À l'invitation de la Société capverdienne de musique (SCM), le Comité Exécutif du Conseil International des Créateurs de Musique (CIAM) s'est réuni pour discuter de ses priorités : encourager la diversité, l'égalité hommes-femmes et la prochaine génération de créateurs. La SCM et le CIAM ont en outre organisé deux formations sur le droit d'auteur, la gestion collective et Fair Trade Music, qui ont attiré plus de 300 créateurs à Praia et Mindelo.

29 La CISAC dénonce les projets d'amendements législatifs en Afrique du Sud

La CISAC, une alliance internationale d'organisations d'ayants droit et la DALRO ont écrit au Gouvernement sud-africain pour l'enjoindre de réexaminer plusieurs dispositions problématiques des projets d'amendement de la loi sur le droit d'auteur et de la loi sur la protection des artistes, interprètes et exécutants. Ces textes ne respectent pas les traités internationaux et leur adoption risquerait de réduire les incitations à investir dans les industries créatives sud-africaines, au détriment des ayants droit et de l'économie.

29 Le Comité Exécutif du CTDLV travaille sur la gestion des droits DLV à Paris

Le Comité Exécutif du Comité Technique Œuvres Dramatiques, Littéraires et Audiovisuelles (CTDLV) s'est réuni pour accélérer la mise en œuvre des meilleures pratiques au sein des sociétés DLV et mobiliser les différents groupes de travail techniques et opérationnels. Il a aussi examiné la mise en œuvre des nouveaux critères d'adhésion à la CISAC et réfléchi à un renforcement des relations entre la CISAC et l'Agence internationale ISAN.

30 Rencontre avec la nouvelle Directrice Générale adjointe de la NCAC à Pékin

Le Directeur Régional a rencontré la nouvelle Directrice Générale adjointe de la National Copyright Administration of China (NCAC), Mme Zhao Xiuling, qui sera en charge de superviser les organisations de gestion collective.

31 La CISAC salue le vote des députés tchèques

En République tchèque, la CISAC s'est réjouie de la décision de la Chambre des Députés de rejeter un amendement à la loi sur le droit d'auteur qui aurait privé les créateurs et ayants droit d'une rémunération équitable. Ce vote est intervenu après une lettre conjointe de la CIEM, la CISAC, le GESAC, l'IFPI, l'IMPALA et d'autres organisations internationales d'ayants droit.



28 CIAM ET ALLIANCES DES CRÉATEURS DERRIÈRE LES AUTEURS CAPVERDIENS

La CISAC, le CIAM, la PACSA et l'APASER se sont associés à la SCM pour rencontrer les représentants des pouvoirs publics du Cap-Vert. Le ministère capverdien de la Culture et des Industries créatives a affirmé sa volonté d'améliorer la législation et le cadre réglementaire. Le ministre de la Culture, Abraão Vicente, a fait part de son soutien à la SCM et a été informé de l'impact de la directive européenne sur le droit d'auteur.

28 Les sociétés africaines planifient leur développement

À l'invitation de la SCM, le Comité Exécutif du Comité Africain (CECAF) s'est réuni au Cap-Vert. Il a fait le point sur les progrès de la plateforme africaine d'octroi de licences et créé un groupe de travail sur les licences de radiodiffusion. Il a aussi fixé la date de la Journée africaine du droit d'auteur et de la gestion collective au 14 septembre 2019.

Temps forts de l'année **CISAC**
Février 2019

4 La CISAC annonce la mise à niveau de l'ISWC

La CISAC a annoncé son partenariat avec l'entreprise de génie logiciel dubloise Spanish Point Technologies pour moderniser le système de code international normalisé des œuvres musicales ISWC. Ce code identifie les œuvres musicales et les associe à leurs créateurs. Ce projet améliorera la précision et l'efficacité du système dans l'environnement numérique en renforçant la mise à disposition de données fiables essentielles à la collecte et à la répartition des droits des auteurs et compositeurs de musique.

7 La CISAC fait entendre la voix des créateurs du monde entier dans le débat sur la directive européenne

La CISAC a cosigné des lettres envoyées aux institutions européennes les 7, 11 et 20 février afin qu'elles s'engagent en faveur des Articles 13, 14, 15 et 16 du projet de directive sur le droit d'auteur. Ces lettres réclament des conditions égales pour tous dans tous les secteurs de la création sur le marché unique numérique européen.

14 Directive sur le droit d'auteur, gouvernance et technologie à l'ordre du jour de l'EGC

Le Comité Exécutif et de Gouvernance a discuté de la directive européenne, de la situation en Espagne et du lancement du projet ISWC. Il a aussi examiné les progrès de la mise en œuvre de la réforme des critères d'adhésion adoptée par l'Assemblée Générale 2018.

14 W&DW et la CISAC prévoient des actions en Amérique latine

Le bureau régional de la CISAC a rencontré le conseil d'administration de DAC et le Président de W&DW Horacio Maldonado à Buenos Aires. Cette collaboration s'attachera à développer les sociétés audiovisuelles de la région et à leur fournir de meilleurs outils et des formations sur la collecte, la documentation et la répartition des droits.



15 SOUTIEN À LA PROCÉDURE TARIFAIRE EN BULGARIE

Le Directeur Régional, FILMAUTOR et l'association des câblo-opérateurs locaux, la BACCO, ont rencontré le ministère bulgare de la Culture, qui a commencé à travailler à la fixation d'un tarif conformément à la loi sur le droit d'auteur. En présence du Conseil des médias électroniques (CEM), les participants ont trouvé une solution à l'un des plus anciens litiges du pays.

18 La CISAC alerte l'UE sur un projet de loi à l'étude en Afrique du Sud

La CISAC s'est jointe aux organisations IFPI, CIEM, IMPALA, IFFRO, IFA, MPA, FEP, CIAM, W&DW, GESAC, APASER et PACSA pour enjoindre la Direction Générale du Commerce de la Commission européenne de discuter avec le Gouvernement sud-africain concernant les propositions de réforme du droit d'auteur dans ce pays.

18 La CISAC discute du transfert de la valeur avec les autorités coréennes

Le Directeur Régional a rencontré les responsables du Bureau du droit d'auteur du ministère coréen de la Culture, des Sports et du Tourisme. Lors de ces réunions, la CISAC a fait le point sur l'avancement de la directive européenne et pressé la Corée de montrer l'exemple en Asie-Pacifique en actualisant sa législation pour remédier au transfert de la valeur.

18 La CISAC à la Songwriter Expo de Budapest

Le Directeur Régional a participé à la seconde édition de la Songwriter Expo (DEX), organisée par Artisjus à Budapest, qui vise à promouvoir le travail des compositeurs, à leur offrir des opportunités de développement professionnel, à établir une communauté et à encourager la création d'un réseau de studios en Europe centrale et orientale.

18 Les offices du droit d'auteur d'Amérique latine en formation à Lima

L'APDAYC et la CISAC ont organisé un séminaire de trois jours à Lima à l'intention des offices du droit d'auteur d'Amérique latine. Cet événement a réuni les représentants des offices d'Argentine, du Chili, d'Uruguay, du Paraguay, du Pérou, d'Équateur, du Guatemala, du Salvador, de République dominicaine et du Mexique.



19 LA CISAC À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE KOMCA

En présence de plus de 700 de ses membres, KOMCA a tenu son Assemblée Générale et invité le Directeur Régional de la CISAC à prononcer le discours d'ouverture. Il a salué les progrès de KOMCA et sa contribution technique et financière essentielle au développement des OGC en Asie-Pacifique.

20 Le GPC se penche sur la situation dans l'UE et le buy-out

Le Comité de Politique Globale s'est réuni à Paris pour définir les prochaines étapes de la campagne sur le transfert de la valeur en Europe. Le Professeure Agnès Lucas a présenté la version préliminaire de son étude sur les pratiques de buy-out commandée par la CISAC (voir p. 51).

20 La constitutionnalité de la loi Pepe Sánchez est confirmée

La confirmation de la constitutionnalité de la loi Pepe Sánchez par la Cour constitutionnelle colombienne a relancé la campagne audiovisuelle internationale. L'alliance latino-américaine de W&DW (ADAL), la FESAAL et la Coalition colombienne pour les droits d'auteur et les droits voisins, qui regroupe le REDES, la DASC et les autres OGC colombiennes, se sont mobilisées pour défendre la loi.

21 La CISAC soumet ses observations sur les projets d'amendement législatifs en Afrique du Sud

La CISAC a répondu à l'appel à observations du Comité spécial chargé du commerce et des relations internationales concernant la révision de la loi sud-africaine sur le droit d'auteur. Elle a souligné que, malgré l'intention louable de renforcer les droits des créateurs, la version actuelle du projet contient des dispositions qui affaibliraient la protection du droit d'auteur et dérogeraient au droit et aux pratiques internationales.

25 La CISAC défend la copie privée en Slovaquie

L'équipe de la CISAC s'est rendue en Slovaquie pour réclamer une meilleure protection de la copie privée dans ce pays. Elle a rencontré le Directeur de l'Office slovaque de la propriété intellectuelle et encouragé l'application de la rémunération. La CISAC a discuté avec ses sociétés membres locales, SAZAS et AIPA, pour renforcer leur coopération et promouvoir les meilleures pratiques internationales.



26 UNE JOURNÉE DÉDIÉE AU DROIT D'AUTEUR AU FESPACO

La CISAC s'est associée à W&DW, l'APASER et la PACSA pour organiser un atelier de sensibilisation aux droits des auteurs audiovisuels lors du festival du cinéma FESPACO de Ouagadougou au Burkina Faso. La CISAC et le FESPACO ont convenu de collaborer pour soutenir les nouvelles sociétés audiovisuelles et militer auprès des décideurs de la région.

27 Soutien aux artistes visuels en Slovaquie

Lors d'une réunion avec les représentants de l'Association slovaque des sociétés d'artistes visuels (ZDSLÚ), la CISAC a fait le point sur la situation de l'OGC récemment créée. La société n'a pas encore été autorisée à gérer collectivement les droits par l'Office national de la propriété intellectuelle.



Temps forts de l'année **CISAC**

Mars 2019

6 **Women@CISAC s'associe à la Music Equality Alliance**

Créée au début de l'année au festival Euro-sonic, l'Alliance s'est réunie à Londres afin de promouvoir l'égalité dans le secteur musical européen. Women@CISAC s'est joint à la réunion. L'initiative vise à identifier et mettre en contact les organisations régionales et nationales qui s'efforcent de promouvoir l'égalité des genres.



7 **ÉVALUATION DE LA SOCIÉTÉ ARGENTORES**

L'équipe régionale de la CISAC a rendu visite à la société ARGENTORES pour évaluer sa conformité aux Règles professionnelles.

Elle a rencontré le conseil d'administration et les directeurs des départements en charge des collectes, de la documentation, des répartitions et des finances.

12 **REDES suit une formation CISAC à Santiago**

Le bureau régional a organisé un séminaire sur la gestion collective des droits des auteurs audiovisuels pour le personnel de la société REDES. Avec le soutien des sociétés ATN et SCD, la formation a mis l'accent sur la collecte, la documentation et la répartition des droits et les obligations des Règles professionnelles de la CISAC.

12 **Réunion du conseil d'administration à Paris**

Parmi les points à l'ordre du jour : la directive européenne sur le droit d'auteur, les progrès d'AUTODIA, la SGAE, le projet d'intégration de Fast Track dans la CISAC et la réforme des critères d'adhésion.



15 **LA CISAC RENFORCE SA COLLABORATION AVEC L'IMPFF**

L'IMPFF (éditeurs indépendants) renforce sa collaboration avec la CISAC et le CIAM afin d'améliorer les relations entre OGC et éditeurs partout dans le monde. La nouvelle a été annoncée pendant l'Assemblée Générale de l'IMPFF à Rome. Invité à s'exprimer, le Directeur Général de la CISAC a détaillé les priorités, efforts de lobbying, innovations technologiques et réformes de la Confédération.

20 **La Présidence de la CISAC enjoint le Parlement européen d'adopter la directive**

Jean-Michel Jarre, Président de la CISAC, et les Vice-Présidents Angélique Kidjo, Jia Zhang-ke, Marcelo Piñeyro et Miquel Barceló ont écrit aux députés européens pour les appeler à adopter sans plus tarder la directive européenne sur le droit d'auteur.

20 **Soutien des ayants droit à la société bulgare**

La CISAC a signé une lettre collective d'ayants droit pour soutenir la plainte de MUSICAUTOR auprès de la Commission européenne concernant le non-respect par la Bulgarie de la Directive 2001/29/CE sur l'harmonisation de certains aspects du droit d'auteur et des droits voisins dans la société de l'information.

20 **Renforcer la gestion des arts visuels en Roumanie**

Carola Streul, Secrétaire Générale d'European Visual Arts (EVA), et le Directeur Régional Europe de la CISAC ont rencontré la société d'arts visuels VISARTA à Bucarest pour envisager une coopération. Ils ont essentiellement parlé de la poursuite de l'intégration de VISARTA dans la communauté internationale et de ses projets d'adhésion à la CISAC et EVA.

21 **La CISAC et l'IFPI interpellent l'Inde sur les licences de radiodiffusion**

Dans une lettre collective au Département indien de la politique et de la promotion industrielles (DIPP), la CISAC et l'IFPI ont protesté contre l'extension de l'actuelle licence légale de radiodiffusion à l'ensemble des services numériques. Le DIPP a mal interprété une disposition de la loi indienne sur le droit d'auteur qui permet aux organismes de radiodiffusion de bénéficier d'une licence légale pour les actes de radiodiffusion et de télédiffusion.

26 **La CISAC salue l'adoption de la directive sur le droit d'auteur**

Adoptée à 348 voix pour et 274 contre, la directive européenne pose les bases de conditions plus égalitaires sur le marché numérique. Ce résultat, obtenu malgré l'opposition massive des géants de la technologie, est le fruit d'un lobbying coordonné et d'un vrai travail d'équipe de la communauté des ayants droit. La CISAC a soutenu ses organisations partenaires à Bruxelles, emmenées par le GESAC, la SAA et EVA, et aidera ses membres à inciter les autres pays à suivre cet exemple. Le 1^{er} avril, *Music Business Worldwide* a publié une tribune de Gadi Oron analysant les implications de la directive à l'échelle internationale et le message qu'elle envoie aux décideurs du monde entier.



26 **W&DW SE RÉUNIT EN FÉDÉRATION DE RUSSIE**

À l'invitation de la société locale RUR, le congrès annuel de Writers & Directors Worldwide (W&DW) a réuni plus de 80 délégués internationaux à Moscou pour soutenir les auteurs et leurs guildes et sociétés en Fédération de Russie. Yves Nilly a été élu à la Présidence de W&DW et succède à Horacio Maldonado.

Temps forts de l'année **CISAC**

Mars 2019



28

RENCONTRE AVEC L'OFFICE TAÏWANAIS DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

À Taipei, Satoshi Watanabe (JASRAC), Président du Comité Asie-Pacifique, Giseob You (KOMCA), Vice-Président de ce Comité, le DG et le Directeur Régional de la CISAC ont rencontré les représentants du TIPO, l'organisme d'État en charge de la politique et de la législation relatives au droit d'auteur. Ils ont discuté de la directive européenne, du Music Modernization Act américain et des licences transfrontalières en Asie.

29 La CISAC au 20^{ème} anniversaire de MÜST à Taïwan

La CISAC s'est associée aux célébrations du 20^{ème} anniversaire de la Music Copyright Society of Chinese Taipei (MÜST). Le Directeur Général de la CISAC a souligné le rôle majeur joué par MÜST pour doter Taïwan d'une scène musicale créative et dynamique en créant une véritable communauté, en luttant pour les droits et en faisant mieux comprendre la gestion collective et le droit d'auteur.

Temps forts de l'année **CISAC**

Avril 2019

1 CISAC et OMPI au diapason sur le droit de suite

Au Comité permanent du droit d'auteur et des droits voisins de l'OMPI, la CISAC a appuyé le rapport de l'OMPI sur la première réunion du groupe d'experts chargé d'examiner les aspects pratiques du droit de suite.

2 Rencontre du DG de l'ACA à Tokyo

Le Directeur Général de la CISAC a rencontré Toshiya Naito, Directeur Général de l'Agence japonaise pour les Affaires Culturelles (ACA). Il a expliqué l'impact positif de la nouvelle directive européenne sur le droit d'auteur et l'évolution du débat sur le droit de suite à l'OMPI et demandé à l'ACA de soutenir son maintien parmi les priorités de l'ordre du jour du SCCR. La CISAC a aussi appuyé la récente résolution conjointe de W&DW et de la Guilde des réalisateurs japonais en faveur d'un droit à rémunération des créateurs audiovisuels.



2

CONFÉRENCE DE PRESSE SUR LA DIRECTIVE EUROPÉENNE AU JAPON

Aux côtés de Michio Asaishi, Président de la JASRAC, et Satoshi Watanabe, Administrateur senior, le Directeur Général et le Directeur Régional de la CISAC ont tenu une conférence de presse à Tokyo devant 30 journalistes des principales publications japonaises. Ils ont expliqué la directive européenne et encouragé les autorités japonaises à modifier à son tour la loi sur le droit d'auteur pour remédier au transfert de la valeur.

2 La CISAC réunit les experts en technologie à Nice

Les experts en documentation et en répartition ont reçu un point sur les projets relatifs à l'ISWC et l'impact de la nouvelle stratégie centralisée d'attribution pour les sociétés et entendu une analyse détaillée des règles et meilleures pratiques liées aux utilisations non identifiées. Les sociétés ont été encouragées à participer à CIS-Net RHA et à la base de données des chaînes retransmises.

3 Conférence CISAC/Institut Max Planck en Colombie

L'équipe régionale de la CISAC a participé à la conférence « Smart IP for Latin America » organisée par l'Institut Max Planck pour l'Innovation et la Concurrence. Chercheurs et professeurs invités d'Amérique latine et d'Europe ont proposé leurs projets de recherche sur la propriété intellectuelle.

Temps forts de l'année **CISAC**
Avril 2019



11 RÉUNION DU COMITÉ EUROPÉEN À BERLIN

À l'invitation de la GEMA, le Comité Européen de la CISAC a attiré un nombre record de participants dont plus de 120 DG et membres de la direction de 63 sociétés, observateurs des États-Unis, du Canada, du Japon et d'ailleurs et des représentants du GESAC, de la SAA et d'EVA. Le Commissaire européen Johannes Hahn s'est adressé aux délégués et le Comité a salué l'adoption de la directive sur le droit d'auteur et souhaité qu'elle fasse des émules. Un panel de directeurs de sociétés a discuté des difficultés des OGC dans les différents répertoires : octroyer les licences adéquates pour les utilisations en ligne, améliorer l'efficacité opérationnelle, s'adapter aux nouvelles technologies. Source importante de revenus pour les sociétés, l'avenir de la radiodiffusion face à l'essor des services SVOD a été exploré. Amazon a présenté ses services et les délégués se sont interrogés sur la possibilité d'étendre la rémunération pour copie privée au cloud.

12 Accord avec l'Office paraguayen de la propriété intellectuelle

Le bureau régional et la Direction Nationale de la Propriété Intellectuelle du Paraguay (DINAPI) ont signé un accord pour soutenir le droit d'auteur et la gestion collective dans ce pays, et développer la société locale APA. Par ailleurs, la CISAC s'est exprimée au Forum du droit d'auteur lors de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle organisée par la DINAPI. Le Directeur Régional a parlé de la gestion collective des droits et des Règles professionnelles et Résolutions obligatoires de la CISAC en tant qu'outils de bonne gouvernance.

15 La CISAC s'exprime à la Réunion des Directeurs d'offices du droit d'auteur d'Asie-Pacifique de l'OMPI à Séoul

Le Directeur Régional a participé à cette réunion de l'OMPI qui a attiré les représentants de 24 pays. La CISAC s'est exprimée sur le thème « Industrie musicale : marchés, politiques et enjeux liés au droit d'auteur ».

22 Les sociétés envisagent l'avenir de leur collaboration à Lima

Les sociétés participant au Protocole d'accord de Mexico – AACIMH (Honduras), AEI (Guatemala), ACAM (Costa Rica), SACIM (El Salvador), SGACEDOM (République dominicaine) et SPAC (Panama) – se sont réunies à Lima pour évaluer le travail du groupe. Elles ont discuté des négociations avec les grands utilisateurs de leur répertoire et des aides techniques et économiques nécessaires.

22 Les sociétés AGP d'Amérique latine se réunissent à Lima

La CISAC a réuni les sociétés AGP de la région : AGADU (Uruguay), APSAV (Pérou), ARTEGESTIÓN (Équateur), AUTVIS (Brésil), CREAMAGEN (Chili), SAVA (Argentine) et SOOMAP (Mexique). Elles ont reçu un point sur le droit de suite dans la région et sur l'avancement de la campagne internationale pour les droits des artistes visuels. Elles ont aussi réfléchi à de futurs projets comme la création d'une base de données régionale des tarifs et d'une alliance avec les sociétés musicales pour assurer la gestion des droits en Amérique latine.

23 Conférence internationale sur le droit d'auteur à Lima

Le bureau régional a organisé une Conférence internationale sur le droit d'auteur axée sur le droit de la concurrence et les activités des sociétés à l'intention des représentants des pouvoirs publics péruviens. Quatre panels se sont penchés sur la gestion collective des droits et le marché libre en Europe et aux États-Unis, les sociétés de collecte aux États-Unis et le droit de la concurrence.

23 La CISAC soutient IPRS pour son évaluation d'aide au développement

Dans le cadre du soutien proposé à la société indienne IPRS, la CISAC a engagé une évaluation d'aide au développement pour aider la société à conformer ses opérations aux meilleures pratiques.

24 Assemblée annuelle du CLC à Lima

Lors de la réunion annuelle du Comité Amérique latine et Caraïbes à Lima, le DG de la CISAC a présenté les activités et objectifs de la période 2018-2019. Le Président du CLC et le Directeur Régional ont parlé des problèmes régionaux et des enjeux clés pour 2019. Le nouveau Comité d'orientation du CLC a été élu pour la période 2019-2021.

25 La CISAC rencontre le DIPP et le Registraire des droits d'auteur en Inde

L'équipe de la CISAC et le Vice-Président du Comité Asie-Pacifique ont parlé gouvernance et licences d'utilisation en ligne avec le Directeur du Département indien de la politique et de la promotion industrielles et le Registraire des droits d'auteur. La CISAC a enjoint les autorités de soutenir l'agrément de la SRAI, la société des scénaristes. Elle a aussi recommandé de clarifier le champ d'application des dommages-intérêts dans la loi indienne sur le droit d'auteur et de remédier au transfert de la valeur suite à l'adoption de la directive européenne.

LA CISAC RENFORCE SES RELATIONS AVEC LES NATIONS UNIES

Le Président, le Président du conseil d'administration et le Directeur Général de la CISAC rencontrent le Secrétaire Général des Nations Unies à New York



Gadi Oron, Directeur Général de la CISAC, Jean-Michel Jarre, Président de la CISAC, António Guterres, Secrétaire Général des Nations Unies, et Eric Baptiste, Président du conseil d'administration de la CISAC.

Ces dernières années, la CISAC a intensifié sa collaboration avec les agences des Nations Unies afin d'obtenir une reconnaissance et un soutien plus affirmés des droits d'auteur à l'échelon international. Ces efforts ont été couronnés en octobre par une rencontre au sommet entre le Président de la CISAC Jean-Michel Jarre, le Président du conseil d'administration Eric Baptiste, le Directeur Général Gadi Oron et le Secrétaire Général de l'ONU António Guterres à New York.



La CISAC et les Nations Unies réunies pour renforcer leur coopération et explorer des solutions universelles pour la culture et l'économie de la création.

Ils ont axé leurs discussions sur les priorités des créateurs et les opportunités de renforcer la collaboration entre les deux organisations dans le cadre du programme d'action de l'ONU. Les enjeux prioritaires pour la CISAC sont d'agir sur la législation pour remédier au transfert de la valeur des œuvres des créateurs aux géants mondiaux du numérique et de pallier les faiblesses du système de gestion collective dans de nombreux pays et les inadéquations des lois sur le droit d'auteur et de leur application.

Les objectifs de développement durable des Nations Unies mettent notamment l'accent sur un travail décent et la croissance économique ainsi que sur l'utilisation de technologies innovantes et pérennes. La CISAC a expliqué de quelle façon les institutions des Nations Unies pourraient inclure la protection et les droits des créateurs dans l'univers en ligne dans leur programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Secrétaire Général a attiré l'attention sur la création récente du groupe de haut niveau sur la coopération numérique, coprésidé par Jack Ma du groupe Alibaba et par Melinda Gates. La CISAC a été invitée à participer aux travaux du groupe courant 2019.

Par ses principes fondateurs, l'ONU est un partenaire potentiellement important pour la CISAC

L'Article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme reconnaît le droit d'auteur comme l'un des droits fondamentaux de l'être humain. Il reconnaît aussi l'importance des biens et services culturels et le rôle social, culturel et économique essentiel des créateurs.

La CISAC a mis en avant la capacité du secteur de la création à créer des emplois et à générer la croissance, et la nécessité de protéger les droits des créateurs pour s'adapter à l'évolution rapide des technologies. Avec la croissance du marché numérique, il est essentiel de trouver des solutions mondiales et l'ONU pourrait avoir un plus grand rôle à jouer dans ce contexte.

Après des années de relations fructueuses avec l'OMPI, l'UNESCO et les agences régionales impliquées dans la propriété intellectuelle et la culture, cette réunion avec le Secrétaire Général des Nations Unies était une première pour la CISAC.

La Confédération a également profité de cette opportunité pour attirer l'attention sur sa campagne pour un nouveau traité sur le droit de suite à l'OMPI, et, au-delà des activités de l'ONU, sur ses campagnes pour un droit à rémunération des auteurs audiovisuels et pour la rémunération de la copie privée.

LIBÉRER LA VALEUR DES INDUSTRIES CRÉATIVES CHINOISES



Le DG de la CISAC a associé la croissance du secteur de la création à l'amélioration du cadre de protection du droit d'auteur.

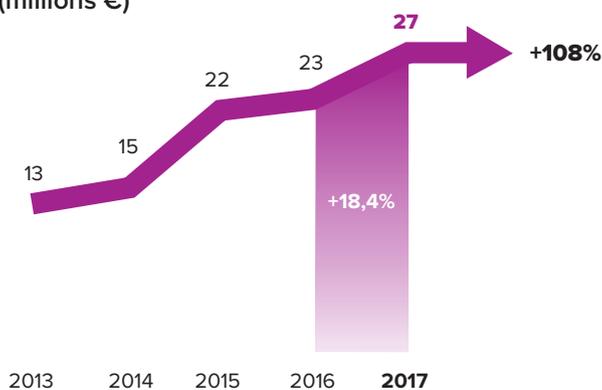
La CISAC à Shanghai avec un discours et un rapport spécial

En novembre 2018, le Directeur Général de la CISAC a été invité à intervenir dans le cadre du Forum sur la lutte contre les atteintes aux droits de propriété intellectuelle et la contrefaçon organisé en marge de la China International Import Expo (CIIE) de Shanghai, premier salon commercial international de Chine.

Dans son discours, qui coïncidait avec la publication du Rapport sur les collectes mondiales 2018, Gadi Oron a attiré l'attention sur les opportunités de collaboration croissantes entre la communauté internationale des créateurs et des industries créatives chinoises en plein essor. Il a, par ailleurs, salué les progrès de la Chine en matière de protection du droit d'auteur et des contenus créatifs et leurs répercussions positives sur le marché : « le marché chinois possède un immense potentiel de croissance qui ne peut que profiter aux créateurs, contribuer à l'économie chinoise et renforcer son poids dans le marché créatif mondial. L'adoption d'un cadre moderne de protection du droit d'auteur consolidera la place de la Chine sur la scène internationale et aura d'énormes avantages pour les créateurs et les industries créatives du pays. »

Avant son discours, le Directeur Général a parlé aux journalistes de titres nationaux comme *Global Times*, *Caixin*, *China Business News*, *National Business Daily*, *The paper*, *Tencent*, *Sohu* et *China IPR Monthly Magazine*. Il a fait le point sur la situation des droits d'auteur en Chine en s'appuyant sur un rapport spécialement élaboré par la CISAC sous le titre « Unlocking the value of creative industries ». Il a également été interviewé par la télévision centrale chinoise CCTV.

Des collectes en hausse de 108 % en cinq ans (millions €)



Selon le rapport de la CISAC, rédigé en anglais et en chinois sur la base des chiffres de la CISAC, la société d'auteurs locale, Music Copyright Society of China (MCSC), a doublé ses collectes entre 2013 et 2017 pour atteindre 27 millions d'euros. Les sommes collectées auprès des plateformes numériques chinoises ont été multipliées par cinq depuis 2013 et continuent d'augmenter grâce à l'essor des services licites de musique en ligne.

Interview de Gadi Oron sur CCTV, la télévision centrale chinoise.



RAPPORT SUR LES COLLECTES MONDIALES

Source essentielle de données et précieux outil de comparaison, le rapport montre une croissance stable pour nos membres



Le dernier Rapport sur les collectes mondiales de la CISAC, qui reprend les données exclusives de la CISAC et analyse les collectes déclarées chaque année par ses sociétés membres, est paru en novembre 2018.

Le Rapport 2018 fournit une analyse approfondie des données des 239 sociétés d'auteurs membres de la Confédération dans 122 pays. Il comprend dix focus pays, des analyses régionales détaillées, les perspectives de croissance du streaming vidéo à l'échelle mondiale et, pour la première fois, des pages détaillées de données brutes avec différents classements des pays, notamment par répertoire.

Les droits collectés à l'échelle mondiale pour les créateurs de tous les répertoires – musique, audiovisuel, arts visuels, spectacle vivant et littérature – ont atteint un nouveau record : 9,6 milliards d'euros en 2017, soit une hausse de 6,2 % par rapport à l'année précédente.

Les revenus générés par l'exploitation numérique des œuvres ont été rapportés comme dépassant pour la première fois la barre du milliard d'euros et affichent une hausse de 24,0 %. Ces revenus ont presque triplé en cinq ans grâce à l'essor du streaming.

Malgré la hausse des revenus du numérique dans tous les répertoires pour atteindre 1,27 milliard d'euros, ce secteur génère encore des sommes bien inférieures à la télé- et radiodiffusion et à la catégorie direct (live) et ambiance. Seulement 13 % des revenus des créateurs sont issus du numérique, reflet de l'incroyable décalage entre la quantité de contenus mis à disposition en ligne et les sommes qui reviennent aux créateurs.

En croissance pour la cinquième année consécutive, les revenus des créateurs sont pour la première fois en hausse dans tous les répertoires. La croissance robuste des revenus TV et radio laisse penser que l'essor du numérique ne nuit pas pour l'instant aux sources de revenus traditionnelles. D'ailleurs, 16 des 20 pays où le numérique génère le plus de collectes affichent une hausse des revenus de la radiodiffusion.



Collectes mondiales – chiffres clés



Le Rapport sur les collectes mondiales 2018 a été présenté simultanément en anglais, français et espagnol à Paris, Shanghai (page 33), Nairobi, São Paulo et Jakarta. Avec une couverture dans plus de 300 publications spécialisées et grand public à travers le monde, il a atteint un public mondial.

Les revenus des organisations de gestion collective ont évolué positivement en 2017... et c'est un beau résultat. Mais il ne doit pas nous faire oublier que les collectes liées au secteur numérique sont bien trop faibles par rapport à d'autres catégories de revenus.

Dr Harald Heker, Directeur Général de la GEMA

WOMEN @ CISAC



Pauwke Berkers, Professeur associé à l'Université de Rotterdam, Delyth Thomas, réalisatrice et membre de Directors UK, Janet Hicks, Vice-Présidente d'ARS, Irène Vieira, Directrice Générale du BURIDA et précédemment Présidente du Comité Africain de la CISAC, Brett Cottle, Directeur Général d'APRA AMCOS et Vice-Président du conseil d'administration de la CISAC et Alex Shapiro, compositrice et membre du Conseil d'administration d'ASCAP.

La CISAC et son réseau au service de l'égalité des genres

Promouvoir l'égalité des genres, c'est se battre pour la parité afin de mieux refléter la population et d'offrir les mêmes opportunités aux femmes et, par ce biais, plus de richesse et de liberté grâce à la création. Dans le secteur créatif, les études montrent que les femmes restent confrontées à des obstacles qui réduisent leurs chances de gagner leur vie en tant qu'artistes.

Grâce à son réseau de plus de 230 sociétés à travers le monde, la CISAC joue un rôle majeur pour faire avancer cet objectif d'égalité et d'ouverture. Pour la première fois, cet enjeu a été abordé à l'Assemblée Générale de la CISAC de juin 2018 dans le cadre d'un débat réunissant Janet Hicks, Vice-Présidente d'ARS, Pauwke Berkers, Professeur associé à l'Université de Rotterdam, Brett Cottle, Directeur Général de l'APRA et Vice-Président du conseil d'administration de la CISAC, Alex Shapiro, compositrice et membre du conseil d'administration d'ASCAP, Delyth Thomas, réalisatrice et membre de Directors UK et Irène Vieira, Directrice Générale du BURIDA et précédemment Présidente du Comité Africain. L'Assemblée Générale a approuvé le plan d'action en cinq points de la CISAC visant à venir à bout des inégalités hommes-femmes.

La CISAC s'est ainsi emparée d'un débat mondial impliquant tous les répertoires. Les membres des Comités régionaux et des Conseils des Créateurs de la CISAC – le CIAM, le CIAGP et W&DW – se sont rassemblés au sein d'un comité d'orientation visant à promouvoir les meilleures pratiques.

Travailler avec les sociétés membres pour réunir statistiques et analyses existantes

En janvier 2019, l'initiative Women@CISAC et les données de diverses sociétés ont été présentées lors du plus grand « showcase festival » d'Europe : Eurosonic Noorderslag. Les participants ont décidé de créer la Music Equality Alliance pour promouvoir l'égalité des genres au sein de l'industrie musicale européenne.

Par ailleurs, conformément à sa mission visant à mieux cerner les préoccupations spécifiques des différentes régions, répertoires et professions, la CISAC s'est associée à l'Erasmus School of History, Culture and Communication pour une étude sur la réduction des inégalités entre les genres dans la musique, l'audiovisuel et les arts visuels.

Cet échange international d'expériences, de données et de meilleures pratiques permettra d'établir des recommandations adaptées aux besoins de l'ensemble des membres de la CISAC.



Angélique Kidjo, Vice-Présidente de la CISAC, introduisant le débat Women@CISAC à l'Assemblée Générale.

FORMATION ET RESPECT DES RÈGLES



Les activités de la CISAC en matière de bonne gouvernance et de formation garantissent l'intégrité et l'adoption des meilleures pratiques au sein de son réseau mondial de sociétés. Les règles d'adhésion à la CISAC ont été adaptées à un monde qui change.

Nos membres et l'avenir: une nouvelle approche

Après trois ans de consultations, l'Assemblée Générale 2018 a approuvé l'amendement des critères d'adhésion de la CISAC. C'est un grand pas en avant qui permet à la CISAC de s'adapter à l'évolution du paysage de la gestion des droits tout en préservant ses valeurs et ses principes fondamentaux. Nous avons pris soin d'expliquer clairement ces changements à nos membres. La CISAC a élaboré une brochure résumant les modifications apportées et ce qu'elles impliquent pour ses sociétés membres ; elle a été envoyée aux sociétés et mise en ligne sur le site Internet de la CISAC.



Le principal atout des nouvelles règles est la définition du concept d'Organisation de Gestion Collective dans les statuts de la CISAC. Cette définition précise les entités qui peuvent adhérer à la CISAC et profiter des avantages des membres de plein droit. Une OGC doit notamment respecter les valeurs fondamentales de la gestion collective telles que, par exemple, la non-discrimination entre ayants droit, une adhésion ouverte à tous les créateurs sur la base de critères objectifs, le fait d'être détenue ou contrôlée par ses membres et/ou structurée sur une base non lucrative.

L'Assemblée Générale 2018 a approuvé la période de transition de deux ans prévue pour mettre en œuvre ces changements. La CISAC s'emploie à résoudre les questions en suspens pour permettre la pleine application des critères d'adhésion d'ici à juin 2020.

Une nouvelle catégorie : les Entités De Gestion Des Droits (EGD)

Afin d'encourager la collaboration avec son réseau, la CISAC a également adapté ses règles d'adhésion à l'existence d'un nouveau type d'entités sur le marché. Ces règles entreront en vigueur en 2020.

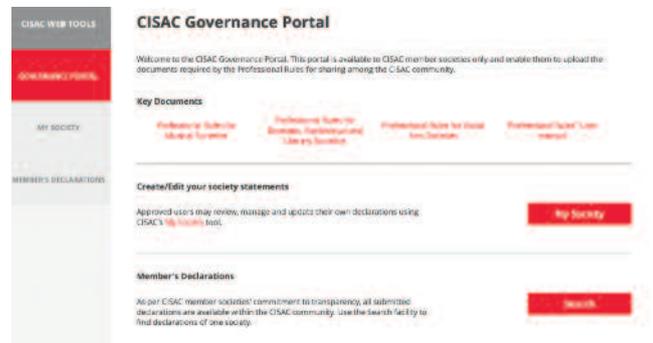
Selon les nouvelles règles approuvées en 2018, les entités qui ne peuvent prétendre au statut d'OGC, pourront devenir clientes de la CISAC et bénéficier de l'accès aux outils du CIS dans certaines conditions. Pour devenir cliente, une organisation devra d'abord répondre à la définition d'une Entité de Gestion des Droits (EGD). Elle devra notamment avoir signé un accord de représentation avec un membre de plein droit de la CISAC situé dans un territoire différent du sien.

Renforcer les Règles Professionnelles

La CISAC défend les principes de bonne gouvernance, de transparence, d'obligation de rendre des comptes et d'efficacité définis dans ses statuts et ses Règles Professionnelles. Sur la période 2018-2019, elle a aidé ses membres à améliorer le respect de leurs obligations. Grâce à ces efforts, le respect de ces obligations sur le plan financier, de la transparence et de la gouvernance s'est significativement amélioré.

Le portail de la gouvernance offre aux sociétés une plateforme centrale où elles peuvent partager les documents requis tels que les modifications de leurs statuts, leurs rapports annuels et leurs comptes. Il est désormais pleinement opérationnel.

Une nouvelle version de la « déclaration Produits et Charges » a vu le jour. Elle permet aux membres de partager leurs informations financières et garantit la transparence. Cette nouvelle version facilite la saisie des données des sociétés et offre une vision plus structurée de leurs recettes, leurs dépenses et leurs répartitions. La prochaine étape prévoit d'améliorer la déclaration en ligne et d'élargir les contrôles.



Améliorer la formation et le respect des règles

Pour aider les sociétés à améliorer leur niveau de conformité, la CISAC propose des formations et une assistance adaptée aux besoins. Les sociétés européennes membres de la CISAC ont pu bénéficier d'une telle formation en marge de l'Assemblée Générale de Varsovie.

Le nouveau système d'évaluations de conformité s'applique aux membres de longue date qui sont supposés respecter les exigences des Règles Professionnelles et des Résolutions Obligatoires. En 2018, les sociétés ARGENTORES (Argentine), KODA (Danemark), SAMRO (Afrique du Sud) et DAMA (Espagne) ont été sélectionnées au hasard pour faire l'objet d'une telle évaluation.

Parallèlement, des évaluations d'aide au développement sont menées auprès des sociétés moins développées pour les aider à se conformer aux plus hautes normes. Les sociétés qui en ont profité en 2018-2019 sont AEI (Guatemala), APA (Paraguay), la SCM (Cap-Vert), RSAU (Rwanda), MCT (Thaïlande), ALBAUTOR (Albanie) et FILMAUTOR (Bulgarie). Leurs témoignages montrent tout l'intérêt de ce travail.

Évaluations d'aide au développement : le point de vue des sociétés

Avec le soutien de la CISAC et des représentants du répertoire international, AEI-Guatemala a pu mener un travail important et précieux pour amener les opérateurs de la radio, de la télévision et du câble du pays à respecter le droit d'auteur. Il nous aidera à mieux faire reconnaître nos droits en 2019 et, par conséquent, à augmenter les répartitions au profit des créateurs partout dans le monde.

Jorge Estrada, Président d'AEI, Guatemala

Alors que nous avons de sérieux problèmes pour établir et négocier nos tarifs de retransmission avec les câblo-opérateurs, nous avons reçu une aide opportune et indispensable de la CISAC à ce stade crucial de notre développement.

Maria Palaurova, Directrice Générale de FILMAUTOR, Bulgarie

Le soutien de la CISAC a porté ses fruits dès le début et les résultats se font de plus en plus sentir; c'est la seule solution pour nous permettre de nous conformer à toutes les règles approuvées par la communauté internationale.

Solange Cesarovna, Directrice Générale de la SCM, Cap-Vert

Le système de mise en conformité de la CISAC a prouvé son efficacité pour aider les sociétés à garantir les plus hauts critères de gouvernance et à s'améliorer. Le cas de la société indienne IPRS l'illustre bien : en 2016, elle a été provisoirement exclue après une évaluation de conformité qui a mis au jour de graves dysfonctionnements. La CISAC a collaboré avec IPRS pour contrôler, guider et améliorer ses activités afin de les aligner sur les meilleures pratiques internationales, ce qui a permis de réintégrer la société parmi les membres de la CISAC en décembre 2018.

STRUCTURE ET COMITÉS



La CISAC sert ses membres par le biais de différents comités qui guident sa stratégie et ses opérations

Le conseil d'administration

Le Conseil se compose d'un maximum de 20 administrateurs élus pour un mandat de trois ans qui, collectivement, sont représentatifs de toutes les régions et de tous les répertoires. Le conseil est présidé par un Président et deux Vice-Présidents. Il détient des pouvoirs étendus et est tenu de rendre des comptes à l'Assemblée Générale. Il se réunit généralement trois fois par an.

Le Conseil est notamment investi des pouvoirs suivants : créer et développer le CIS, administrer le revenu de la CISAC et conseiller l'Assemblée Générale sur l'admission de nouveaux membres.

L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale (AG) est le plus haut organe exécutif et la plus haute autorité décisionnelle de la CISAC. L'AG est ouverte aux Membres, Membres provisoires et Membres associés de la CISAC. Elle se réunit une fois par an, en juin, et rassemble les directeurs des sociétés, leurs cadres dirigeants et des créateurs des quatre coins du globe.

L'AG a pour fonction :

- d'élire le Président et les Vice-Présidents et le Conseil d'administration
- d'approuver les comptes, les rapports financiers et les activités du Directeur Général
- d'examiner les demandes d'adhésion, les sanctions, les démissions et les amendements aux statuts



La présidence

Le Président et les Vice-Présidents de la CISAC sont d'ardents défenseurs des droits des auteurs et mettent leur renommée au service du travail de défense des créateurs de la CISAC. La CISAC est actuellement présidée par le pionnier de la musique électronique Jean-Michel Jarre. Ses Vice-Présidents sont la chanteuse béninoise Angélique Kidjo, le réalisateur argentin Marcelo Piñeyro, le réalisateur, scénariste et producteur chinois Jia Zhang-ke et l'artiste visuel espagnol Miquel Barceló.



Jean-Michel Jarre

Les Conseils de Créateurs

En tant que porte-parole international des créateurs et de leurs organisations de gestion collective, la CISAC travaille en étroite collaboration avec les communautés de créateurs de tous les répertoires. Les Conseils de Créateurs de la CISAC permettent de faire entendre la voix des auteurs dans les débats sur le droit d'auteur.



Le **Conseil International des Créateurs de Musique (CIAM)** s'efforce d'élargir la représentation des créateurs de musique partout dans le monde. Le CIAM possède deux alliances régionales, l'Asia-Pacific Music Alliance (APMA), et la Pan-African Composers' and Songwriters' Alliance (PACSA), qui défendent les intérêts des auteurs et compositeurs de musique dans leurs régions respectives.



Le **Conseil International des Créateurs des Arts Graphiques, Plastiques et Photographiques (CIAGP)** s'occupe de toutes les questions relatives à la gestion des droits des créateurs visuels.



Writers & Directors Worldwide (W&DW) s'occupe de tout ce qui touche aux intérêts moraux, patrimoniaux et juridiques des créateurs dans le domaine du spectacle vivant, de la littérature et de l'audiovisuel. L'Alliance Panafricaine des Scénaristes et Réalisateur (APASER) travaille avec Writers & Directors Worldwide et la CISAC pour protéger et promouvoir les droits des créateurs audiovisuels en Afrique.

Les comités de la CISAC

Le Groupe des Experts de la Communication (CEG)

Le CEG soutient la CISAC dans ses activités de communication et ses affaires publiques, aide le GPC à mettre en œuvre ses décisions sur les priorités en matière de communication et définit la stratégie des différentes campagnes.

Le Comité Exécutif et de Gouvernance (EGC)

L'EGC traite de toutes les questions ayant trait aux finances, à la gouvernance et à l'adhésion des membres. Il est en outre chargé de définir et d'organiser l'ordre du jour du conseil d'administration.

Le Comité de Politique Globale (GPC)

Le GPC soumet des recommandations au conseil d'administration sur les questions de politique internationale, y compris tout ce qui touche au lobbying, à la défense des politiques et à la coopération avec d'autres organisations.

Le Comité d'Audit Interne (IAC)

L'IAC fournit à l'AG une synthèse de la situation financière de la CISAC et assure son contrôle interne.

La Commission Juridique (CJL)

La CJL est un organe consultatif qui offre aux sociétés membres son avis sur tous les enjeux et litiges relatifs au droit d'auteur et à la gestion collective.

Les comités régionaux

Cinq comités régionaux, un pour chacune des régions CISAC, représentent les enjeux spécifiques à leur région. Ils y coordonnent les activités de la CISAC, soutiennent la mise en place des infrastructures nécessaires au fonctionnement des sociétés et apportent leur aide aux sociétés membres et aux créateurs.

Les comités techniques

La CISAC dispose de quatre comités techniques, qui fournissent leurs recommandations en qualité de spécialistes de la gestion des droits d'auteur : le Comité Services d'Information (ISC), le Comité Technique des Opérations (BTC), le Comité Technique Médias (MTC) et le Comité Technique Œuvres Dramatiques, Littéraires et Audiovisuelles (DLV).

MOBILISER LA PROCHAINE GÉNÉRATION



Le CIAM a tenu son Assemblée Générale annuelle à Mexico à l'invitation de la société mexicaine SACM

Au cours de l'année écoulée, le Conseil International des Créateurs de Musique (CIAM) a renforcé son rôle de porte-parole mondial des auteurs et compositeurs de musique par une série d'actions et d'objectifs baptisés CIAM 3.0.

- Mobiliser et impliquer de manière proactive la prochaine génération de créateurs de musique en améliorant la communication, l'équilibre hommes-femmes et la diversité, et en assurant le renouvellement et la planification de la relève au sein du CIAM.
- Identifier les jeunes créateurs susceptibles d'intégrer le Comité Exécutif et soutenir la sensibilisation, le développement et l'orientation de la prochaine génération.
- Améliorer la communication et l'image du CIAM grâce aux médias sociaux, à la mise à jour du site Internet et au renforcement de sa présence en ligne.
- Consolider les alliances continentales partenaires, renforcer leurs relations et leur coopération avec le CIAM, les promouvoir et les soutenir dès que possible.
- Participer de manière proactive à de nouvelles initiatives dans le domaine des données, des métadonnées et des développements technologiques.
- Développer Fair Trade Music en explorant de nouvelles possibilités comme celle d'un service d'agrégation en ligne équitable, transparent, éthique et sans but lucratif pour les auteurs et les artistes.
- Améliorer les relations du CIAM avec les éditeurs et coopérer avec eux pour rédiger un code international de bonnes pratiques.

Ces objectifs du CIAM 3.0 ont été adoptés par le Comité Exécutif du CIAM réuni à Varsovie en juin 2018 et présentés en novembre à l'Assemblée Générale annuelle du CIAM de Mexico organisée par la SACM. Avec des délégués venus de plus de 30 pays des 5 continents, cette Assemblée Générale a attiré un nombre record de participants, avec le meilleur équilibre hommes-femmes et la plus grande diversité de l'histoire du CIAM. Armando Manzanero et Roberto Cantoral, respectivement Président et Directeur Général de la SACM, ainsi qu'Elizabeth Matthews et Paul Williams, respectivement Directrice Générale et Président d'ASCAP, faisaient partie des invités de renom.



Le CIAM, la CISAC et la SCM ont coorganisé une formation pour les créateurs au Cap-Vert.

En janvier 2019 au Cap-Vert, le CIAM, la CISAC et la société locale SCM ont organisé des séminaires qui ont attiré 320 créateurs de musique. Ensemble, ils ont fait avancer les objectifs du CIAM 3.0 et obtenu le soutien du ministère capverdien de la Culture et de la ville de Praia, la capitale du pays.

En 2018, le CIAM a de nouveau prouvé sa volonté d'améliorer l'environnement des créateurs, des OGC et des ayants droit partout dans le monde. Ce travail se poursuit.

Eddie Schwartz, Président du CIAM

Le CIAM a pris les devants sur le front des réformes législatives et réglementaires, en particulier dans l'Union européenne et aux États-Unis, conscient de leur importance pour le bien-être des créateurs de musique où qu'ils soient. Après la signature de nouveaux protocoles d'accord, le Conseil continuera de travailler en étroite coordination avec ses alliances partenaires sur les cinq continents, en 2019 et au-delà.

ÉTENDRE NOS ALLIANCES ET NOTRE RAYONNEMENT



Le Comité Exécutif de W&DW renforce sa coopération avec les auteurs russes à Moscou.

Writers & Directors Worldwide (W&DW), le conseil des créateurs des répertoires audiovisuel, littéraire et dramatique de la CISAC, multiplie les alliances, les partenariats et les activités. La CISAC lui apporte un soutien organisationnel lors de ses réunions et dans ses communications.

À l'invitation de l'ONDA, le premier congrès annuel de W&DW en Afrique a attiré les représentants de plus de 26 pays en Algérie. Ouvert par le ministre de la Culture Azzedine Mihoubi et le Vice-Président de la CISAC Marcelo Piñeyro, ce congrès a encouragé le soutien financier à l'Alliance latino-américaine des réalisateurs audiovisuels (ADAL) et à l'Alliance latino-américaine des scénaristes et dramaturges (ALGyD) ainsi que la coopération avec la FERA, la FSE, l'International Authors Forum, la PACSA et la SAA.

En Europe, W&DW a soutenu la campagne de la SAA pour que la directive sur le droit d'auteur prévoie un droit inaliénable à rémunération des auteurs audiovisuels et s'est associé à 27 autres organisations dans une lettre collective en février 2019.

W&DW s'efforce par ailleurs de créer une société audiovisuelle en Fédération de Russie. À l'invitation de la RUR, W&DW a mis le cap sur Moscou pour la réunion de son Comité Exécutif en octobre 2018 et a profité de l'occasion pour renforcer ses liens avec les auteurs locaux et créer de nouvelles alliances. Le Conseil a discuté de la mise en œuvre d'un droit à rémunération avec les représentants du Département des Droits de propriété intellectuelle artistique du ministère de la Culture et renforcé ses liens avec le Directeur Général des studios MOSFILM, Karén Shajnazarov. En mars 2019, toujours à Moscou, Yves Nilly et Andrea Purgatori ont été élus respectivement à la Présidence et à la Vice-Présidence du Conseil lors du congrès de W&DW, et Vladimir Khotinenko a proposé de soutenir la campagne pour le droit à rémunération auprès de la Douma d'État.

Le Brésil a autorisé deux sociétés, DBCA et GEDAR, à commencer à collecter les droits au nom des scénaristes et réalisateurs, une belle victoire pour W&DW et l'ADAL. En décembre, lors d'une réunion à Cuba, les deux alliances latino-américaines, ADAL et AGLyD, ont fusionné pour former la Fédération des sociétés d'auteurs audiovisuels latino-américains (FESAAL).



Les auteurs sont fiers des actions menées pour défendre leurs droits mais aussi de la création et de la consolidation d'alliances comme l'APASER en Afrique ou de la FESAAL en Amérique latine, une région qui affiche une croissance sans précédent

Horacio Maldonado, Président de Writers & Directors Worldwide

Les organes régionaux de W&DW étendent de plus en plus leur champ d'action. L'Alliance Panafricaine des Scénaristes et Réalisateurs (APASER), a notamment participé au Forum Audiovisuel de Kigali. L'APASER a également fait la part belle à la coopération lors de la réunion conjointe des Comités Exécutifs du Comité Africain et du CIAM au Cap-Vert. L'APASER et W&DW ont en outre participé à l'édition 2019 du festival du cinéma FESPACO en marge duquel l'APASER a tenu son Assemblée Générale. L'Alliance élabore actuellement un outil pour mieux cerner les lois et les droits en vigueur en Afrique. Enfin, W&DW pose les jalons d'une nouvelle alliance pour la région Asie-Pacifique.



CIAGP

AU SERVICE DES ARTISTES VISUELS

Les actions au service des intérêts des auteurs ont dominé l'agenda du Conseil International des Créateurs des Arts Graphiques, Plastiques et Photographiques (CIAGP) en 2018, qui a poursuivi sa campagne pour le droit de suite et son combat en faveur de la directive européenne sur le droit d'auteur.



Soly Cissé et Julio Carrasco Bretón, créateurs, Hervé Di Rosa, ancien Vice-Président de la CISAC et ancien Président du CIAGP, Marie-Anne Ferry-Fall, DG de l'ADAGP, et la direction de la CISAC ont rencontré Francis Gurry et Sylvie Forbin, DG et DG adjointe de l'OMPI.

En mai 2018, des dizaines de créateurs et représentants des sociétés d'auteurs des arts visuels étaient à Dakar (Sénégal) pour le congrès annuel du Conseil. L'évènement coïncidait avec la Biennale de Dakar, Dak'Art, et l'ouverture de la Maison Ousmane Sow, musée dédié à l'ancien Vice-Président de la CISAC décédé en 2016.



Gadi Oron, DG de la CISAC, Abdou Latif Coulibaly, ministre sénégalais de la Culture, Joel Shapiro, Président du CIAGP, et Javier Gutierrez Vicén, Rapporteur Général du CIAGP et DG de VEGAP, à Dakar lors du congrès annuel du CIAGP

Joel Shapiro, célèbre sculpteur américain et Président du CIAGP, a souhaité la bienvenue aux délégués par ces mots : « Je suis ravi que nous soyons ici aussi pour la Biennale de Dakar qui montre parfaitement que l'art ne connaît pas de frontières et que les artistes africains reçoivent la reconnaissance qu'ils méritent. »

Dans son discours d'ouverture devant le congrès, le ministre sénégalais de la Culture Abdou Latif Coulibaly a affirmé vouloir que le Sénégal « devienne un leader et un exemple pour la protection des droits des créateurs en Afrique ». Le Sénégal a été l'un des principaux soutiens des artistes visuels, notamment à l'OMPI, ce qui lui a valu les éloges du CIAGP et de la CISAC.

*Un leader et
un exemple pour la
protection des droits des
créateurs en Afrique*
Abdou Latif Coulibaly,
ministre sénégalais de la Culture

À l'OMPI, le CIAGP a travaillé en étroite coordination avec la CISAC pour rallier des appuis en faveur des droits des artistes visuels, en particulier au sein du Comité permanent du droit d'auteur et des droits voisins (SCCR). Emmenée par l'ancien Vice-Président de la CISAC et ancien Président du CIAGP Hervé Di Rosa et les artistes sénégalais Soly Cissé et mexicain Julio Carrasco Bretón, une délégation de créateurs et de membres du Secrétariat de la CISAC, a rencontré les représentants de l'OMPI en mai 2018.

Le CIAGP a suivi avec beaucoup d'attention le projet de directive européenne sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique et s'est, à plusieurs occasions, joint à d'autres organisations de créateurs pour obtenir un texte qui accorde aux auteurs une rémunération équitable pour les utilisations en ligne.

Le CIAGP a également joué un rôle décisif dans la création d'un groupe de travail latino-américain sur les arts visuels. Ce groupe est présidé par Fabiana Nascimento de la société brésilienne AUTVIS et vice-présidé par Yuriem Echeverria Cabrera de la société argentine SAVA. Son but est d'identifier et de remédier aux problèmes des artistes visuels de la région, en particulier en réclamant l'adoption de lois sur le droit de suite dans tous les pays du continent.

ÉDUCATION

L'éducation, la sensibilisation au droit d'auteur et les relations avec la communauté universitaire sont un volet important du travail de la CISAC. Nous nous efforçons d'orienter la réflexion actuelle sur le droit d'auteur et la technologie, de sensibiliser les internautes du monde entier et de soutenir les recherches des étudiants de troisième cycle.



La CISAC s'associe à l'ALAI

En 2019, l'Association Littéraire et Artistique Internationale (ALAI) – prestigieuse et influente société savante spécialisée dans l'étude et la discussion des questions de droit d'auteur – consacrera son congrès annuel à la gestion collective des droits.

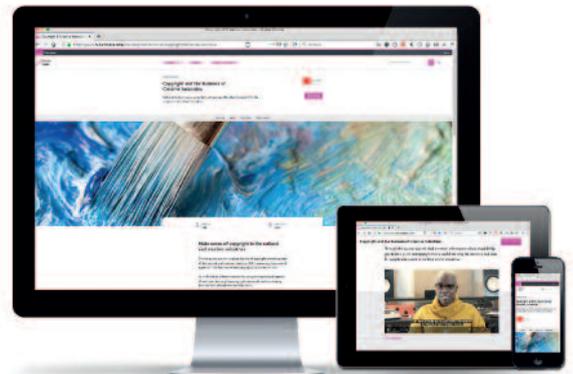
Membre de longue date et respecté de l'ALAI, la CISAC a été invitée comme partenaire principal et parraineur de l'évènement autour du thème « *Managing copyright – Hot topics and emerging business models in the individual and collective management of rights* ».

Universitaires spécialistes du droit d'auteur, experts, représentants des pouvoirs publics et professionnels du secteur des quatre coins du globe sont attendus à ce congrès qui se tiendra en République tchèque en septembre. Ce partenariat permettra donc à la CISAC d'accroître sa visibilité et son statut d'acteur majeur du secteur de la gestion collective.

Les MOOC de la CISAC

En collaboration avec Marisa Gandelman, juriste spécialiste du droit d'auteur et ancienne DG d'UBC, la CISAC a élaboré une formation en ligne ouverte à tous (ou MOOC) afin de permettre à un large public de s'informer sur les droits et la protection des créateurs et du secteur de la création. Après le succès de la première phase, une nouvelle édition de cette même formation a démarré au printemps 2019.

Initialement lancé en 2017 sur la plateforme FutureLearn, le premier MOOC de la CISAC, « Exploring Copyright: History, Culture, Industry » (comprendre le droit d'auteur, une histoire, une culture, une industrie), a été proposé en anglais, en portugais et en espagnol en 2018. Trois nouvelles sessions de la version anglaise originale sont programmées en 2019.



Une autre formation en ligne de la CISAC intitulée « Copyright and the Business of Creative Industries » (le droit d'auteur et le secteur des industries créatives) sera proposée au cours du premier semestre 2019. Ce nouveau MOOC donnera des informations pratiques sur les rouages opérationnels, contractuels et économiques des industries culturelles et créatives et le rôle du droit d'auteur dans chaque secteur.

Soutenir la recherche avec l'EIPIN

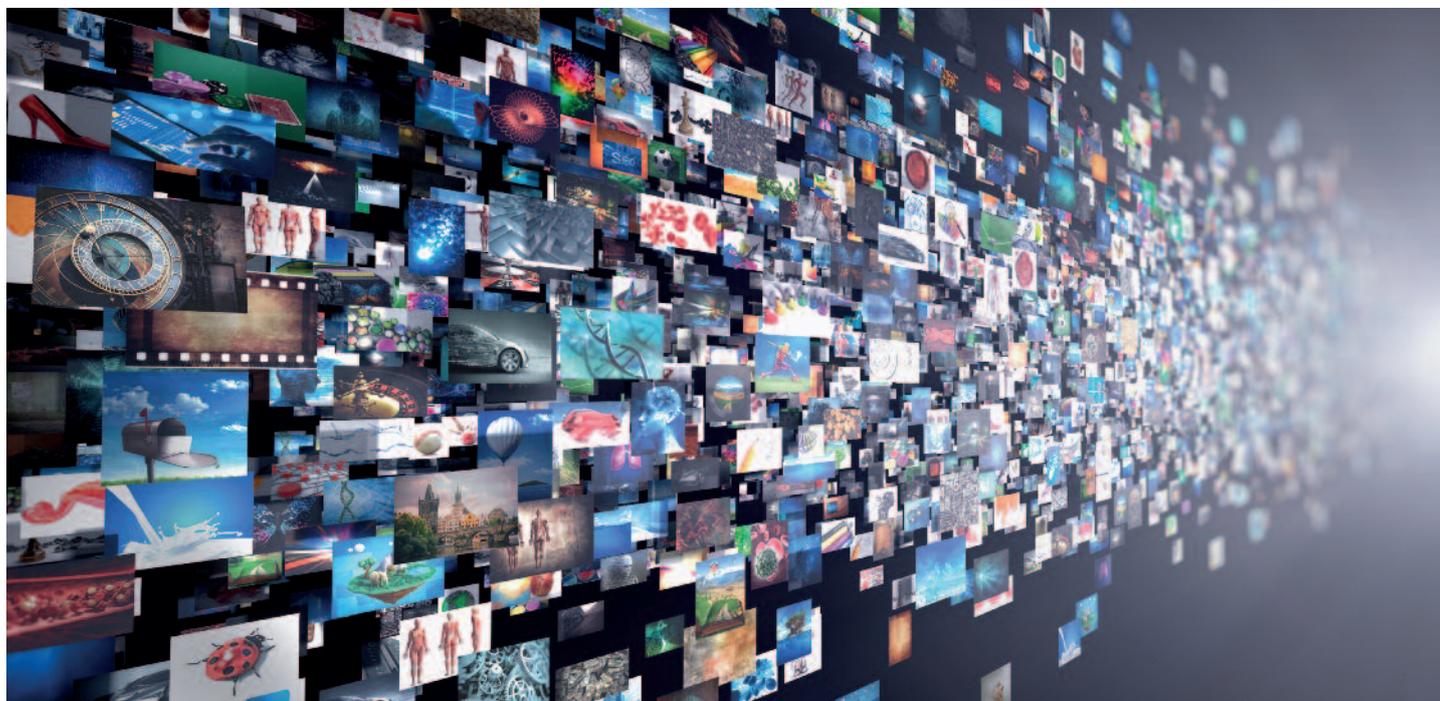


Soucieuse de coopérer avec le monde universitaire pour promouvoir des politiques favorables aux créateurs, la CISAC s'est associée au projet EIPIN-Innovation Society. Ce projet, géré par cinq instituts de recherche européens en propriété intellectuelle réunis au sein du consortium EIPIN, repose sur une recherche multidisciplinaire et confie à quinze jeunes chercheurs le soin d'examiner le rôle de la propriété intellectuelle en tant que système adaptatif complexe en matière d'innovation.

En 2019, la CISAC accueillera et soutiendra pendant trois mois deux doctorants qui préparent leur thèse sur « le droit d'auteur dans l'économie numérique » et « les organisations de gestion collective et les utilisateurs institutionnels ».

TECHNOLOGIE ET INNOVATION

Avec l'explosion du streaming et l'évolution rapide de la technologie, nos sociétés membres et nos partenaires demandent plus de soutien pour gérer les données sur les droits. La CISAC lance de nouveaux projets et améliore sans cesse ses systèmes pour répondre à ces changements, à commencer par un grand projet de modernisation du système ISWC.



L'ISWC se modernise pour aider les sociétés

L'ISWC (Code international normalisé des œuvres musicales) est un code unique qui permet d'identifier les œuvres musicales et de les relier à leurs créateurs. Le système ISWC joue un rôle clé dans le bon fonctionnement du marché de la musique en ligne et permet à des millions de créateurs d'être efficacement et équitablement rémunérés pour l'utilisation de leurs œuvres.

Comme elle l'a annoncé en février 2019, la CISAC a chargé l'entreprise de génie logiciel dublinoise Spanish Point Technologies de mettre à niveau le système. Après plusieurs autres mises à niveau au fil des ans, cette opération doit permettre d'accélérer l'attribution des ISWC par les sociétés afin d'assurer une mise en circulation plus rapide. La nouvelle plateforme sera lancée mi-2020. Les sociétés auront accès à un système « dans le cloud » qui les aidera à traiter les énormes quantités d'informations.

La CISAC a mis au point cet identifiant dès la fin des années quatre-vingt-dix ; il associe une œuvre à un code unique, afin de répondre aux besoins d'informations fiables sur les œuvres musicales. En 2002, il a été adopté par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) comme identifiant unique et fiable (ISO 15707:2001).

Les améliorations récemment apportées au système ISWC portent sur trois services clés :

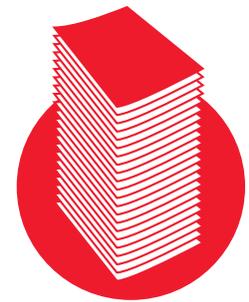
- L'ISWC Resolution Service offre un service automatisé de diffusion des ISWC. Il vise à confirmer les ISWC existants pour des œuvres déjà enregistrées.
- L'ISWC Allocation Service vise une attribution rapide des ISWC aux nouvelles œuvres pour permettre leur intégration dans la chaîne de valeur numérique dès le début du processus de création.
- L'ISWC Metadata Retrieval Service offre un accès automatisé en ligne permettant d'obtenir les métadonnées attachées (p. ex. titre, créateurs) lorsqu'on soumet un ISWC.

Ce système ISWC nouvelle génération aidera les sociétés à faire face à la multiplication des services de streaming musical et garantira une meilleure précision des données.

Donal Cullen,
Directeur Général de Spanish Point Technologies

Projet AIR

Le projet de reconnaissance d'image AIR (Automated Images Recognition) a été lancé en 2016 pour repérer et identifier les œuvres visuelles utilisées sur Internet. Il a aussi d'autres applications, comme l'identification automatisée des images dans les livres (s'ils existent au format PDF ou comme page Internet), à la télévision, dans un PDF, sur les services de streaming vidéo, etc.



632 000 IMAGES

L'ADAGP et la CISAC ainsi que quatre sociétés pilotes, PICTORIGHT, SOFAM, VEGAP et VG BildKunst, ont participé à la phase de développement. Dernièrement, les sociétés ARS, AUTVIS, SABAM et Bildupphovsrätt se sont jointes au projet.

AIR utilise une technologie d'empreintes numériques fournie par Videntifier pour identifier chaque œuvre de manière unique et la comparer à ses représentations graphiques. La base de données AIR contient actuellement plus de 632 000 images. 100 utilisateurs ont accès à cet outil. Des efforts ont été déployés pour améliorer l'expérience utilisateur grâce à une interface plus intuitive et un meilleur déroulement des opérations.

L'infrastructure informatique a été stabilisée et utilise une base de données évolutive plus fiable. La CISAC procède désormais à de nouvelles améliorations comme l'intégration d'AIR dans le système de facturation interne des sociétés. Elle envisage également de permettre aux auteurs d'interagir avec le système pour charger et gérer eux-mêmes leurs images et leurs œuvres visuelles.

Intégration de FastTrack

FastTrack, The Digital Copyright Network, est un fournisseur de services basé à Paris détenu par 13 sociétés, dont 9 sont sociétés membres du conseil d'administration de la CISAC. Cette dernière s'est impliquée depuis longtemps dans la conception, le développement et la mise en œuvre de certains des outils créés par FastTrack, tels que CIS-Net, l'AV Index, CSI ou RHA to MWI (Rights Holders Access to Musical Works Information), que la Confédération propose à ses membres et à diverses tierces parties.



Pour rationaliser les opérations et faire des économies, la CISAC, client exclusif de FastTrack, prévoit maintenant d'intégrer en son sein l'entreprise technologique. Cette intégration, qui devrait s'achever début 2020, devrait faciliter la mise en œuvre de nouveaux projets et améliorer la maîtrise des technologies de l'information et le contrôle des processus. Elle devrait aussi permettre de réorganiser les groupes de travail et comités impliqués dans les deux organisations.



TRANSFERT DE LA VALEUR

La rémunération inappropriée des créateurs pour l'utilisation de leurs œuvres à des fins commerciales par les services de partage de contenus en ligne comme YouTube reste un enjeu prioritaire pour la CISAC. L'année écoulée a donné lieu à un lobbying intensif pour remédier à ce « transfert de la valeur », qui a abouti à l'adoption de la directive européenne sur le droit d'auteur.

Le transfert de la valeur résulte d'une profonde faille législative : en recourant au régime obsolète des règles de limitation de responsabilité, les services numériques qui hébergent et partagent des contenus créatifs chargés par les utilisateurs tirent profit des œuvres des créateurs sans acquérir les licences propres aux lois sur le droit d'auteur. Le Rapport sur les collectes mondiales 2018 de la CISAC l'illustre parfaitement : ses chiffres montrent que les revenus du numérique ont plus que triplé ces cinq dernières années mais ne représentent toujours que 13 % des droits collectés dans le monde au nom des créateurs représentés par la CISAC.



Après quatre ans de lobbying intensif des ayants droit avec le soutien de la CISAC, la directive européenne a finalement été adoptée en mars 2019 et marque un pas important vers une solution à ce problème. L'Article 17 (anciennement article 13), qui a fait l'objet de nombreuses discussions et pressions de la part nos adversaires, stipule pour la première fois que les fournisseurs de services de partage de contenus en ligne doivent conclure une licence et peuvent être tenus responsables d'éventuelles atteintes au droit d'auteur.

La CISAC a travaillé en étroite collaboration avec ses organisations partenaires en Europe : le GESAC, EVA et la SAA. Après avoir pris la tête d'une délégation d'artistes à Bruxelles en mars, fin juin 2018, Jean-Michel Jarre a pris la parole lors d'une importante conférence au Parlement européen en présence des dirigeants de l'UE. « Ce que nous voulons aujourd'hui est très simple : le problème vient du fait que l'on se repose sur des lois anciennes qui datent d'avant Internet pour établir le patrimoine de demain ». Ces initiatives intervenaient à l'approche du premier vote du Parlement européen sur la directive sur le droit d'auteur en juillet.

« Ce que nous voulons aujourd'hui est très simple : le problème vient du fait que l'on se repose sur des lois anciennes qui datent d'avant Internet pour établir le patrimoine de demain. »



Jean-Michel Jarre, Président de la CISAC, parle du patrimoine culturel et de la directive européenne sur le droit d'auteur devant le Parlement européen

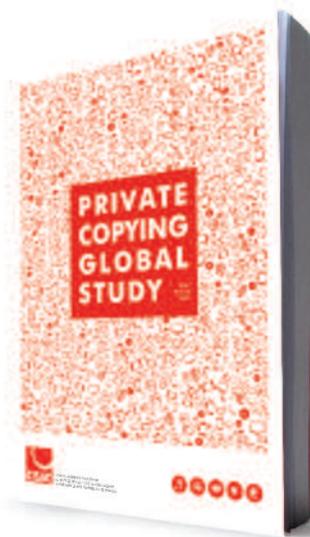
À l'initiative de la CISAC, J.-M. Jarre a clarifié la position de la Confédération dans une interview d'une page au quotidien national français *Le Monde*, intitulé « YouTube ne doit pas devenir un monopole ». Pour renforcer son message, la CISAC est aussi à l'origine de la vidéo virale du « batteur nu » et s'est régulièrement associée à des déclarations de multiples signataires : créateurs, organisations partenaires et une coalition d'ayants droit fédérant plus de 260 organisations.



L'appel à l'action du Président de la CISAC Jean-Michel Jarre dans Le Monde

La CISAC a également mis son influence internationale et son expertise au service des campagnes sur le transfert de la valeur partout dans le monde. En 2018, l'étude économique du Professeur Liebowitz commandée par la CISAC a prouvé que la mauvaise application des règles de limitation de responsabilité prive les créateurs de leurs revenus, profite aux grands services numériques mondiaux et fausse la concurrence.

De plus, la CISAC a interpellé la Corée, la Chine et le Japon sur cette question et a soutenu la campagne autour du transfert de la valeur dans le cadre des discussions sur les droits des auteurs dans l'environnement numérique à l'OMPI. En octobre 2018, une délégation de la CISAC a également porté le débat sur le transfert de la valeur devant les Nations Unies lors de sa rencontre avec le Secrétaire Général de l'ONU (page 32).

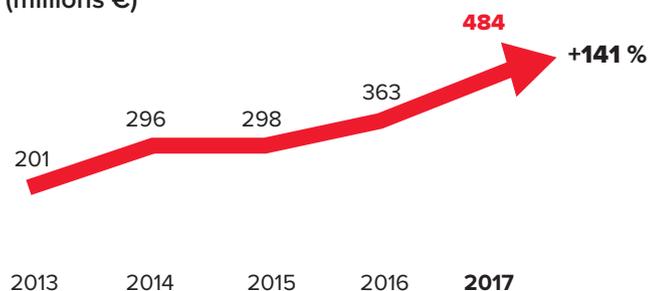


COPIE PRIVÉE

L'ÉTUDE DE LA CISAC APPUIE LES APPELS NATIONAUX À LÉGIFÉRER ET RÉMUNÉRER

La rémunération pour copie privée est l'une des principales campagnes de la CISAC car elle représente une source de revenus importante mais encore souvent sous-exploitée pour les créateurs. Selon le Rapport sur les collectes mondiales 2018, les collectes liées à la copie privée ont augmenté de 33,3 % pour atteindre 484 millions d'euros en 2017, ce qui en fait la catégorie de revenus à la plus forte croissance.

Collectes mondiales liées à la copie privée (millions €)



La campagne de la CISAC a permis d'augmenter les collectes et des avancées législatives ont été obtenues, surtout en Afrique. La rémunération pour copie privée peut faire une réelle différence dans les pays dont le niveau de collecte globale est bas, car elle représente une source de revenus fiable pour des actes de copie difficiles à autoriser sous licence et à contrôler.

Tout au long de l'année 2018, la CISAC a présenté son Étude mondiale sur la copie privée, qui propose une analyse approfondie de la législation dans 191 pays. Cette source d'information unique et efficace montre aux États les conditions à respecter sur le plan législatif et exécutif pour se doter d'un système efficace de copie privée. De nouveaux flyers synthétisant l'étude ont été distribués aux sociétés, aux médias et aux décideurs politiques dans de nombreuses langues – anglais, français, espagnol, arabe, portugais et coréen.

Une priorité en Afrique

En 2018, l'Afrique était au cœur des actions de la CISAC autour de la copie privée (pages 60-61). En Algérie, au Sénégal et en Côte d'Ivoire, notamment, les actions de lobbying ont été menées au plus haut niveau de pouvoir. Ce type d'initiative a également permis au Maroc, au Cap-Vert et à la Tunisie de commencer à collecter la rémunération. Les revenus de la copie privée de la région ont augmenté de plus de 100 % depuis 2013 pour atteindre 11 millions d'euros en 2017. Le Maroc a vu ses collectes plus que quadrupler pour atteindre 4,25 millions d'euros. Madagascar met actuellement sur pied une commission tarifaire et le Sénégal prévoit de commencer les collectes en 2019.

Actions au Mexique et en Europe centrale et orientale

Dans la région Amérique latine et Caraïbes seuls deux pays, le Paraguay et la République dominicaine, disposent de lois sur la copie privée. En marge du congrès annuel du CIAM (Conseil International des Créateurs de Musique) de novembre (page 40), la société mexicaine SACM a organisé une conférence de presse pour attirer l'attention sur la situation au Mexique, les pertes induites pour les créateurs et l'étude internationale de la CISAC.

La copie privée est la troisième source de revenus des créateurs d'Europe centrale et orientale. Au Bélarus, en Bulgarie, en Géorgie, en Moldavie, en Serbie, en Slovénie, en Turquie et en Ukraine, la CISAC et ses membres ont demandé aux autorités nationales d'adapter leur système de protection à l'ère numérique et de faire respecter le paiement de la rémunération. Avec le soutien de la CISAC, la Lituanie a étendu la rémunération de la copie privée aux auteurs littéraires, visuels et dramatiques.

La rémunération pour copie privée stimule la création artistique mais nous avons besoin de mécanismes légaux pour l'appliquer. Il est injuste que nous soyons limités au droit d'autoriser ou d'interdire l'utilisation de nos œuvres sans compensation.

Armando Manzanero Canché,
Président de la SACM, Mexique

CAMPAGNE AUDIOVISUELLE ŒUVRER POUR LA JUSTE RÉMUNÉRATION DES CRÉATEURS AUDIOVISUELS



La CISAC travaille avec Writers and Directors Worldwide (W&DW) et d'autres partenaires à la promotion d'un droit inaliénable à rémunération des auteurs audiovisuels. Cette campagne a connu des avancées notables cette dernière année.

L'Amérique latine reste une source d'inspiration dans cette initiative internationale. En décembre 2018, après quatre ans de lobbying, le Brésil a autorisé deux sociétés audiovisuelles, Diretores Brasileiros de Cinema e do Audiovisual (DBCA) et Gestão de Direitos de Autores Roteiristas (GEDAR), à collecter pour la première fois des droits pour les scénaristes et réalisateurs.

En Colombie, les pouvoirs publics ont autorisé la société audiovisuelle REDES à exercer ses activités en tant qu'organisation de gestion collective. La société est ainsi légalement habilitée à gérer les droits des auteurs audiovisuels en Colombie, des droits instaurés par la loi Pepe Sánchez de 2017 grâce au soutien de la CISAC et d'autres organisations telles que l'ADAL, la DASC, l'ALGyD, ARGENTORES, DAC et la SGAE.



Participants au congrès de W&DW plongés dans la lecture du dépliant sur le droit à rémunération des auteurs audiovisuels produit par la CISAC, W&DW et la SAA.

Étude sur le droit à rémunération de la CISAC

Une étude de grande ampleur publiée par la CISAC et W&DW en mai 2018 a permis d'appuyer la campagne internationale. L'étude sur la rémunération des auteurs audiovisuels de la Professeure Raquel Xalabarder définit les critères d'un cadre juridique international visant à instaurer un droit incessible et inaliénable à rémunération des auteurs audiovisuels. Cette étude, assortie d'un dépliant récapitulatif publié en sept langues, a été largement exploitée par nos sociétés et partenaires partout dans le monde.



Avancées dans l'EU

En Europe, la CISAC a soutenu les efforts de lobbying de la SAA, la FERA et la FSE autour de la directive européenne sur le droit d'auteur et fait entendre la voix de la communauté internationale des créateurs dans plusieurs déclarations conjointes. Le texte finalement adopté contient d'importantes dispositions pour les créateurs audiovisuels, notamment l'Article 18, qui instaure pour la première fois le principe d'un droit à une rémunération juste et proportionnelle des auteurs. La CISAC a bénéficié du soutien des autres régions du monde en faveur de la directive, qui introduit aussi un mécanisme d'adaptation des contrats lorsque la rémunération initialement convenue se révèle exagérément faible.



Lors d'un débat d'experts, Jia Zhang-ke, réalisateur de renom et Vice-Président de la CISAC, insiste sur l'importance de mieux protéger le droit d'auteur en Chine.

Chine - Festival International du Film de Pingyao

En Chine, le lobbying de la CISAC pour les droits audiovisuels a trouvé une tribune de choix au "Pingyao Crouching Tiger Hidden Dragon International Film Festival" fondé par Jia Zhang-ke, Vice-Président de la Confédération. En octobre, la CISAC y a organisé un séminaire intitulé « La protection des droits des créateurs audiovisuels : aujourd'hui et demain ».

Gros plan sur l'Afrique

La CISAC soutient les initiatives visant à renforcer les droits des créateurs audiovisuels en Afrique. En novembre, en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), la CISAC a organisé un atelier régional au Rwanda pour améliorer les compétences opérationnelles des sociétés dans leurs négociations avec les télédiffuseurs et radiodiffuseurs.

Parallèlement, la CISAC a défendu les droits audiovisuels lors d'une conférence internationale organisée par les autorités rwandaises devant un parterre de délégués représentant l'Union européenne, Canal+, Trace TV, GIZ (Coopération allemande), l'Alliance Française, les radiodiffuseurs, les auteurs audiovisuels et les fédérations cinématographiques.

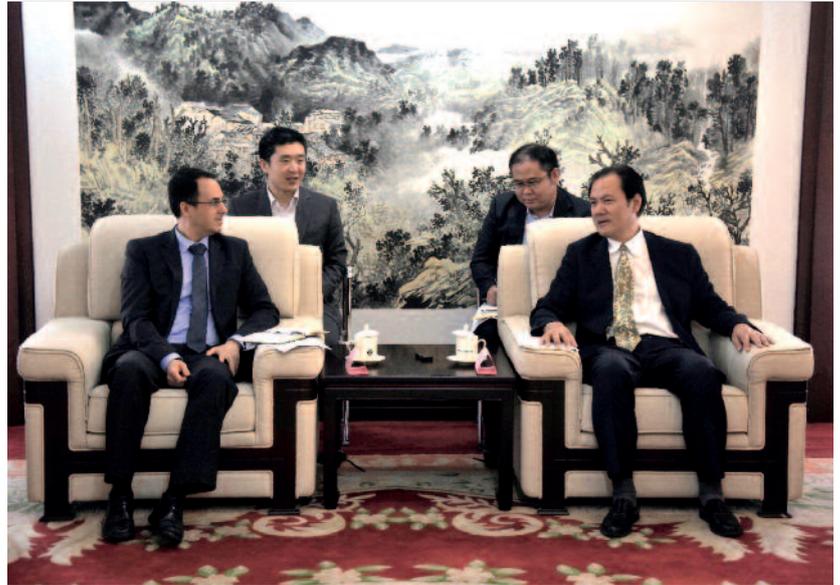


Scott Roxborough (éditorialiste Europe, *The Hollywood Reporter*), Leonardo de Terlizzi (Conseiller juridique de la CISAC), Samuel Sangwa (Directeur Régional Afrique de la CISAC), Laza (Président de l'APASER) et René Bourgoïn (Directeur Général de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle de Côte d'Ivoire).

DROIT DE SUITE DES ARTISTES VISUELS

L'OMPI, le Japon et la Chine en ligne de mire

La campagne de la CISAC pour le droit de suite se poursuit en collaboration avec EVA, l'organisation européenne des artistes visuels, et le Conseil International des Créateurs des Arts Graphiques, Plastiques et Photographiques (CIAGP). Elle repose sur une double stratégie axée d'une part sur l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) à Genève et d'autre part sur le lobbying national et régional.



Le Directeur Général de la CISAC recherche l'appui de Li Qiangang, Vice-Président de la China Federation of Literary and Art Circles (CFLAC), pour instaurer le droit de suite dans ce pays.

Les artistes visuels bénéficient du droit de suite dans plus de 80 pays à travers le monde ; il leur garantit un petit pourcentage du prix de vente quand leurs œuvres sont revendues par des galeries et des salles de vente. Les collectes générées par le droit de suite sont une importante source de revenus, qui s'élèvent à 43 millions d'euros à l'échelle mondiale selon le Rapport sur les collectes mondiales 2018 de la CISAC.

La CISAC concentre ses efforts sur des pays clés comme le Japon et la Chine, où elle peut compter sur le soutien d'ardents défenseurs du droit de suite pour renforcer la dynamique en faveur de son adoption universelle.

Le travail de la CISAC auprès de l'OMPI cible le Comité permanent du droit d'auteur et des droits voisins (SCCR). En mai 2018, lors de la 36^{ème} session du SCCR à Genève, la CISAC a rencontré les coordinateurs de différents groupes régionaux clés (Afrique, GRULAC, CACEEC), les délégations américaine et chinoise, ainsi que le Directeur Général et la Directrice Générale Adjointe de l'OMPI, Francis Gurry et Sylvie Forbin. Grâce à ces efforts, le SCCR a mis en place un groupe de travail chargé d'examiner tous les aspects du droit de suite et d'émettre des recommandations. Ce groupe de travail s'est réuni pour la première fois le 13 décembre 2018 et doit présenter son rapport en avril 2019.

Il comprend plusieurs fervents défenseurs du droit de suite, à commencer par le Professeur Sam Ricketson de l'Université de Melbourne (Australie), auteur d'une étude de 2016 commandée par la CISAC qui a joué un rôle clé dans la campagne internationale. À ses côtés figurent également Julio Carrasco Bretón, artiste visuel mexicain, et Marie-Anne Ferry-Fall, Directrice Générale de la société d'arts visuels française ADAGP.

Cibles nationales prioritaires

En septembre 2018, une délégation de la CISAC emmenée par son Directeur Général a rencontré le nouveau Directeur Général de l'Agence japonaise pour les Affaires Culturelles, l'organisme d'État chargé de superviser les questions de droit d'auteur, afin de promouvoir le droit de suite. Le Canada, de son côté, révisait actuellement sa législation sur le droit d'auteur. La CISAC y a soumis une proposition en faveur de l'introduction du droit de suite en attirant l'attention sur ses avantages pour les artistes canadiens.



Le droit de suite faisait partie des thèmes du séminaire sur « les droits des artistes visuels en Amérique latine » organisé par la CISAC avec le soutien de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle et d'IP Key.

La Chine révisait également sa législation sur le droit d'auteur. En septembre 2018, le Directeur Général de la CISAC et le Directeur Régional Asie-Pacifique ont rencontré les représentants de l'Administration du droit d'auteur de Chine (NCAC). À l'OMPI, l'appui de la Chine au projet de traité international sur le droit de suite aurait d'importantes répercussions.

Parallèlement, la CISAC soutient les sociétés d'arts visuels de son réseau mondial. En octobre 2018 à Santiago du Chili, elle a organisé un séminaire qui a réuni sept sociétés de la région avec le soutien de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle et d'IP Key.

BUY-OUT **UNE NOUVELLE ÉTUDE** **POUR AIDER SOCIÉTÉS** **ET CRÉATEURS**

Avec l'essor du marché de la vidéo à la demande (VOD), les producteurs de contenus recourent de plus en plus souvent aux clauses de buy-out (acquisition des droits d'auteur contre une rémunération forfaitaire). Les auteurs qui acceptent de telles clauses cèdent le contrôle total de leurs œuvres et renoncent à tout intéressement aux revenus dérivés de leur exploitation. Cette nouvelle situation complique les négociations d'octroi de licences des OGC et risque de compromettre la rémunération des créateurs.



Les pratiques de buy-out sont autorisées en vertu du principe de liberté contractuelle. Cependant, elles sont de plus en plus remises en cause, surtout en Europe où les contrats globaux sont interdits dans certains cas.

En 2018, afin de mieux cerner le problème, la CISAC a commandé une étude sur les clauses de buy-out s'appliquant aux auteurs audiovisuels et aux auteurs de musique utilisée dans les œuvres audiovisuelles. Cette étude de la Professeure allemande Agnès Lucas-Schloetter sera présentée en 2019. Une version préliminaire a été examinée par le Comité de Politique Globale (GPC) de la CISAC en février 2019.

L'étude vise à fournir aux sociétés membres de la CISAC et aux créateurs une précieuse source d'informations pour les aider dans leurs décisions commerciales et leur lobbying stratégique autour de cette pratique de plus en plus courante.

L'étude s'emploiera à analyser :

- **les marchés à travers le monde** en comparant les pratiques contractuelles ;
- **le cadre juridique** applicable dans les différents pays où le buy-out est pratiqué ;
- **la titularité des droits d'auteur** et les accords contractuels de droit privé ;
- **les atteintes potentielles** aux législations nationales sur le droit d'auteur par l'application du droit d'un autre pays et la désorganisation des pratiques du marché ;
- **l'évolution de la situation dans l'UE**, notamment concernant la juste rémunération et le « triangle de transparence » (articles 18 à 22 prévus par la nouvelle directive sur le droit d'auteur dans le marché unique numérique).

L'étude examinera, par exemple, les problèmes qui en découlent lorsque les règles qui protègent les auteurs dans le droit national des contrats applicable au droit d'auteur sont contournées au profit du droit d'un autre État. Le libre choix du droit applicable est rarement favorable aux créateurs. Cependant, selon certains pays comme l'Allemagne, ce libre choix ne doit pas permettre de déroger à l'obligation de rémunération équitable.

Parallèlement, avec le soutien du bureau Asie-Pacifique de la CISAC, l'Asia-Pacific Music Alliance (APMA) a fait appel à la Professeure Alice Lee de l'Université de Hong Kong pour réaliser une étude sur le problème du buy-out dans cette région et spécifiquement pour la musique. Cette étude se penchera sur la législation des différents pays, les politiques gouvernementales et les pratiques générales du secteur, et donnera des recommandations pour mieux protéger les droits des auteurs dans la région. Elle devrait s'achever en mai 2019.





EUROPE



En Europe, la CISAC est présente dans 47 pays avec 108 sociétés regroupées au sein du Comité européen de la CISAC. Le bureau régional Europe basé à Budapest supervise le soutien aux sociétés membres de la région avec une attention toute particulière pour les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) et d'Asie centrale, soit 48 sociétés dans 26 pays.



Selon le Rapport sur les collectes mondiales 2018 de la CISAC, l'Europe est la région qui génère le plus de droits avec 56,4 % des collectes mondiales. Les sociétés européennes membres de la CISAC ont collecté 5,4 milliards €, soit une hausse de 5,7 % par rapport à l'année précédente. En 2017, les collectes des PECO ont augmenté de 8 % pour atteindre 424,3 millions €. Le répertoire musical a généré 77 % des droits collectés, suivi par l'audiovisuel (13,3 %), le spectacle vivant (7,1 %), la littérature (1,4%) et les arts visuels (0,9%). La sensibilisation au droit d'auteur et son application restent des sujets de préoccupation, surtout dans des pays comme l'Azerbaïdjan, l'Albanie, l'Arménie, la Bulgarie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine, l'Ukraine, la Turquie et les pays d'Asie centrale.

ENCOURAGER LES MEILLEURES SOLUTIONS LÉGISLATIVES ET LES « GUICHETS UNIQUES »

La CISAC conseille les décideurs politiques sur les meilleures solutions législatives et encourage la mise en place de « guichets uniques » efficaces d'octroi de licences. Elle a réussi à convaincre les députés tchèques et slovaques de rejeter des amendements qui auraient porté préjudice aux auteurs et a activement encouragé des systèmes efficaces de « guichets uniques » en Moldavie, en Ukraine et en Turquie.

En janvier, la Confédération a remporté une grande victoire en Roumanie avec l'adoption de nouveaux amendements à la loi sur le droit d'auteur. Elle a aidé sa société membre locale, UCMR-ADA, à bloquer des propositions préjudiciables aux auteurs et à préserver les intérêts des ayants droit locaux et étrangers. La nouvelle loi prévoit une extension de la gestion collective et garantit son bon déroulement en Roumanie.

La CISAC suit la situation en Ukraine suite à l'adoption, en juillet 2018, d'une loi sur la gestion collective qui, si elle est appliquée correctement, remédiera au chaos du secteur dans ce pays. La CISAC apporte son soutien à ses membres provisoires en Ukraine : NGO-UACRR et AUPO CINEMA. À Tel Aviv, le Directeur Régional de la CISAC a en outre participé à un séminaire de l'OMPI organisé en collaboration avec le ministère israélien de la Justice concernant d'éventuelles modifications de la réglementation. La CISAC a demandé l'instauration de « guichets uniques » et un contrôle adéquat des sociétés par l'État.



La CISAC a participé à la consultation publique organisée par le ministère roumain de la Culture sur le projet de directive européenne sur le droit d'auteur.



Le marché de la vidéo à la demande et l'amélioration de l'efficacité des bases de données étaient au cœur des discussions du CTDLV à Tbilissi.

AMÉLIORER LA GOUVERNANCE ET FACILITER LE DIALOGUE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS

La CISAC collabore avec ses membres pour améliorer la gouvernance et les pratiques de négociation. Le bureau régional poursuit son travail avec Albator en Albanie, la première société européenne sélectionnée pour bénéficier de la nouvelle procédure d'évaluation d'aide au développement. En juin 2018, la même procédure a été engagée avec FILMAUTOR en Bulgarie pour soutenir la société dans son litige avec les câblo-opérateurs locaux.

Le bureau régional a aidé les sociétés en développement à assister à la réunion du CTDLV à Tbilissi pour les former à la gestion des droits audiovisuels.

Par ailleurs, la CISAC est intervenue pour empêcher des décisions défavorables à la gestion collective, notamment l'abrogation arbitraire de l'agrément de la société PAM au Monténégro, et bloquer des amendements à la loi moldave sur le droit d'auteur qui auraient compromis l'indépendance des OGC.

LIBÉRER LE POTENTIEL DE LA COPIE PRIVÉE

La copie privée est la troisième source de revenus des créateurs dans les PECO avec environ 44 millions € en 2017. Ces revenus pourraient être augmentés si l'application de la rémunération était mieux contrôlée.

En s'appuyant sur son Étude mondiale sur la copie privée, la CISAC concentre ses efforts sur des pays comme le Bélarus, la Bulgarie, la Géorgie, la Moldavie, la Serbie, la Slovaquie, la Turquie et l'Ukraine. Souvent, dans ces pays, l'État ne fait pas correctement respecter la rémunération ou n'adapte pas le système de protection à l'ère numérique.

La Lituanie, en revanche, fait figure d'exemple. En novembre, le parlement lituanien a adopté une loi qui élargit le champ d'application de la rémunération pour copie privée aux auteurs littéraires, visuels et dramatiques et modernise le système national de protection de la reprographie.



Gabor Faludi de la société Artisjus et le Directeur Régional Europe au séminaire CISAC/BIEM sur la copie privée à Budapest.



Sociétés et représentants des pouvoirs publics réunis à Budapest autour de la question des revenus de la copie privée et de la reprographie en Europe centrale et orientale.

En décembre, le 15^{ème} séminaire annuel de Budapest organisé par la CISAC a permis aux sociétés et représentants des pouvoirs publics de la région de partager leurs stratégies en matière de protection de la copie privée et de la reprographie. Les participants se sont penchés sur l'évolution de la législation, les collectes, les mesures d'application et la répartition des droits. L'évènement a attiré les représentants de 10 PECO.



CANADA/ ÉTATS-UNIS

En hausse de 7,3 %, les collectes de la région Canada/États-Unis ont atteint 2,13 milliards € en 2017 et représentent 22 % des collectes mondiales. Les revenus du numérique ont fait un bond de plus de 300 % ces cinq dernières années. L'année écoulée a été marquée par des avancées législatives notables pour les créateurs.



LE MMA MODERNISE L'OCTROI DE LICENCES POUR LA MUSIQUE

L'année écoulée a été riche en événements pour les sociétés américaines membres de la CISAC avec l'adoption de l'Orrin G. Hatch-Bob Goodlatte Music Modernization Act (HR 1551), qui transforme le système national d'octroi de licences pour la musique.

Cette loi a été adoptée à l'unanimité par la Chambre des Représentants (416 voix à 0) le 25 avril et par le Sénat le 18 septembre. Elle a été promulguée le 11 octobre par le Président Donald Trump, qui l'a qualifiée d'historique.

Le MMA prévoit la création d'une nouvelle organisation baptisée Mechanical Licensing Collective (MLC), chargée d'autoriser l'exploitation et de gérer les droits mécaniques versés par les services numériques, qui profiteront désormais d'une licence générale pour ce type de droits. La loi modifie également le mode de fixation des tarifs des deux sociétés de droits d'exécution : American Society of Composers, Authors and Publishers (ASCAP) et Broadcast Music, Inc. (BMI). La phase d'application du MMA se poursuivra tout au long de l'année 2019.

RÉFORME DES CONSENT DECREES

ASCAP et BMI ont eu fort à faire face aux propositions d'amendement des « consent decrees » qui régissent leurs activités sous le contrôle de l'État – en particulier le système de fixation des tarifs qui dépend d'un tribunal tarifaire. Makan Delrahim, Directeur de la division antitrust du Département de la Justice américain, a annoncé lors d'une audition au Sénat qu'il évaluait l'impact d'un assouplissement des « consent decrees » d'ASCAP et BMI.

En mars 2019, dans une lettre ouverte conjointe, Elizabeth Matthews, Directrice Générale d'ASCAP, et Mike O'Neill, Directeur Général de BMI, ont demandé au Département de la Justice de remplacer les instruments actuels par « de nouveaux décrets qui protégeraient toutes les parties ». Ces nouveaux décrets comporteraient quatre grandes dispositions : le plein accès des utilisateurs de musique au répertoire d'ASCAP et BMI, le recours au tribunal tarifaire pour résoudre les litiges comme le prévoit le MMA, le maintien du transfert de droits non exclusifs par les auteurs et les éditeurs et la préservation des formes actuelles de licences.

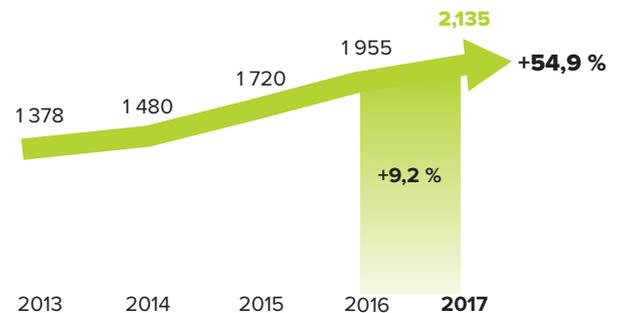
En définitive, des organisations dynamiques de gestion des droits d'exécution sont essentielles à l'équilibre du secteur. L'utilisation de musique bat des records, il est donc indispensable de préserver la valeur des droits d'exécution et d'augmenter les revenus qu'ils génèrent pour les créateurs.

Elizabeth Matthews et Mike O'Neill, respectivement
Directeur Général d'ASCAP et de BMI



Les sociétés ASCAP et BMI ont déclaré des collectes record en 2018 (pour 2017), excédant chacune le milliard de dollars (en tant que société privée, la SESAC ne déclare pas ses résultats financiers à la CISAC). Très actives en matière d'octroi de licences, elles ont renouvelé leurs accords avec certains acteurs établis, comme entre ASCAP et YouTube, et en ont signé de nouveaux, p. ex. entre BMI et Amazon, Apple Music, Hulu, Netflix, YouTube, SoundCloud et Spotify.

**Des collectes en hausse de 54,9 % en 5 ans
(millions \$US)**



La CISAC a consacré un focus spécial aux États-Unis dans son Rapport sur les collectes mondiales 2018.

ESPOIRS D'AVANCÉES LÉGISLATIVES POUR LES ARTISTES VISUELS

Dans le secteur des arts visuels, 2018 a été marqué par l'introduction au Sénat et à la Chambre de l'American Royalties Too (ART) Act, un projet de loi prévoyant de verser aux artistes 5 % du prix de vente lorsque leurs œuvres sont revendues par des salles de vente. Une telle loi permettrait aux États-Unis de s'aligner sur les quelques 80 pays qui appliquent le droit de suite, dont ceux de l'Union européenne. À ce stade, ce projet de loi soutenu par les deux grands partis, salué par la société américaine d'arts visuels ARS et soutenu par la CISAC, doit encore être inscrit à l'ordre du jour de la Chambre ou du Sénat.

LA CISAC SOUTIENT LA CAMPAGNE POUR LE DROIT DE SUITE AU CANADA

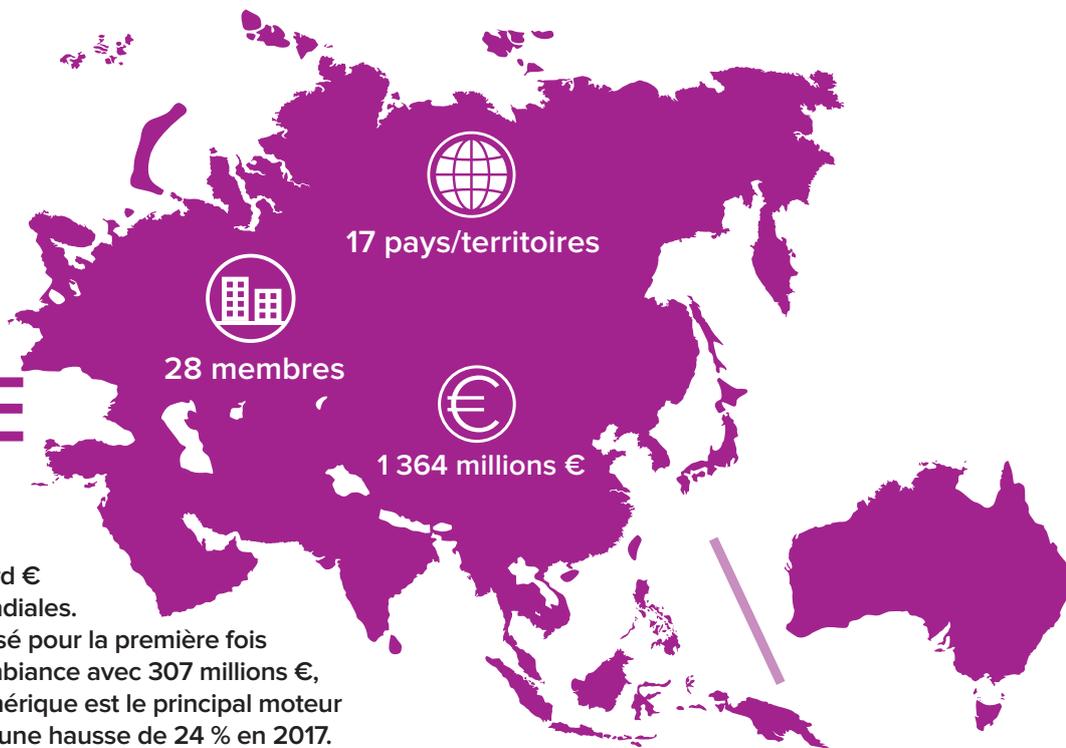
Au Canada, le Gouvernement a initié une révision approfondie de la loi sur le droit d'auteur. Il s'est également attaqué à la réforme longtemps attendue de la Commission nationale du droit d'auteur et prévoit d'augmenter ses ressources financières. Selon la SOCAN, cette nouvelle dynamique et ces nouvelles ressources devraient permettre à la Commission « de travailler plus efficacement et plus rapidement ». La CISAC soutient cette position et a soumis une proposition en faveur de l'introduction du droit de suite au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie et au Comité permanent du patrimoine canadien.

Conformément au nouvel Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM), le Canada a adapté la période de protection du droit d'auteur à la vie de l'auteur et 70 ans après sa mort (au lieu de la vie de l'auteur et 50 ans après sa mort), à l'instar de ce qui se fait déjà dans plus de 75 pays à travers le monde, dont les États-Unis, l'Australie et l'Union européenne. Cette initiative a été saluée par la SOCAN et la CMRRA.

Le paysage de la gestion des droits a également connu certains changements avec l'intégration sans contrepartie financière de la SODRAC, organisation collective qui gère les droits mécaniques basée à Montréal, au sein de la SOCAN basée à Toronto. L'autre société canadienne de droits mécaniques, la CMRRA, est actuellement détenue par la société américaine SoundExchange.



ASIE-PACIFIQUE



Les sociétés membres de la région Asie-Pacifique ont collecté 1,35 milliard € en 2017, soit 14,2 % des collectes mondiales.

Les revenus du numérique ont dépassé pour la première fois ceux de la catégorie direct (live) et ambiance avec 307 millions €, juste derrière la TV et la radio. Le numérique est le principal moteur de croissance, surtout en Chine avec une hausse de 24 % en 2017.

Dans cette région, la CISAC axe ses efforts sur la croissance et le développement, notamment en Chine, en Indonésie et en Corée. En 2018, la CISAC a lancé son Rapport sur les collectes mondiales lors du salon China International Import Expo. Cet évènement largement relayé dans les médias illustre les progrès accomplis et la coopération avec les autorités chinoises pour moderniser le cadre de protection du droit d'auteur (page 33).

RENFORCER LA PROTECTION DU DROIT D'AUTEUR EN CHINE

En Chine, la CISAC continue de renforcer ses relations avec les grands acteurs du secteur. Elle coopère avec la Music Copyright Society of China (MCSC) en soutenant ses actions pour améliorer l'octroi de licences aux radiodiffuseurs et aux cinémas.

Elle a soumis ses observations et suggestions aux autorités chinoises dans le cadre du processus d'amendement de la loi sur le droit d'auteur et travaille en étroite collaboration avec la China Federation of Literary and Art Circles (CFLAC) pour défendre les intérêts des créateurs de musique et de l'audiovisuel et soutenir la campagne pour le droit de suite.

La CISAC se bat pour mieux protéger les auteurs audiovisuels en Chine. Elle a promu la campagne audiovisuelle lors d'un forum organisé en marge du 21^{ème} Festival international du film de Shanghai en juin 2018 et à la China International Copyright Expo organisée par l'OMPI et la NCAC.



La CISAC au Forum sur l'importance culturelle et économique du cinéma et le rôle du droit d'auteur organisé par l'OMPI à Shanghai.



Au nom de la SACD, Pascal Rogard reçoit le Prix 2018 pour contribution remarquable à la protection des droits des auteurs audiovisuels au PYIFF.

Jia Zhang-ke, Vice-Président de la CISAC, a activement participé aux efforts de lobbying de celle-ci. La protection des droits des créateurs audiovisuels était au cœur du deuxième Pingyao International Film festival (PYIFF) avec l'organisation d'un séminaire sur les droits audiovisuels. Le PYIFF a également vu la SACD recevoir le Prix 2018 pour contribution remarquable à la protection des droits des auteurs audiovisuels.

ÉTENDRE LES LICENCES D'EXÉCUTION PUBLIQUE EN CORÉE

La CISAC a soutenu les efforts de KOMCA pour faire modifier la loi et améliorer la collecte des droits d'exécution publique. La législation actuelle ne permet pas à la société de collecter ces droits auprès de la plupart des établissements qui exécutent de la musique en public. Son amendement permettrait à KOMCA de collecter les droits auprès des cafés, salles de sport et centres commerciaux.



FAIRE CAMPAGNE POUR LE DROIT DE SUITE AU JAPON

La CISAC poursuit son dialogue avec les autorités japonaises pour qu'elles soutiennent les discussions sur le droit de suite à l'OMPI et instaurent ce droit au Japon. Elle a notamment rencontré Toshiya Naito, Directeur Général de l'Agence pour les Affaires Culturelles (ACA), pour lui demander de maintenir sa position bienveillante dans les débats à l'OMPI et demandé le soutien de l'ACA pour que le droit de suite soit l'un des principaux points à l'ordre du jour du SCCR.



Le Directeur Général de la CISAC et le Directeur Régional rencontrent Toshiya Naito, Directeur Général de l'Agence japonaise pour les Affaires Culturelles.

L'OCTROI DE LICENCES AU CENTRE DES DISCUSSIONS DU COMITÉ ASIE-PACIFIQUE À SINGAPOUR ET EN INDONÉSIE

Le Comité Asie-Pacifique de la CISAC s'est réuni deux fois en 2018. En mai 19 sociétés se sont retrouvées à Singapour pour parler octroi de licences aux radio- et télédiffuseurs, opérateurs du câble et du satellite, cinémas et services de musique en ligne.



En novembre, le Comité Asie-Pacifique a rassemblé 14 sociétés en Indonésie autour de questions comme le buy-out, l'octroi de licences aux cinémas et aux services en ligne et le transfert de la valeur. La CISAC était présente à l'Assemblée Générale de l'Asia-Pacific Music Alliance (APMA), au cours de laquelle l'étude sur les pratiques de buy-out commandée par l'Alliance a été présentée.

À Jakarta, un séminaire a réuni les créateurs autour du transfert de la valeur et des pratiques de buy-out.

La CISAC en a profité pour nouer le dialogue avec les autorités indonésiennes et encourager l'entité à guichet unique gérée par l'État à conserver uniquement un rôle de supervision. L'Indonésie est un marché en pleine croissance dont les collectes ont augmenté de 92,7 % en 2017 et ont été multipliées par dix depuis 2013. Le numérique est le principal moteur de croissance pour la société membre de la CISAC WAMI et représente près des trois quarts des collectes du pays.

LA CISAC RÉADMET LA SOCIÉTÉ INDIENNE IPRS

En janvier 2019, la CISAC a pu accueillir de nouveau IPRS après deux ans de réformes suite à son exclusion provisoire en 2016. La CISAC continuera à superviser, guider et aider la société dans le cadre de son programme d'évaluation d'aide au développement afin d'aligner ses pratiques en matière de gouvernance, de transparence, d'octroi de licences, de collecte et de répartition sur les meilleures pratiques internationales. Les autorités indiennes ont aussi de nouveau autorisé IPRS à exercer ses activités conformément à la loi nationale sur le droit d'auteur.

Je tiens à assurer tous ceux qui confient leurs droits à la « nouvelle IPRS » de notre détermination à devenir, dans les meilleurs délais, une société de premier ordre qui suivra et monétisera toutes les formes d'utilisation de leurs œuvres musicales dans notre pays.

Javed Akhtar,
ancien Vice-Président de la CISAC et Président d'IPRS



AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Les droits collectés pour le compte des auteurs en Amérique latine et dans les Caraïbes ont connu la plus forte croissance régionale (+22,7 %) et atteignent 609 millions € en 2017. Un retournement de situation notable par rapport au déclin de 6,4 % l'année précédente. La région reste au quatrième rang mondial avec 6,4 % des droits collectés.

Le bureau régional basé à Santiago a vu arriver un nouveau directeur début 2019. Rafael Fariñas, juriste spécialiste de la propriété intellectuelle et ancien directeur de la société vénézuélienne SACVEN, succède ainsi à Santiago Schuster qui dirigeait l'équipe régionale de la CISAC depuis 2009.



50 membres



609 millions €



24 pays

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES SOCIÉTÉS AV ET AGP

Le bureau régional s'est impliqué dans la mise en œuvre du programme de soutien aux membres et dans la formation des nouvelles sociétés de la région. La CISAC, l'Office de la propriété intellectuelle de l'Union européenne et IP Key ont coorganisé un séminaire de formation à Santiago pour les sociétés AGP. Il a réuni les sociétés CREAMAGEN, SOMAAP, ARTEGESTIÓN, APSAV, AGADU, SAVA et AUTVIS, qui ont élaboré et approuvé un plan de travail pour 2019.

Par ailleurs, la CISAC a appuyé les demandes d'autorisation d'exercer en tant qu'OGC des sociétés audiovisuelles brésiliennes GEDAR et DBCA, autorisations qu'elles ont reçues en novembre. Elle a également soutenu la société REDES en Colombie, qui a obtenu son agrément en décembre. Enfin, elle a apporté son aide à la société chilienne ATN avec une étude économique soutenant l'application des tarifs en rapport avec la loi Ricardo Larraín, qui a instauré un droit à rémunération des créateurs audiovisuels en 2016.



Les sociétés d'Argentine, du Brésil, du Chili, d'Équateur, du Pérou, du Mexique et d'Uruguay et des spécialistes de la propriété intellectuelle réunis au Chili pour étendre les droits des artistes visuels latino-américains.

FORMATION ET ASSISTANCE

La formation est l'un des grands axes de travail du bureau régional. L'équipe régionale a organisé une formation à Quito pour les nouveaux présidents des OGC, suivie d'un séminaire sur la bonne gouvernance. Les recommandations des quatre groupes de travail ont été approuvées dans les domaines suivants : obligations et participation politique, enjeux opérationnels, formation et communication, contrôles internes et réputation.

Le bureau régional a également participé à un séminaire sur la gestion collective coordonné par NORCODE à la Barbade, qui a attiré les représentants de dix pays et sociétés des Caraïbes. À Lima, la CISAC a coordonné une formation pour les responsables de la société paraguayenne APA avec l'aide de la société locale APDAYC.

La Confédération apporte en outre un précieux soutien aux sociétés dans leurs négociations avec les utilisateurs. Le bureau régional a participé aux réunions de négociation entre l'APDAYC et les câblo-opérateurs au Pérou. Au Guatemala, dans le cadre du Protocole d'accord de Mexico, il a soutenu les négociations avec les radio- et télédiffuseurs et les câblo-opérateurs.

Le bureau régional a organisé une conférence internationale sur la gestion collective et le droit de la concurrence à Lima en marge de l'Assemblée du Comité Amérique latine et Caraïbes. Quatre panels d'experts se sont penchés sur le droit de la concurrence en relation avec les activités des organisations en gestion collective.



COOPÉRATION AVEC LES OFFICES DU DROIT D'AUTEUR

Le bureau régional entretient de bonnes relations avec les autorités en charge du droit d'auteur dans l'ensemble de la région. La réunion annuelle du Groupe de Montevideo en Uruguay a rassemblé les directeurs des offices du droit d'auteur, qui ont prévu des évaluations et des actions conjointes de promotion.

Une formation sur la documentation, les collectes et les répartitions a été organisée à Lima pour les responsables des offices du droit d'auteur. La CISAC a en outre participé à un séminaire sur la gestion collective pour les responsables de l'office de la propriété intellectuelle d'El Salvador et à un groupe de travail coordonné par l'OMPI et INDECOPI avec les directeurs de différents offices de la propriété intellectuelle.



Rencontre des directeurs des offices du droit d'auteur d'Amérique latine lors du séminaire de la CISAC de Montevideo.

PROMOTION DU DROIT D'AUTEUR

Dans le cadre du programme de promotion du droit d'auteur dans la région, la CISAC a participé à des cours, séminaires et conférences dans diverses universités : Université de Buenos Aires (UBA), Université Internationale de Quito, Université nationale autonome du Mexique (UNAM) et Université Don Bosco (El Salvador). Le bureau régional a également participé à un séminaire sur le droit d'auteur à la Foire Internationale du livre de Panama et au symposium sur le droit d'auteur destiné aux juges organisé au Mexique par l'Escuela Judicial, INDAUTOR et la SACM.



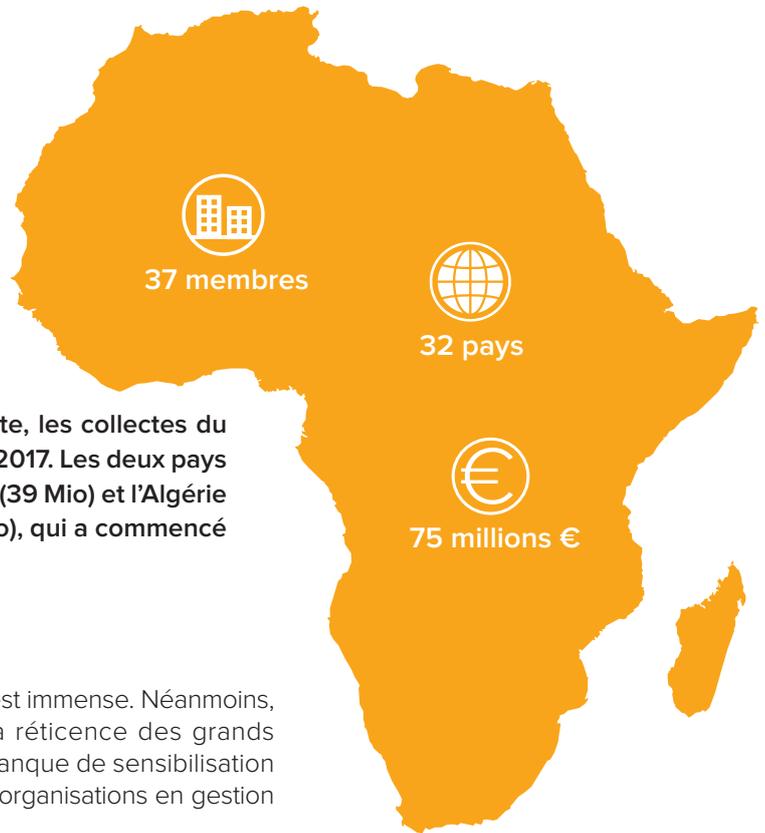
La CISAC promeut les meilleures pratiques et le respect des règles lors d'une formation NORCODE aux Caraïbes.



La CISAC au Midem Amérique latine 2018 sur la protection de la création et des droits des auteurs.

Via son bureau régional, la CISAC a pris part à la première édition du MIDEM Amérique latine au Brésil et y a fait le point sur la situation en matière de droits sur les œuvres musicales, le rôle des organisations en gestion collective et la gestion des droits dans l'environnement numérique en Amérique latine.

AFRIQUE



En hausse de 11 % par rapport à l'année précédente, les collectes du continent africain ont atteint 75 millions d'euros en 2017. Les deux pays les plus performants de la région – l'Afrique du Sud (39 Mio) et l'Algérie (20 Mio) – sont désormais suivis par le Maroc (4 Mio), qui a commencé à collecter la rémunération pour copie privée.

OBJECTIFS ET VISION STRATÉGIQUE

Le potentiel de croissance des collectes de la région est immense. Néanmoins, le manque de mesures d'application des droits, la réticence des grands utilisateurs à payer pour l'utilisation des œuvres, le manque de sensibilisation des décideurs politiques et les capacités limitées des organisations en gestion collectives (OGC) restent des obstacles de taille.

La signature d'accords de représentation entre sociétés africaines, la création d'une base de données commune pour l'Afrique et les actions concertées pour augmenter le nombre de radiodiffuseurs sous licence sont au cœur de la stratégie de développement régionale. La mise en place de systèmes efficaces de protection de la copie privée et une meilleure sensibilisation grâce à des initiatives comme la Journée africaine du droit d'auteur et de la gestion collective sont d'autres priorités de la région.

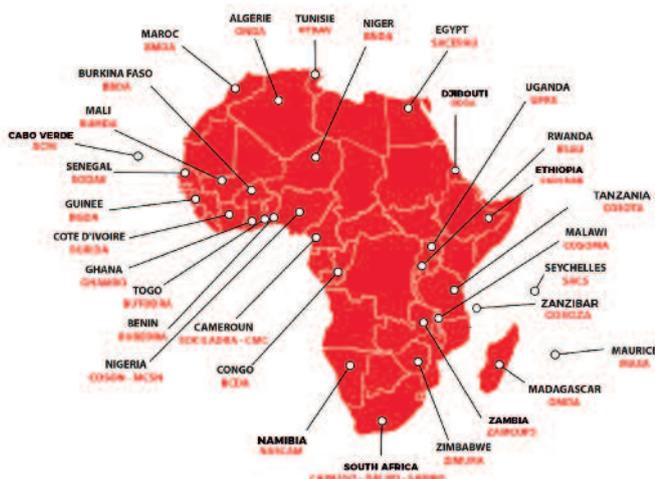
LOBBYING AUTOUR DE LA COPIE PRIVÉE

Comme le montrent des pays comme le Maroc et la Tunisie, qui ont déclaré pour la première fois des collectes pour la copie privée l'an dernier, les efforts de lobbying de la CISAC portent leurs fruits. Grâce à un dialogue productif avec les décideurs politiques, les administrations, les OGC et les opérateurs du marché, la rémunération de la copie privée figure désormais au calendrier politique de nombreux pays africains.

Des actions menées en Algérie et à Dakar en avril et septembre 2018 ont ciblé plus de 15 pays qui profiteraient à moyen terme d'un renforcement de leur système de copie privée. Elles ont mis en évidence la nécessité de mettre en place les cadres législatifs et institutionnels nécessaires et d'améliorer les capacités des OGC en matière de collecte et de répartition.



16 sociétés, l'OMPI et l'IFRRO réunis à Dakar pour un séminaire sur la copie privée en Afrique organisé par la CISAC avec le soutien de l'OIF.



COMITÉ AFRICAIN DE LA CISAC

En juillet 2018, le Comité Africain (CAF) de la CISAC s'est réuni à Abidjan en Côte d'Ivoire. Les représentants de plus de 25 sociétés ont élaboré un plan stratégique régional qui prévoit la signature d'accords de représentation entre sociétés africaines, la création d'une base de données commune pour l'Afrique, des actions concertées d'octroi de licences aux radiodiffuseurs, le renforcement des systèmes de copie privée et une multiplication des activités d'information du grand public.

Le CAF a élu son nouveau Comité Exécutif sous la Présidence de Nothando Migogo, Directrice Générale de la SAMRO.



Plus de 20 sociétés membres de la CISAC, soutenues par des artistes « ambassadeurs » de renom, ont organisé des ateliers, des tables rondes et des concerts pour la première Journée africaine annuelle du droit d'auteur et de la gestion collective.

JOURNÉE AFRICAINE DU DROIT D'AUTEUR

Le 14 septembre 2018, afin de mieux faire comprendre l'importance des droits d'auteur comme moteurs du développement socio-économique à l'échelle du continent, plus de 20 sociétés du Comité Africain de la CISAC ont organisé la toute première Journée africaine du droit d'auteur et de la gestion collective. Tables rondes, ateliers, formations et concerts ont donné aux décideurs politiques, aux utilisateurs, aux auteurs et au grand public une meilleure idée du rôle essentiel des droits d'auteur et de la gestion collective pour nourrir la créativité, créer des emplois durables et contribuer à la croissance économique.

Par une résolution adoptée au Cap-Vert en janvier 2019, les membres du CAF ont institué officiellement et de manière pérenne le 14 septembre comme la Journée africaine du droit d'auteur et de la gestion collective.

FORMATION EN PARTENARIAT AVEC L'OIF

En juillet 2018, la CISAC et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ont signé un accord visant à partager leurs ressources et à encourager les synergies afin de promouvoir le droit d'auteur et développer des systèmes efficaces de gestion collective en Afrique.

Une formation sur la mise en œuvre de la rémunération pour copie privée a été organisée à Dakar (Sénégal) en septembre 2018 tandis qu'à Kigali (Rwanda), un second séminaire s'est concentré sur l'octroi de licences aux radiodiffuseurs.



Le séminaire CISAC-OIF de Kigali a permis aux sociétés de se réunir autour d'une table, de partager leurs expériences et d'établir leur propre plan d'action sur deux ans axé sur des objectifs précis.

PROMOUVOIR LA GESTION COLLECTIVE

En novembre 2018, le Directeur Régional Afrique de la CISAC a participé à la conférence ACCES de Music in Africa à Nairobi (Kenya). Cet événement a réuni les principaux acteurs de l'industrie musicale en Afrique et des auteurs de renom autour de tables rondes, d'ateliers et de diverses manifestations. Ils ont discuté des obstacles qui empêchent l'industrie musicale de développer tout son potentiel sur le continent, ainsi que des stratégies et initiatives nécessaires pour faire face aux changements profonds qui bouleversent la production, la distribution et la consommation des œuvres musicales partout dans le monde.



Lors d'une présentation du Rapport sur les collectes mondiales 2018, le Directeur Régional a réclamé une modernisation de la législation et l'adoption de mesures pour mieux protéger les créateurs et leur droit à une rémunération équitable.

Le Directeur Régional de la CISAC a présenté les dernières données chiffrées de la Confédération lors de la conférence de Music in Africa à Kigali.


EUROPE

 47 pays
108 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AAS	M	M, D, AGP	AZERBAÏDJAN
ABYROY	P	M, AV, AGP	KAZAKSTAN
ACS	M	AGP	ROYAUME-UNI
ACUM	M	M, L	ISRAËL
ADAGP	M	AGP	FRANCE
AIPA	P	AV	SLOVÉNIE
AKKA-LAA	M	M, AV, D, L, AGP	LETONIE
AKM	M	M	AUTRICHE
ALBAUTOR	P	M, AV	ALBANIE
ALCS	M	AV, L	ROYAUME-UNI
AMUS	M	M	BOSNIE-HERZÉGOVINE
ANCO	P	M, AV	MOLDAVIE, RÉPUBLIQUE DE
ARMAUTHOR NGO	M	D, M	ARMÉNIE
ARTISJUS	M	M, L	HONGRIE
ATHINA-SADA	P	AV	GRÈCE
AUPO CINEMA	P	AV	UKRAINE
AUTODIA	M	M	GRÈCE
AZDG	P	AV	AZERBAÏDJAN
BILDRECHT GMBH	M	AGP	AUTRICHE
BILDUPPHOVSRÄTT	M	AGP	SUÈDE
BONO	M	AGP	NORVÈGE
BUMA	M	M	PAYS-BAS
CRSEA	A	SR	FÉDÉRATION DE RUSSIE
DACIN SARA	P	AV	ROUMANIE
DACS	M	AGP	ROYAUME-UNI
DAMA	M	AV	ESPAGNE
DHFR	M	AV	CROATIE
DILIA	M	AV, L	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
DIRECTORS UK	M	AV	ROYAUME-UNI
EAU	M	M, AV, D, AGP	ESTONIE
EVA	A	AGP	BELGIQUE
FILMAUTOR	M	AV	BULGARIE
FILMJUS	M	AV	HONGRIE
GCA	M	M, AV, D, L, AGP	GÉORGIE
GEMA	M	M	ALLEMAGNE
GESAC	A	SR	BELGIQUE
GESTOR	M	AGP	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
HDS-ZAMP	M	M	CROATIE
HUNGART	M	AGP	HONGRIE
IMPF	A	SR	BELGIQUE
IMRO	M	M	IRLANDE
IVARO	M	AGP	IRLANDE
KAZAK	M	M, D, L	KAZAKSTAN
KODA	M	M	DANEMARK
KOPIOSTO	M	M, AV, L, AGP	FINLANDE
KUVASTO	M	AGP	FINLANDE
KYRGYZPATENT	M	M, D	KIRGHIZISTAN
LATGA	M	M, AV, D, L, AGP	LITUANIE
LIRA	M	L, AV, D	PAYS-BAS
LITA	M	AV, D, L, AGP	SLOVAQUIE
LITERAR-MECHANA	M	AV, L	AUTRICHE
MCPS	M	M, AV	ROYAUME-UNI
MESAM	M	M	TURQUIE
MSG	M	M	TURQUIE
MUSICAUTOR	M	M	BULGARIE
NCB	M	M	DANEMARK
NCIP	M	M, D	BÉLARUS
NGO-UACRR	P	M, D	UKRAINE
OAZA	P	AV	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
OFA	P	AGP	SERBIE
OOA-S	P	AGP, AV	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
OSA	M	M	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
PAM CG	M	M	MONTÉNÉGRO
PICTORIGHT	M	AGP	PAYS-BAS
PROLITTERIS	M	L, AGP	SUISSE
PRS	M	M	ROYAUME-UNI
RAO	M	M, D, AGP	FÉDÉRATION DE RUSSIE
RUR	P	AV, M	FÉDÉRATION DE RUSSIE
SAA	A	AV	BELGIQUE
SABAM	M	M, AV, D, L, AGP	BELGIQUE
SACD	M	AV, D	FRANCE
SACEM	M	M	FRANCE
SACEMLUXEMBOURG	M	M	LUXEMBOURG
SAIF	M	AGP	FRANCE

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
SANASTO	M	L	FINLANDE
SAZAS	M	M	SLOVÉNIE
SCAM	M	AV, L, AGP	FRANCE
SDADV	P	AV, M	ANDORRE
SGAE	M	M, AV, D, L	ESPAGNE
SGDL	A	L	FRANCE
SIAE	M	M, AV, D, L, AGP	ITALIE
SOFAM	M	AGP	BELGIQUE
SOKOJ	M	M	SERBIE
SOPE	M	D	GRÈCE
SOZA	M	M	SLOVAQUIE
SPA	M	M, AV, D, L, AGP	PORTUGAL
SSA	M	AV, D	SUISSE
STEF	M	M	ISLANDE
STEMRA	M	M	PAYS-BAS
STIM	M	M	SUÈDE
SUIISA	M	M	SUISSE
SUISSIMAGE	M	AV	SUISSE
TALI	M	AV	ISRAËL
TEOSTO	M	M	FINLANDE
TONO	M	M	NORVÈGE
UCMR-ADA	M	M	ROUMANIE
UFFICIO GIURIDICO	A	M	SAINT-SIÈGE (ÉTAT DU VATICAN)
UPRAVIS	P	AGP	FÉDÉRATION DE RUSSIE
VDFS	M	AV	AUTRICHE
VEGAP	M	AGP	ESPAGNE
VEVAM	M	AV	PAYS-BAS
VG BILD-KUNST	M	AGP, AV	ALLEMAGNE
VISDA	M	AGP	DANEMARK
ZAIKS	M	M, D, L	POLOGNE
ZAMP ASS. OF SLOVENIA	M	L	SLOVÉNIE
ZAMP MACEDONIA	M	SR	MACÉDOINE DU NORD
ZAPA	M	AV	POLOGNE
ZPAP	P	AGP	POLOGNE


CANADA/ÉTATS-UNIS

 2 pays
16 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AMRA	M	M	ÉTATS-UNIS
ARS	M	AGP	ÉTATS-UNIS
ASCAP	M	M	ÉTATS-UNIS
BMI	M	M	ÉTATS-UNIS
CARCC	M	AGP	CANADA
CMRRA	M	M	CANADA
CSCS	M	AV	CANADA
DGA	A	AV	ÉTATS-UNIS
DRCC	M	AV	CANADA
SARTEC	A	M, AV	CANADA
SESAC	M	M	ÉTATS-UNIS
SOCAN	M	M	CANADA
SODRAC	M	M, AGP	CANADA
SPACQ	A	M	CANADA
VAGA	M	AGP	ÉTATS-UNIS
WGAW	A	AV, D	ÉTATS-UNIS

STATUT AU SEIN DE LA CISAC
M = Membre **A** = Membre associé **P** = Membre provisoire

RÉPERTOIRE

M = Musique

L = Littérature

AV = Audiovisuel

D = Spectacle vivant

AGP = Arts visuels

SR = Sans répertoire

**ASIE-PACIFIQUE**17 pays/territoires
28 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AMCOS	A	M	AUSTRALASIE
APG-JAPAN	A	AGP	JAPON
APRA	M	M	AUSTRALASIE
ASDACS	M	AV	AUSTRALIE
AWGACS	M	AV	AUSTRALIE
CASH	M	M	HONG KONG
COMPASS	M	M	SINGAPOUR
COPYRIGHT AGENCY	P	L, AGP	AUSTRALIE
CPSN	A	M	NÉPAL
FILSCAP	M	M	PHILIPPINES
IPRS	M	M	INDE
JASPAR	P	AGP	JAPON
JASRAC	M	M, D	JAPON
KOMCA	M	M	CORÉE, RÉPUBLIQUE DE
KORRA	P	L, AGP	CORÉE, RÉPUBLIQUE DE
KOSA	M	L, AGP	CORÉE, RÉPUBLIQUE DE
MACA	M	M	MACAO
MACP	M	M	MALAISIE
MCSC	M	M	CHINE
MCT	M	M	THAÏLANDE
MOSCAP	P	M, AV	MONGOLIE
MRCNS	P	M	NÉPAL
MÛST	M	M	TAÏWAN, TAÏPEI CHINOIS
PAPPRI	A	M	INDONÉSIE
SACENC	M	M	NOUVELLE-CALÉDONIE (FRANCE)
SACK	M	AGP	CORÉE, RÉPUBLIQUE DE
VCPMC	M	M	VIETNAM
WAMI	P	M	INDONÉSIE

**AFRIQUE**32 pays
37 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
BBDA	M	M, AV, D, L, AGP	BURKINA FASO
BCDA	M	M	CONGO
BGDA	M	M, AV, L	GUINÉE
BMDA	M	M, AV, D, L, AGP	MAROC
BNDA	M	M, D, L	NIGER
BUBEDRA	M	M, AV, D, L	BÉNIN
BUMDA	M	M, AV, D, L, AGP	MALI
BURIDA	M	M, AV, L, AGP	CÔTE D'IVOIRE
BUTODRA	M	M, AV, D, L, AGP	TOGO
CAPASSO	P	M	AFRIQUE DU SUD
CMC	M	M	CAMEROUN
CNRCMSE	P	M, AV, D, L, AGP	ÉTHIOPIE
COSONA	M	M, L	MALAWI
COSON	M	M	NIGÉRIA
COSOTA	M	M	TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE
COSOZA	P	M	TANZANIE, RÉPUBLIQUE UNIE DE
DALRO	M	D, L, AGP	AFRIQUE DU SUD
GHAMRO	P	M	GHANA
MASA	P	M	ÎLE MAURICE
MCSN	M	M	NIGÉRIA
NASCAM	M	M	NAMIBIE
ODDA	P	M	DJIBOUTI
OMDA	M	M, AV, D, L	MADAGASCAR
ONDA	M	M, AV, D, L	ALGÉRIE
OTDAV	M	M, D, L	TUNISIE
RSAU	P	M	RWANDA
SACERAU	M	M, AV	ÉGYPTE
SACS	M	M	SEYCHELLES
SAMRO	M	M	AFRIQUE DU SUD
SCM-COOPERATIVA	P	M	CAP-VERT
SOCILADRA	M	D, L	CAMEROUN
SODAV	P	M, AV, D, L, AGP	SÉNÉGAL
SOMAS	M	M	MOZAMBIQUE
UNAC-SA	P	M, AV, D	ANGOLA
UPRS	M	M	OUGANDA
ZAMCOPS	M	M	ZAMBIE
ZIMURA	M	M	ZIMBABWE

**AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES**24 pays
50 membres

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AACIMH	M	M	HONDURAS
ABRAMUS	M	M, D	BRÉSIL
ACAM	M	M	COSTA RICA
ACCS	A	M	TRINITÉ-ET-TOBAGO
ACDAM	M	M	CUBA
ADAVIS	A	AGP	CUBA
ADDAF	M	M	BRÉSIL
AEI-GUATEMALA	M	M	GUATEMALA
AGADU	M	M, AV, D, AGP	URUGUAY
AMAR SOMBRÁS	M	M	BRÉSIL
APA	M	M, D	PARAGUAY
APDAYC	M	M, D	PÉROU
APSAV	M	AGP	PÉROU
ARGENTORES	M	AV, D	ARGENTINE
ARTEGESTION	A	AGP	ÉQUATEUR
ASSIM	M	M	BRÉSIL
ATN	M	AV, D	CHILI
AUTORARTE	A	AGP	VENEZUELA
AUTVIS	M	AGP	BRÉSIL
BSCAP	M	M	BELIZE
COSCAP	M	M	BARBADE
COTT	M	M	TRINITÉ-ET-TOBAGO
CREAIMAGEN	M	AGP	CHILI
DAC	M	AV	ARGENTINE
DASC	P	AV	COLOMBIE
DBCA	P	AV	BRÉSIL
DIRECTORES	M	AV	MEXIQUE
ECCO	M	M	SAINTE-LUCIE
GEDAR	P	AV	BRÉSIL
JACAP	M	M	JAMAÏQUE
REDES	P	AV	COLOMBIE
SACIM, EGC	M	M	EL SALVADOR
SACM	M	M	MEXIQUE
SACVEN	M	M, D	VENEZUELA
SADAIC	M	M	ARGENTINE
SAGCRYT	P	AV	MEXIQUE
SASUR	M	M	SURINAME
SAVA	M	AGP	ARGENTINE
SAYCE	M	M	ÉQUATEUR
SAYCO	M	M, D	COLOMBIE
SBACEM	M	M	BRÉSIL
SCD	M	M	CHILI
SGACEDOM	M	M	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
SICAM	M	M	BRÉSIL
SOBODAYCOM	M	M	BOLIVIE
SOCINPRO	M	M	BRÉSIL
SOGEM	M	M, AV, D, L	MEXIQUE
SOMAAP	M	AGP	MEXIQUE
SPAC	M	M	PANAMA
UBC	M	M	BRÉSIL

Nouveaux membres de la CISAC à dater de juin 2018 :

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS	RÉGION
ANCO	P	M, AV	MOLDAVIE, RÉPUBLIQUE DE	EUROPE
CNRCMSE	P	M, AV, D, L, AGP	ÉTHIOPIE	AFRIQUE
CRSEA	A	SR	FÉDÉRATION DE RUSSIE	EUROPE
IMPF	A	SR	BELGIQUE	EUROPE
NGO-UACRR	P	M, D	UKRAÏNE	EUROPE
OAZA	P	AV	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	EUROPE
SAA	A	AV	BELGIQUE	EUROPE

Sociétés ne faisant plus partie des membres de la CISAC à dater de juin 2018 :

LATINAUTOR (URUGUAY, SANS RÉPERTOIRE), UFW (FINLANDE, L, D), GAI UZ (OUZBÉKISTAN, MU, AV, D), UACRR (UKRAÏNE, MU, D), VISCOPY (AUSTRALIE, AGP), SADIA (ANGOLA, MU), ASDAC (RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE, MU, AV, D, L, AGP), SETEM (TURQUIE, AV)



ÉQUIPE DE DIRECTION ET CONSEIL D'ADMINISTRATION

GADI ORON

Directeur Général

MARTIAL BERNARD

Directeur des Opérations

SYLVAIN PIAT

Directeur Business

CRISTINA PERPIÑÁ-ROBERT

Directrice des Affaires
Juridiques

ADRIAN STRAIN

Directeur de la
Communication

SILVINA MUNICH

Directrice des Répertoires
et Relations avec les créateurs

JOSÉ MACARRO

Directeur des Systèmes
d'Information

MITKO CHATALBASHEV

Directeur Régional
Europe

RAFAEL FARIÑAS

Directeur Régional
Amérique latine et
Caraïbes

BENJAMIN NG

Directeur Régional
Asie-Pacifique

SAMUEL SANGWA

Directeur Régional
Afrique

CONSEIL D'ADMINISTRATION



E. BAPTISTE SOCAN

Président du conseil d'administration
de la CISAC et Directeur Général
(Canada)



J. GUTIÉRREZ VICÉN VEGAP

Vice-Président du conseil
d'administration de la CISAC
et Directeur Général (Espagne)



M. ASAISHI JASRAC

Vice-Président du conseil
d'administration de la CISAC
et Président (Japon)



D. ORMSTON APRA

Directeur Général
(Australasie)



A. SZINGER ARTISJUS

Directeur Général
(Hongrie)



E. MATTHEWS ASCAP

Directrice Générale
(États-Unis)



M. LINDBERG BILDUPPHOVS RÄTT

Directeur Général
(Suède)



M. O'NEILL BMI

Directeur Général
(États-Unis)



H. HEKER GEMA

Directeur Général
(Allemagne)



J. DONKER LIRA

Directeur Général
(Pays-Bas)



R. ASHCROFT PRS for Music

Directeur Général
(Royaume-Uni)



S. BENCHEIKH EL HOCINE ONDA

Directeur Général
(Algérie)



P. RAUDE SACD

Secrétaire Général
(France)



J.-N. TRONC SACEM

Directeur Général
(France)



R. CANTORAL SACM

Directeur Général
(Mexique)



G. OCAMPO SADAIC

Directeur Général
(Argentine)



P. JURADO SGAE

Présidente
(Espagne)



G. BLANDINI SIAE

Directeur Général
(Italie)



M. CASTELLO BRANCO UBC

Directeur Général
(Brésil)



N. MIGOGO SAMRO

Directrice Générale
(Afrique du Sud)

CRÉDITS ET REMERCIEMENTS

La CISAC tient à remercier :

Couverture : ©Christian Bertrand- ©GaudiLab - ©Oilly - ©guruXOX - ©windmoon - ©Pixel-Shot

Crédits photographiques :

Pages intérieures : Jean-Michel Jarre, compositeur et artiste (Président de la CISAC - France) ©Peter Lindbergh (p.2) - Eric Baptiste - Directeur Général, SOCAN - Président du conseil d'administration de la CISAC ©Steve Carty Photographer (p.3) - Gadi Oron (Directeur Général de la CISAC – Paris) ©Petar Glebov/PIXSELL (p.4) - Angélique Kidjo (Vice-Présidente de la CISAC) ©Patrick Fouque (p.6) - Marcelo Piñeyro (Vice-Président de la CISAC) ©Juan Carlos Casas (p.6) - Miquel Barceló (Vice-Président de la CISAC) ©domaine public (p.6) - Jia Zhang-ke (Vice-Président de la CISAC) ©Eilon Paz (p.6) - Angélique Kidjo (Vice-Présidente de la CISAC) ©Marc Arthur KIDJO-MGN ARTS Studios (p.6) - Marcelo Piñeyro (Vice-Président de la CISAC) ©Directores AV/DAC (p.6) - Jia Zhang-ke (Vice-Président de la CISAC) ©PYIFF (p.7) - Miquel Barceló (Vice-Président de la CISAC) ©ADAGP, Paris, 2016 - Alexis Komenda/BnF (p.7) - ©Amara Cissé (p.10) - ©CISAC (p.10) - ©Compass (p.11) - ©Jasrac (p.11) - ©krzysztof Wojciewski (p.12) - ©CISAC (p.12) - ©CISAC (p.13) - ©CISAC (p.13) - ©CISAC (p.13) - ©Ben Ng (p.14) - ©CISAC (p.14) - ©David Kouamé BURIDA (p.14) - ©CISAC (p.15) - ©CISAC (p.15) - ©CISAC (p.16) - ©europforcreators (p.16) - ©Ousmane Seck (p.16) ©Ousmane Seck (p.16) ©CISAC/BIEM (p.17) - ©CISAC (p.17) - ©CISAC/SPAUTORES (p.18) - ©CISAC/PYIFF (p.18) - ©capture d'écran du site Internet RollingStone (p.18) - ©GCA (p.19) - ©CISAC (p.19) - ©Petr Kuznetsov (p.19) - ©CISAC (p.20) - ©CISAC (p.20) - ©CISAC (p.21) - ©CISAC (p.21) - ©CISAC (p.21) - ©Music in Africa (p.22) - ©CISAC (p.22) - ©CISAC (p.22) - ©CISAC (p.23) ©CISAC (p.23) - ©CISAC/BMDA (p.23) - ©CISAC (p.24) - ©UNESCO (p.24) - ©CISAC (p.24) - © Natalia Vergara (p.25) - ©CISAC (p.25) - ©Eneias Rodrigues (p.26) - ©Emanuel Silva (p.26) - ©FILMAUTOR (p.27) - ©CISAC (p.27) - ©Komca (p.28) - ©CISAC (p.28) - ©IMPF (p.29) - ©DAC/Martin Gamaler (p.29) - ©KOMCA/CISAC(p.30) - ©JASRAC (p.30) - ©Marcus Rex (p.31)- ©UN PhotoRick Bajorna (p.32) - ©CISAC (p.33) - ©CCTV (p.33) - ©CCTV (p.34) - ©Jean-Philippe Louis - Les Échos-AFP (p.34) - ©CISAC (p.35) - ©CISAC (p.35) - ©CISAC (p.36) - ©Krzysztof Wojciewski (p.38) - ©Krzysztof Wojciewski (p.38) - Jean-Michel Jarre, compositeur et artiste (Président de la CISAC - France) ©Peter Lindbergh (p.39) - ©Alex Aguirre Castellanos (p.40) - ©Miguel Angel (p.40) - Petr Kuznetsov (p.41) - ©CISAC/CIAGP (p.42) - ©Amara Cissé (p.42) - ©Rawpixel (p.43) - ©FutureLearn (p.43) - ©adike (p.44) - ©CISAC (p.46) - ©Nicole Vulser Le MONDE - Valérie Macon - AFP (p.46) - Petr Kuznetsov (p.48) - ©PYIFF (p.49) - ©CISAC (p.49) - ©CISAC (p.50) - ©Imagentle (p.51) - ©CISAC (p.52) - ©CISAC (p.53) - ©CISAC/BIEM (p.53) - ©CISAC (p.53) - ©CISAC/PYIFF (p.56) - ©CISAC (p.56) - ©CISAC/PYIFF (p.56) - ©CISAC (p.57) - ©CISAC(p.58) - ©CISAC (p.59) - © Felene Cayetano (p.59) - ©CISAC/MIDEM (p.59) - ©Ousmane Seck (p.60) - ©Ousmane Seck (p.61) - ©CISAC (p.61) - ©Music in Africa (p.61).

Traduction/contributions : Emmanuel Legrand, Allen Bargfrede, Hélène Caruyer, Paz Juan Gutiérrez.

Une publication du Département de la communication de la CISAC – mai 2019.

Conception graphique : Olivier Noël, ON.

Impression : ICA-38230 Tignieu-Jamezieu, France – mai 2019

CISAC

Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs
www.cisac.org

